

Indicateurs économiques, sociaux et environnementaux de la CGT



**Comprendre
les chiffres pour
mener la bataille
des idées**

BAROMÈTRE 2025

« Étudier l'économie n'a pas pour but d'acquérir un ensemble de réponses toutes faites aux questions économiques, mais d'apprendre à ne pas se laisser tromper par les économistes. »

Joan Robinson, économiste britannique, 1955

Édito/ Sophie Binet

DES CHIFFRES AU SERVICE DE L'ACTION

Compétitivité, dette, « coût » de la protection sociale, privatisations, mais aussi fermetures

de sites, licenciements, précarité et chômage, attaques contre les droits des travailleur·ses, ... tout l'arsenal du capitalisme est déployé pour faire peser une chape de plomb contre les aspirations des salarié·es, des retraité·es et des citoyen·nes. Les services publics et la Sécurité sociale continuent à être les cibles privilégiées d'un patronat vorace qui veut en finir avec ces conquêtes majeures.

Face à cela, la CGT et les travailleur·ses organisent la riposte et sont à l'offensive à travers de leurs mobilisations mais aussi par leurs propositions et des arguments qui rétablissent la vérité.

Ainsi nos luttes et nos combats contre la gabegie des aides publiques aux grandes entreprises et aux plus riches se voient confortés par le rapport du Sénat qui quantifie à 211 milliards le montant des aides publiques attribuées sans évaluation, ni suivi aux entreprises ! Ce rapport ouvre la voie à nos revendications de contrôle par les salarié·es et leurs représentant·es des aides publiques attribuées à leur entreprise et aux augmentations de salaires en mettant fin aux exonérations de cotisations sociales, véritables trappes à bas salaires.

C'est aussi la démonstration que les financements existent pour sortir nos hôpitaux publics, nos écoles, notre sécurité sociale des cures d'austérité infligées par des années de coupes drastiques. Les financements publics doivent aussi servir à améliorer l'indemnisation des privés d'emploi et la retraite à 60 ans, tout en investissant dans notre industrie et l'indispensable transition environnementale.

Notre baromètre participe pleinement à cette bataille idéologique en mettant en lumière, chiffres à l'appui, le détournement massif des richesses produites par les travailleuses et les travailleurs au profit des grands groupes et des plus fortuné·es.

En apportant les éléments nécessaires à la compréhension de la situation, il nous donne les clés pour organiser avec les salarié·es, chômeur·ses, retraité·es, la résistance et la reconquête de droits nouveaux.

Pour cette 5^{ème} édition il nous a semblé important d'étoffer certains sujets tels que la Sécurité sociale, le logement ou encore l'environnement car plus que jamais nous ne pouvons plus penser et donc agir sur des sujets qui nous sont propres sans prendre en compte l'intérêt général !

- Comment penser industrie sans penser environnement ?
- Comment penser salaires sans penser égalité ?
- Comment penser emploi sans penser logement ?
- Comment penser revenus sans penser au salaire socialisé ?

Nous souhaitons vivement qu'il vous soit utile, alors bonne lecture !

SOMMAIRE/

Indicateurs économiques, sociaux et environnementaux de la CGT

Édito/

Des chiffres au service de l'action

Préambule/

Au service de toute l'organisation

Chapitre I/

Éléments macroéconomiques

- Fiche 01** Le PIB de la France, 2 613 milliards d'euros en 2024
- Fiche 02** La chute de la part des salaires dans la valeur ajoutée
- Fiche 03** Des taux de marge élevés, sans effet sur l'investissement
- Fiche 04** Une explosion du coût du capital
- Fiche 05** La Bourse au service des actionnaires
- Fiche 06** La domination des multinationales sur l'économie française
- Fiche 07** La Banque centrale européenne (BCE) au service du capital
- Fiche 08** Le risque de la remontée des taux d'intérêt sur la dette publique
- Fiche 09** La charge de la dette publique n'est pas le premier poste de dépense de l'État
- Fiche 10** Un capitalisme français de plus en plus sous perfusion
- Fiche 11** Des cadeaux fiscaux financés par le déficit et la dette publique
- Fiche 12** C'est la dette privée qui doit nous inquiéter
- Fiche 13** Entreprises françaises : des baisses d'impôts records en Europe
- Fiche 14** La désindustrialisation de l'économie française
- Fiche 15** Balance commerciale française : un symptôme du malaise industriel
- Fiche 16** Le sous-investissement chronique en recherche et développement (R & D)

Chapitre II/

Salaires, inflation et inégalités

- Fiche 17** Crise inflationniste : un effondrement du niveau de vie des travailleur-ses
- Fiche 18** Les prix des produits de consommation populaire ont fortement augmenté
- Fiche 19** Les dépenses des ménages de plus en plus contraintes
- Fiche 20** Des salaires qui ne suffisent pas pour vivre dignement
- Fiche 21** Une explosion de la population en privation matérielle et sociale
- Fiche 22** Quel indice des prix à la consommation utiliser ?
- Fiche 23** Vers un indice CGT du coût de la vie
- Fiche 24** Sans échelle mobile, un tassement durable des salaires !
- Fiche 25** Exonérations de cotisations, une trappe à bas salaires !
- Fiche 26** La prime d'activité contre les salaires !
- Fiche 27** Inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans le privé
- Fiche 28** Inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans la fonction publique
- Fiche 29** Difficultés de logement : pas pour tout le monde !
- Fiche 30** Le logement, un poste de dépense croissant dans le budget des ménages
- Fiche 31** Les 10 % les plus riches détiennent près de la moitié du patrimoine
- Fiche 32** Concentration des richesses... et du pouvoir !

Chapitre III/

Sécurité sociale et santé

- Fiche 33** La Sécurité sociale en chiffres : les dépenses de la Sécurité sociale
- Fiche 34** Financement de la Sécurité sociale : hausse de la fiscalisation au détriment des cotisations sociales

- Fiche 35** Une explosion des exonérations de cotisations sociales depuis vingt ans
- Fiche 36** 14 à 15 millions de personnes dans la pauvreté ou son « halo »
- Fiche 37** La redistribution par l'intermédiaire de la protection sociale permet de faire baisser la pauvreté de plus de 30 %
- Fiche 38** Le non-recours aux prestations, un phénomène très important
- Fiche 39** L'importance du travail dissimulé dans la fraude aux cotisations sociales
- Fiche 40** Peut-on profiter de la retraite en bonne santé ?
- Fiche 41** Un tiers des hommes les plus pauvres décèdent avant 67 ans
- Fiche 42** Les plus riches vivent douze ans de plus que les plus pauvres
- Fiche 43** Santé des femmes au travail
- Fiche 44** Petite enfance : la qualité de l'accueil se dégrade
- Fiche 45** Les déserts médicaux, symptôme des inégalités territoriales ?
- Fiche 46** L'appauvrissement annoncé des retraité-es
- Fiche 47** Les inégalités entre les femmes et les hommes se paient cash à la retraite
- Fiche 48** À 60 ans, 25 % des senior-es ne sont ni en emploi ni à la retraite
- Fiche 49** Entre 60 et 64 ans, les arrêts maladie explosent lorsque le travail n'est pas soutenable

Chapitre IV/ Travail et emploi

- Fiche 50** Composition de l'emploi en France
- Fiche 51** Le mythe des emplois vacants
- Fiche 52** Emploi et réduction du temps de travail
- Fiche 53** Temps partiel : les femmes en première ligne
- Fiche 54** L'aberration des heures supplémentaires
- Fiche 55** Revaloriser les métiers du soin et du lien : un enjeu d'égalité
- Fiche 56** Créer des emplois dans le secteur du soin et du lien : un enjeu d'égalité
- Fiche 57** Taux de privation d'emploi
- Fiche 58** Chômage de longue durée selon l'âge
- Fiche 59** Des demandeur-ses d'emploi en emploi !
- Fiche 60** Des privé-es d'emploi sans indemnisation
- Fiche 61** Mort-es au travail : les travailleur-ses face aux accidents du travail et aux maladies professionnelles (AT-MP)

- Fiche 62** Conditions de travail en France : la pénibilité pour toutes et tous
- Fiche 63** Violences sexistes et sexuelles : le coût de la virilité
- Fiche 64** Vote en faveur de l'extrême droite et conditions de travail

Chapitre V/ Environnement

- Fiche 65** Franchir les limites planétaires : un danger concret pour les travailleur-ses
- Fiche 66** L'insuffisante lutte contre le réchauffement
- Fiche 67** Baisse des émissions : un progrès en trompe-l'œil
- Fiche 68** 15 risques professionnels affectés par le réchauffement climatique et les vagues de chaleur
- Fiche 69** Les classes populaires victimes des particules fines et de la ségrégation territoriale
- Fiche 70** Fret ferroviaire : la France décroche, le climat trinque
- Fiche 71** Artificialisation des sols, jusqu'à quand ?
- Fiche 72** PFAS, une contamination invisible mais massive
- Fiche 73** Les inégalités sont un facteur de pollution
- Fiche 74** 7 millions de passoires thermiques en France
- Fiche 75** Transition énergétique : une course contre la montre mal engagée
- Fiche 76** Un modèle agricole à bout de souffle face au climat
- Fiche 77** 28 fois plus de décès liés aux facteurs environnementaux qu'aux accidents de la route

Conclusion/ Comprendre le présent, penser l'avenir

Point méthodo/ Les statistiques officielles du chômage

Annexe/ Glossaire

LES PRODUCTIONS DE L'ESPACE REVENDICATIF



Les mémos Sécu

<https://analyses-propositions.cgt.fr/les-memos-secu>



Les points clefs - Sécurité sociale, Environnement

<https://analyses-propositions.cgt.fr/points-clefs-securite-sociale-environnement>



Le réseau de la sociale

<https://analyses-propositions.cgt.fr/reseau-de-la-sociale>



Les mémos écos

<https://analyses-propositions.cgt.fr/les-memos-economiques>



Les notes écos

<https://analyses-propositions.cgt.fr/les-notes-economiques>



Le livret éco - Lutter avec les chiffres

<https://analyses-propositions.cgt.fr/livret-eco-lutter-avec-les-chiffres>



L'actu emploi

<https://analyses-propositions.cgt.fr/actu-emploi>

Préambule/ AU SERVICE DE TOUTE L'ORGANISATION

L'espace revendicatif de la CGT est composé de 5 pôles : Égalité des droits ; Emploi et Garanties collectives ; Droits, Libertés, Action juridique

(DLAJ) ; Prospective et territoires ; Travail, Santé, Sécurité sociale (TSS). Cet espace se veut l'outil au service de l'action revendicative de toute notre organisation.

Ce baromètre est un recueil d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux qui a été étoffé pour cette édition, afin d'approfondir le traitement des questions liées au logement, à la dimension environnementale et aux problématiques liées à la Sécurité sociale.

Cette nouvelle édition est le fruit du travail de l'ensemble de l'espace revendicatif et a pour objectif d'outiller nos militant·es d'argumentaires, de chiffres, de tendances et d'analyses pour aller à la rencontre des travailleur·ses, faire face aux employeur·ses et organiser l'action.

Ce baromètre sera disponible en ligne sur le site de la CGT, en accès libre, et pourra être édité sur commande en format papier. Chaque fiche sera accessible de manière indépendante et actualisée tout au long de l'année.

Le site [Analyses et propositions](#) alimenté par l'espace revendicatif confédéral recense les travaux publiés tout au long de l'année. Les principales productions sont les suivantes :

- **Mémos éco** : publiés très régulièrement sur des sujets ponctuels et d'actualité, par exemple sur les cadeaux fiscaux faits au patronat ou sur la charge de la dette publique ;
- **Notes éco** : plus spécifiques et plus approfondies, sur des sujets revendicatifs centraux, comme la note concernant les exonérations de cotisations sociales, la prime d'activité et la trappe à bas salaires ;
- **Fiches pédagogiques** : produites pour éclaircir des notions comme la dette publique, l'inflation et le pouvoir d'achat ;
- **Guide « Lutter avec les chiffres de l'entreprise »** : pour outiller les camarades dans l'analyse des données économiques et sociales de leur entreprise et des stratégies des employeur·ses, et dans le cadre du recours à une expertise économique.
- **Mémos Sécu** : publiés très régulièrement pour éclairer les sujets liés à la Sécurité sociale (santé, retraite, AT-MP, famille, recouvrement, fonctionnement de la Sécurité sociale et prestations) ;
- **Réseau de la Sociale** : lettre d'information bimestrielle abordant tous les sujets liés à la Sécurité sociale ;
- **Points Clefs (PLFSS/Santé Environnement)** : des publications très courtes pour expliciter des sujets d'actualité en y apportant un regard critique.

Les différents pôles de l'espace revendicatif organisent et interviennent régulièrement sur des journées d'étude et de formation, ils mettent également à disposition divers contenus papiers et numériques ainsi que des livrets sur les questions industrielles et environnementales, de santé au travail, de lutte contre les discriminations ou de défense de l'environnement.

Chapitre I/ ÉLÉMENTS MACROÉCONOMIQUES

L'économie est une matière bien trop importante pour être laissée aux seul-es expert-es. Le décryptage de certains éléments

macroéconomiques, comme la dette publique, les aides publiques aux entreprises ou le coût du capital, sont là pour aider à crédibiliser notre démarche revendicative.

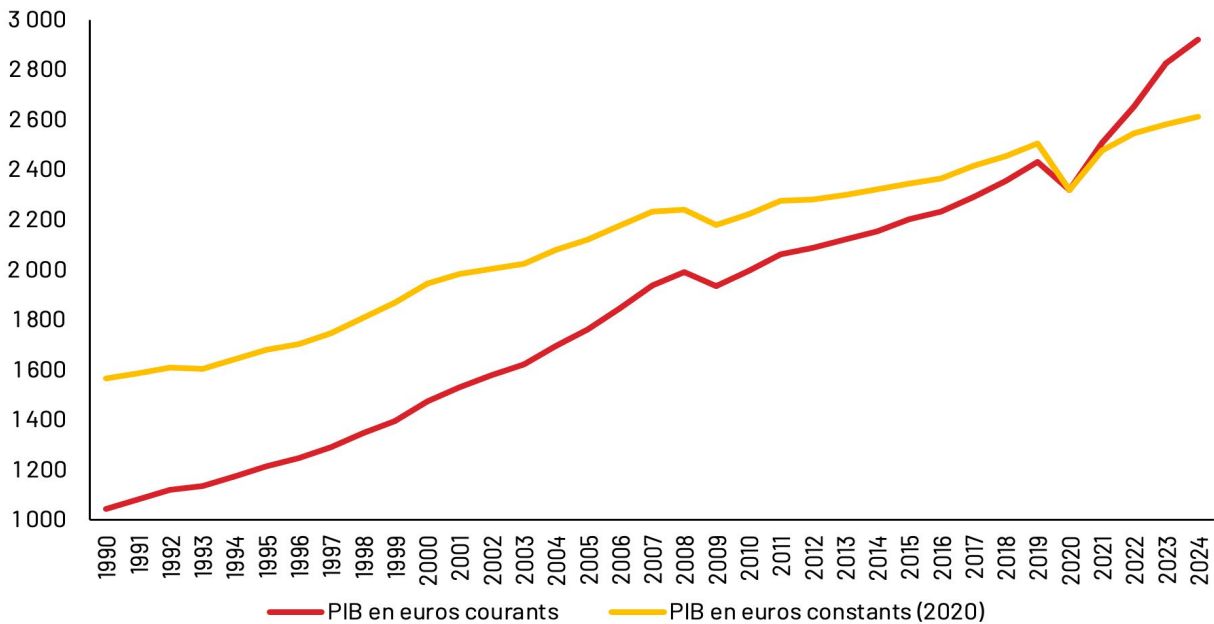
L'économie est une discipline éminemment politique. Celles et ceux qui expliquent le contraire sont souvent les mêmes qui prétendent qu'en matière économique, il n'y a pas d'alternative. Or il y a toujours une alternative, ce qui ne revient jamais à dire que l'alternative est simple ou indolore.

Depuis 2017, les gouvernements successifs ont multiplié les cadeaux fiscaux aux entreprises et aux ménages les plus aisés. Par ailleurs, les bouleversements que l'économie a subis depuis les crises sanitaire et inflationniste ont entraîné une réponse forte de la part des pouvoirs publics. Le dogme des 3% de déficit public à ne pas dépasser a été laissé de côté pour sauver le statu quo et les revenus du capital. Il devient désormais difficile du côté du gouvernement d'expliquer que « nous n'avons pas les moyens » quand ce qui apparaît crûment c'est qu'en matière économique, il est d'abord question de volonté politique. Sans surprise, comme cela est derrière nous, le gouvernement présente désormais la facture à la majorité de la population, prenant la dette publique comme prétexte. D'où l'importance d'y voir clair en comprenant quelques mécanismes essentiels.

Comprendre la macroéconomie, c'est comprendre la situation économique globale de la France et mettre en perspective ce qui se joue dans nos secteurs et dans nos entreprises. Le présent chapitre a pour ambition de donner quelques clés de compréhension de l'environnement économique dans lequel nous évoluons, en prétendant non pas à l'exhaustivité mais à la clarté.

Le PIB de la France, 2 613 milliards d'euros en 2024

PIB de la France (en milliards d'euros)



Source : Insee, « Comptes de la nation » (2024).

Note de lecture : En 2024, le PIB est estimé à 2 919,9 milliards en euros courants et 2 612,5 milliards en euros constants (2020).

Voir les définitions dans le glossaire.

Comment mesure-t-on la croissance économique ?

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur économique qui permet de mesurer la richesse produite, c'est-à-dire d'évaluer la valeur des biens et des services que produit un pays sur une année donnée.

Le PIB peut être exprimé de deux façons :

- en milliards d'euros courants, pour déterminer la valeur totale à un instant T de la production ;
- en milliards d'euros constants pour comparer le PIB entre deux années et supprimer ainsi l'effet de la fluctuation des prix afin de voir ce qui relève réellement des variations des quantités produites dans l'augmentation ou la baisse du PIB.

Cette seconde approche nous intéresse davantage pour savoir si la quantité de biens et services produite par une économie a augmenté d'une année sur l'autre. En effet, une économie peut voir sa production stagner d'une année sur l'autre alors que les prix augmentent. Dans ce cas, le PIB mesuré à prix courants va augmenter (la croissance est positive) alors que le PIB mesuré à prix constants reste le même (la croissance est nulle).

Ainsi, entre 2023 et 2024, la croissance économique s'élève à 3,3 % à prix courants, contre 1,2 % une fois retiré l'effet de l'inflation.

La croissance du PIB, un indicateur à prendre avec précaution

Le PIB est aujourd'hui la variable de référence la plus utilisée en macroéconomie (par exemple pour exprimer le déficit ou la dette publique), mais il comporte des limites importantes.

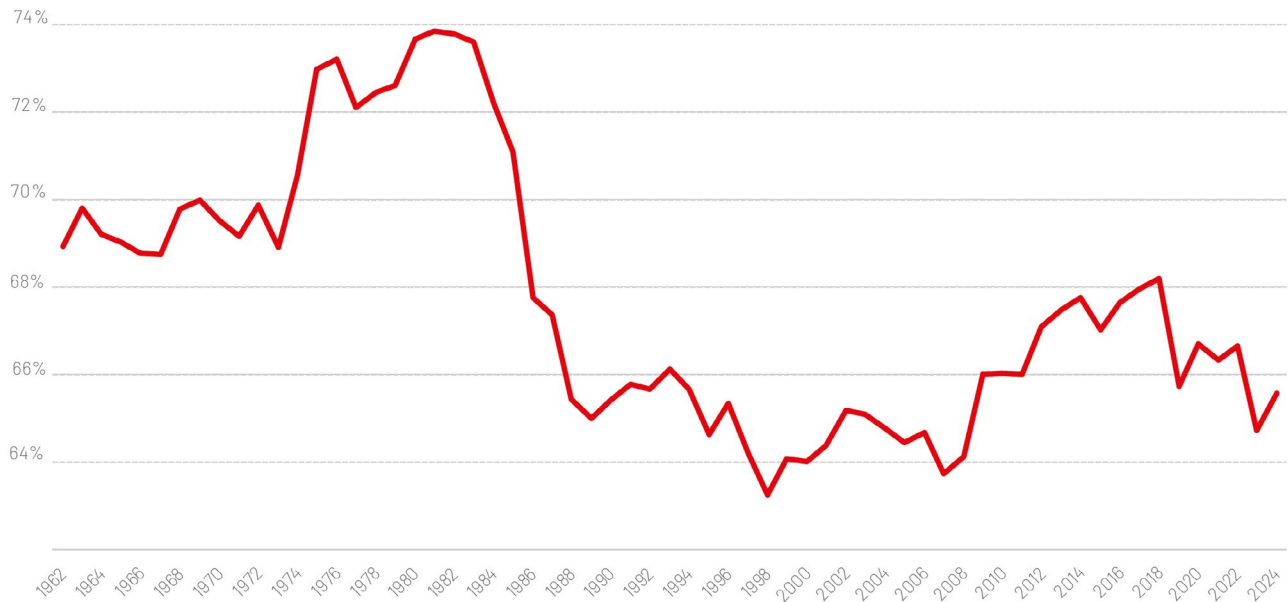
Le PIB ne tient pas compte des besoins des populations, des inégalités de richesse ou de genre ni du développement humain et des conséquences écologiques et environnementales du modèle de croissance capitaliste.

Le PIB ne devrait pas être l'objectif principal des politiques économiques. Le PIB ne dit rien sur la qualité de la croissance ni sur qui en profite. Crée-t-elle des emplois, dans quels secteurs ? Que produisons-nous, et avec quels effets sur la société et l'environnement ? Est-ce que nous répondons bien aux besoins des populations ? Autant de questions que l'indicateur de la croissance du PIB ne permet nullement de saisir et qui imposent une réflexion plus large.

Quand l'économie tourne, le chômage recule. Plus il y a d'activité économique, plus il faut de travail pour produire. Donc, quand la production augmente, les entreprises embauchent : le chômage baisse. À l'inverse, quand la croissance ralentit, les emplois se font plus rares.

La chute de la part des salaires dans la valeur ajoutée

Part des salaires dans la valeur ajoutée brute des sociétés non financières (SNF)



Source : Insee, « Comptes de la nation » (2024).

Note de lecture : En 2024, la part de la rémunération des salarié-es dans la valeur ajoutée brute des sociétés non financières était de 65,6 %.

La valeur ajoutée (VA), c'est-à-dire la richesse créée par les travailleuses et les travailleurs, est répartie entre le travail (via les salaires) et le capital (via les profits). Cette répartition est au cœur de la lutte et du rapport de force entre les travailleur-ses et leurs syndicats et le patronat. Le graphique ci-dessus illustre une grande rupture historique. Les années 1980 marquent en effet la fin des « trente glorieuses » où la croissance économique était assise sur un accroissement continu des salaires, et le début du « néolibéralisme » où le capitalisme est mis entièrement au service de l'augmentation des profits et des dividendes.

Cela s'est traduit par une chute de la part revenant aux salaires, qui se stabilise durant la période « néolibérale » à un niveau historiquement bas, inférieur de 4 à 5 points en moyenne à son niveau des « trente glorieuses ». Très concrètement, les richesses produites servent bien plus le capital qu'auparavant, tandis que la part rémunérant le travail a chuté puis stagné. La justification serait à trouver dans le « théorème de Schmidt », selon lequel « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». D'après celui-ci, augmenter les profits devait favoriser l'investissement et l'emploi. Or que s'est-il produit ?

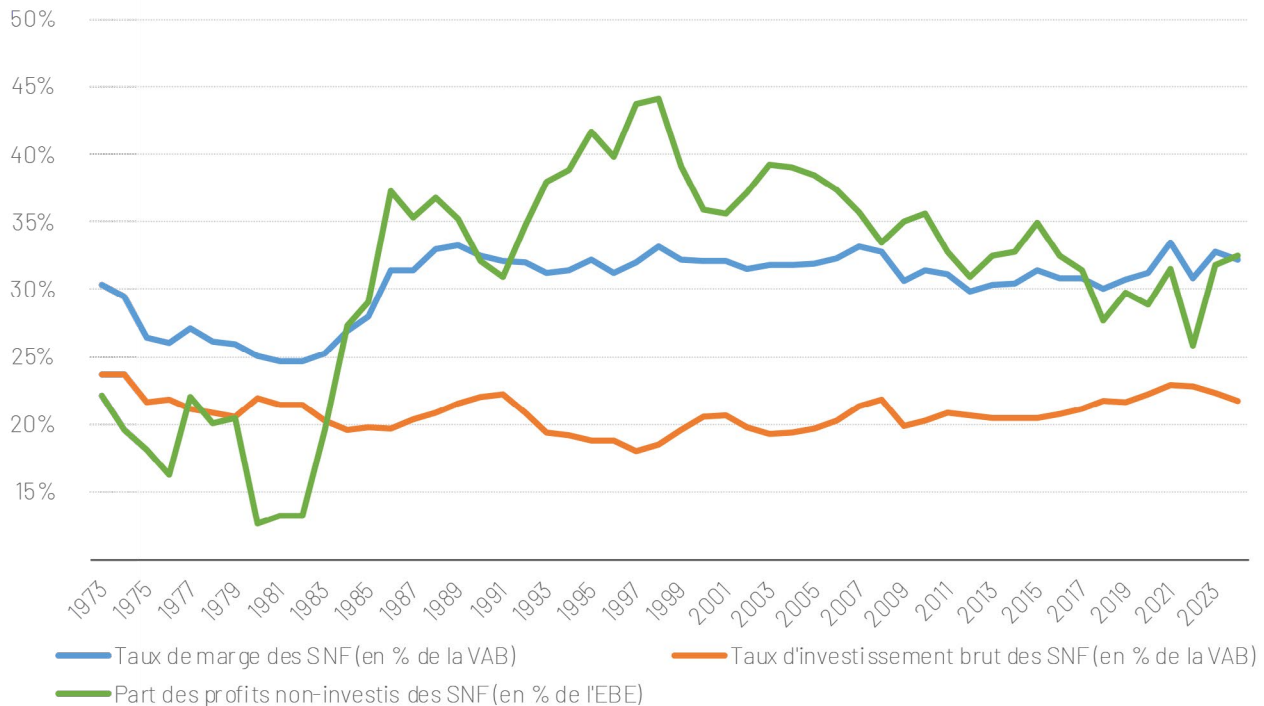
Une financiarisation non sans conséquences

Ce sont les versements aux actionnaires qui ont explosé, au détriment de l'investissement. Ainsi, l'emploi s'est détérioré au fil de la financiarisation de l'économie et les services publics ont été détruits. Dernière conséquence en date de cette distorsion du partage de la valeur ajoutée en faveur des profits : la crise de 2008, dont nous payons encore les conséquences et qui n'est certainement pas la dernière.

POUR ALLER PLUS LOIN : Mémo éco n° 90 – Part des salaires : 250 euros en moins par rapport aux années 1970.

Des taux de marge élevés, sans effet sur l'investissement

Évolution du taux de marge, du taux d'investissement brut et de la part des profits non investis des sociétés non financières (SNF)



Source : Insee, « Comptes de la nation » (2024).

Note de lecture : En 2024, le taux de marge des sociétés non financières est de 32,2 % de la valeur ajoutée brute (VAB), le taux d'investissement de 21,7 % de la VAB et la part des profits non investis de 32,4 % de l'excédent brut d'exploitation (EBE).

Une baisse tendancielle de l'investissement jusqu'à la fin du XX^e siècle

Les années soixante-dix sont marquées par une baisse de l'investissement des entreprises. La fin du régime fordiste et une croissance plus faible peuvent l'expliquer en partie. On assiste dans le même temps à une baisse du taux de marge pour les mêmes raisons.

Le taux de marge va quant à lui rebondir très fortement à partir de 1982 du fait de la fin de l'échelle mobile des salaires et des mesures de libéralisation et de financiarisation de l'économie. Dans la mythologie néolibérale, cette augmentation massive des profits était nécessaire pour voir ensuite l'investissement augmenter et avec lui l'emploi... ce qui ne s'est jamais produit. En réalité, l'investissement n'est même pas revenu à son niveau de 1974 malgré un taux de marge plus élevé de près de 4 à 5 points de valeur ajoutée.

L'augmentation du profit non réinvesti

Ce sont les actionnaires qui ont profité de la fin de l'échelle mobile des salaires. En effet, la part des profits non in-

vestis a explosé au cours des années quatre-vingt, pour atteindre aujourd'hui un niveau supérieur de 10 points à celui de la période fordiste, ce qui s'est traduit par une explosion des dividendes versés. Ce sont donc des profits inutiles socialement, et nuisibles pour l'économie.

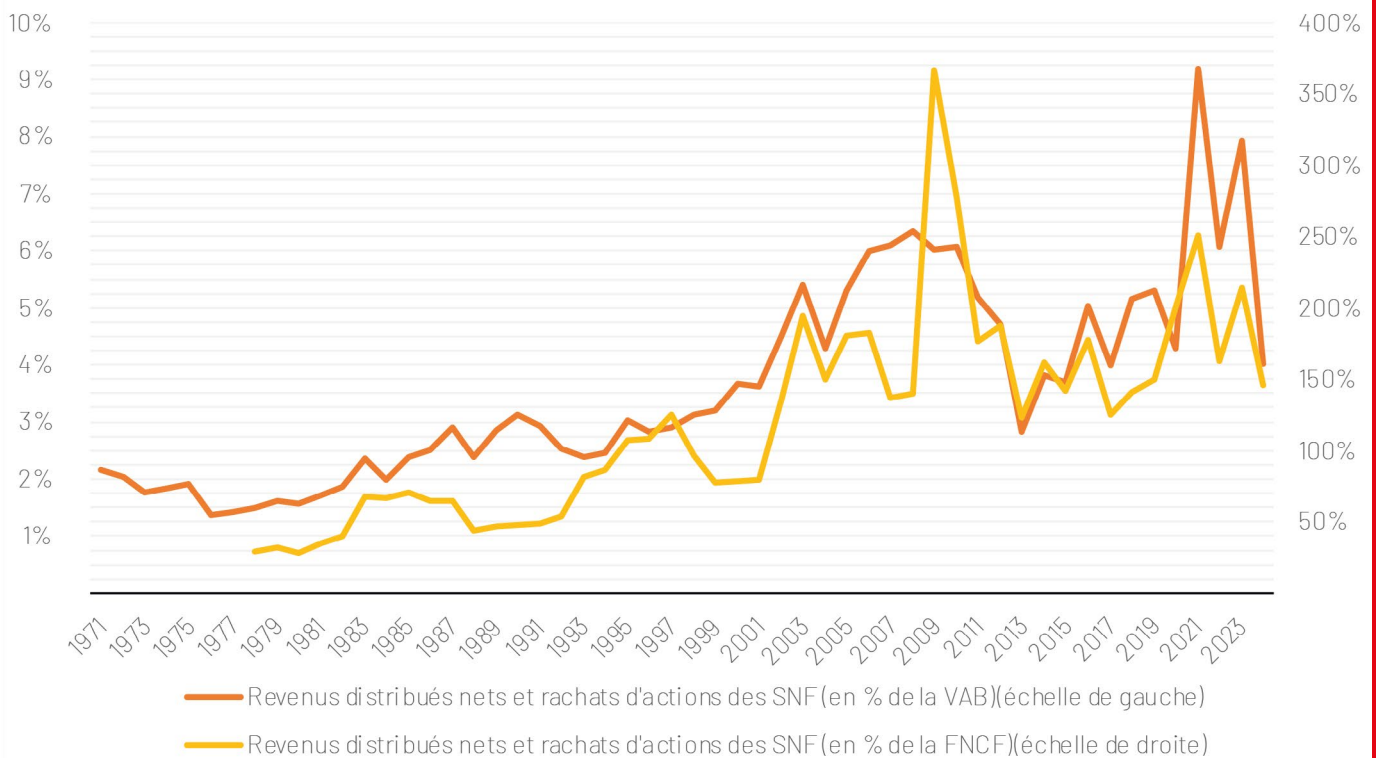
Une augmentation en trompe-l'œil depuis vingt ans

L'investissement semble avoir assez fortement augmenté depuis le début du XXI^e siècle. En réalité, l'augmentation du taux d'investissement traduit essentiellement une usure plus importante du stock de capital fixe, comme les machines-outils ou le matériel informatique.

On a donc une augmentation importante des investissements visant simplement à remplacer le capital usagé. Mais l'investissement réel, c'est-à-dire celui qui vise à améliorer qualitativement et quantitativement nos capacités productives, continue quant à lui de stagner.

Une explosion du coût du capital

Paiements reçus par les actionnaires des sociétés non financières (SNF) par rapport à la valeur ajoutée brute et à la formation nette de capital fixe



Source : Insee, « Comptes de la nation » (2024); Banque centrale européenne.

Note de lecture : En 2024, les paiements reçus par les actionnaires des SNF étaient de 4 % de leur valeur ajoutée brute (VAB) et de 145,8 % de leur formation nette de capital fixe (FNCF).

Des actionnaires de plus en plus coûteux-ses

L'importance prise par les actionnaires est le symptôme le plus évident de la financiarisation de l'économie qui débute dans les années quatre-vingt. En près de quarante ans, leur ponction dans la richesse produite a doublé. Autrement dit, le transfert de 4 à 5 points des salaires vers les profits s'est en bonne partie traduit par une explosion des versements aux actionnaires, au détriment de l'investissement.

Une autre façon de se représenter la pression actionnariale sur l'entreprise est de rapporter les paiements aux actionnaires effectués par les sociétés non-financières à leurs dépenses d'investissement net, c'est-à-dire celles qui visent à augmenter le stock de capital productif. Cela permet de voir combien coûte la rémunération des actionnaires par rapport à ce qu'il faudrait dépenser chaque année pour que l'entreprise développe son outil de production. Pour tout euro d'investissement net, les entreprises distribuaient 29 centimes de dividendes et rachats d'actions en 1978, alors qu'elles en distribuent 1,46 euros en 2024 !

Ce résultat s'explique à la fois par la hausse des dividendes versés et des rachats d'actions aux actionnaires et par la baisse des dépenses d'investissement, ce qui illustre bien le changement de stratégie des entreprises : elles réduisent les projets d'investissement et restituent aux actionnaires les profits qui ne sont désormais plus nécessaires pour financer cet investissement.

Contester le pouvoir des actionnaires

Cette domination des actionnaires permet une concentration des richesses et du pouvoir entre les mains d'un nombre restreint d'individus. Cela a un impact direct sur le travail et son organisation. Les travailleur-ses deviennent des variables d'ajustement pour maximiser la rentabilité actionnariale. Les décisions d'investissement, d'embauche, la politique salariale, sont tout entières dictées par une poignée d'individus au service exclusif du capital. C'est cela que nous contestons, à tous les niveaux.

La Bourse au service des actionnaires

Émissions nettes d'actions et paiements reçus par les actionnaires en pourcentage de la formation brute de capital fixe (FBCF)



Source : Insee, « Comptes de la Nation » (2024), Banque centrale européenne.

Note de lecture : En 2024, les émissions d'actions nettes des rachats d'actions représentent 6,1 % de l'investissement productif des entreprises. Les paiements reçus par les actionnaires représentent quant à eux 18,5 %.

La Bourse ne finance pas l'investissement des entreprises...

Les libéraux assurent que les marchés financiers seraient utiles socialement puisque le rôle de la Bourse serait de financer l'économie. En achetant les actions émises par les entreprises, les actionnaires leur permettraient d'investir et donc de créer des emplois. Toutefois, elles se financent essentiellement par autofinancement et par crédit bancaire. En reprenant la méthodologie des économistes Flo-rian Botte et Thomas Dallery, nous montrons que sur la période 2000-2024, les émissions d'actions n'ont couvert en moyenne que 8,2 % du coût de l'investissement productif des entreprises.

Chaque année, celles-ci émettent des actions sur les marchés pour se financer, mais elles en rachètent aussi une partie pour soutenir les cours de Bourse et accroître le montant des dividendes par action. Cela réduit encore la contribution de la Bourse au financement des entreprises. Sur la période 2000-2024, les émissions nettes d'actions n'ont permis de couvrir en moyenne que 3 % du coût de l'investissement productif des entreprises.

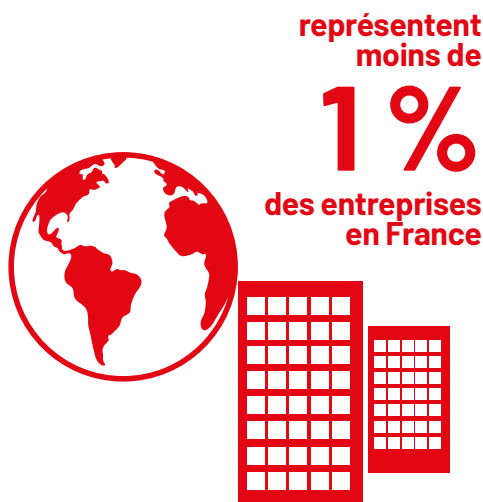
... mais est au service de la rente des actionnaires

Et dans le même temps, ce financement par action implique que les entreprises versent des dividendes aux actionnaires, en plus des montants qu'ils perçoivent au titre des rachats d'actions. Sur la période 2000-2024, les paiements reçus par les actionnaires représentent quant à eux 24,5 % en moyenne de l'investissement productif des entreprises.

Par conséquent, le rôle de la Bourse n'est pas de financer l'investissement des entreprises grâce à l'émission d'actions. Elle contribue plutôt à entretenir les actionnaires rentiers en leur permettant d'extraire des entreprises de plus en plus de revenus qu'ils se distribuent sous forme de dividendes et de rachats d'actions. Les marchés financiers font aussi office de grande « brocante » où les actionnaires peuvent s'acheter et se revendre leurs actions dans un but purement spéculatif leur permettant de réaliser des plus-values sur l'évolution du cours des actions. La Finance est donc bien une charge pour le secteur productif.

La domination des multinationales sur l'économie française

Les firmes multinationales :



emploient **42 %** des salarié·es en France



et représentent **55 %** de la valeur ajoutée totale produite par an

Source : Insee, « Les entreprises en France », édition 2023.

Champs : Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Près d'un·e salarié·e du privé sur deux travaille dans une multinationale

En France, près de la moitié des salarié·es sont employé·es par une multinationale. Les effets de cette organisation sont nombreux : centralisation du pouvoir et des moyens financiers loin du terrain, éloignement des salarié·es des lieux où se prennent réellement les décisions, soit dans un autre pays, soit dans une autre entité du groupe. De ce fait, il est particulièrement difficile d'obtenir des informations et de négocier, notamment le partage de la valeur ajoutée.

Pressuriser les sous-traitants pour extraire plus de valeur

Pour fonctionner, les multinationales s'appuient sur des plus petites entreprises, sous-traitants ou fournisseurs. Mais puisqu'elles sont plus petites, le rapport de force est clairement favorable à la multinationale donneuse d'ordre, qui profite de sa position pour mettre en concurrence les sous-trai-

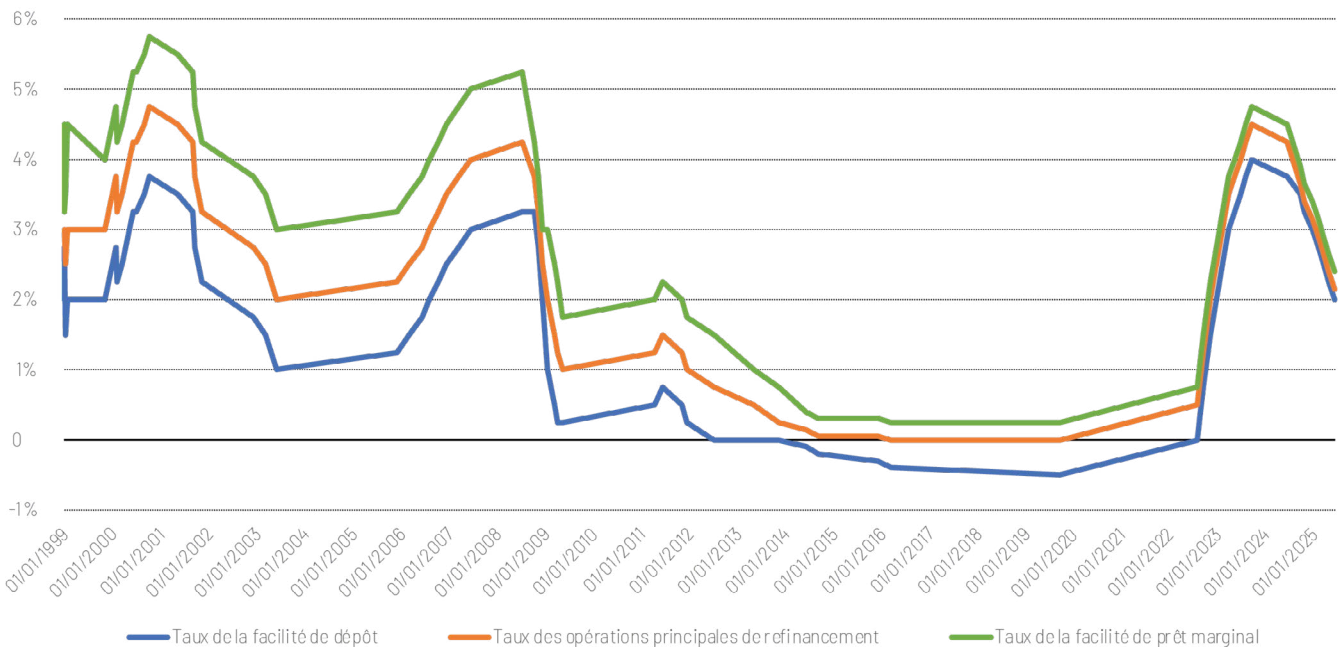
tants, tirer les prix vers le bas et extraire un maximum de valeur sur leur dos. Ce faisant, elles influent non seulement sur les conditions de rémunérations des sous-traitants, qui manquent souvent de marge de manœuvre, mais aussi sur leurs conditions de travail et de sécurité.

Se coordonner pour mieux contrôler

La difficulté est de taille : comment contrôler une entreprise qui s'étend par-delà les frontières et qui choisit ses pays d'implantation en fonction de la législation locale qui lui est la plus profitable ? La réponse est dans la coordination, la planification et l'établissement d'une réglementation commune en matière de responsabilité des donneurs d'ordres, et de partage de la valeur. Elle est également dans la construction du rapport de force aidé en cela par les organisations syndicales internationales comme la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération syndicale internationale (CSI).

La Banque centrale européenne (BCE) au service du capital

Taux de la facilité de dépôt, de la facilité de prêt marginal et des opérations principales de refinancement



Source : Banque centrale européenne (2025).

Une décennie de baisse des taux directeurs

Les banques centrales jouent un rôle clé dans l'économie : elles fixent les taux directeurs qui influent sur l'ensemble des taux d'intérêt pratiqués dans l'économie. Dès 2008, la BCE a baissé ses taux, jusqu'à les ramener à zéro. L'objectif était de stimuler l'investissement des entreprises et la consommation des ménages par le crédit bancaire dont le coût diminue.

Des politiques monétaires dites non conventionnelles

Depuis 2015, à défaut de pouvoir baisser davantage ses taux directeurs, la BCE a injecté massivement de l'argent dans l'économie en rachetant directement des titres de dette aux banques et aux entreprises. Concrètement, elle a créé des milliers de milliards d'euros, en espérant relancer

ainsi l'emprunt et l'investissement. Mais dans les faits, cet argent a surtout été épargné ou utilisé pour spéculer sur les marchés financiers, au lieu d'être investi. Depuis l'été 2022, avec le retour de l'inflation, la BCE a fait volte-face.

L'emploi sacrifié sur l'autel de l'inflation

La mission de la BCE est de combattre l'inflation « quoi qu'il en coûte » socialement. En relevant brutalement ses taux d'intérêt, la BCE cherche à ralentir l'économie, même si cela mène à la récession. Les dirigeants de la BCE le reconnaissent : cette stratégie va faire grimper le chômage et affaiblir le pouvoir de négociation des travailleur-ses, freinant ainsi les hausses de salaires... alors même que ceux-ci ne suivent déjà pas l'inflation.

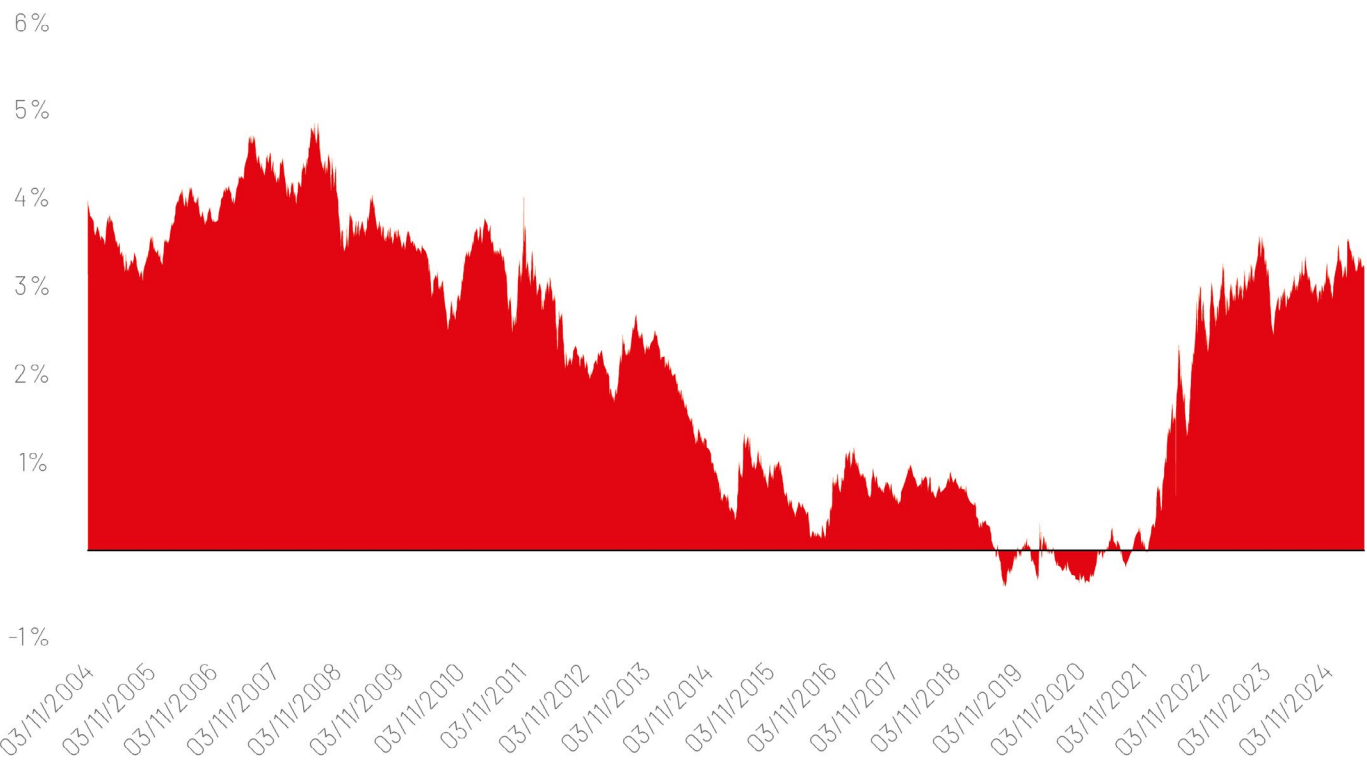
Cette politique de la BCE tend à protéger les ménages aisés, qui bénéficient de la hausse des taux d'intérêt à travers l'épargne qu'ils détiennent, et qui leur permet de toucher davantage de revenus du capital sous forme d'intérêts.

Depuis juin 2024, la BCE a commencé à baisser ses taux. Mais cela reste insuffisant pour stopper les dégâts sur l'activité économique et l'emploi. Il est temps de reprendre collectivement la main sur la politique monétaire, pour que la monnaie serve à financer le travail.

POUR ALLER PLUS LOIN : Fiche dette n° 11 – Quel est le rôle de la Banque centrale européenne ? et Mémo éco n° 141 – La politique monétaire de la Banque centrale européenne au service du capital.

Le risque de la remontée des taux d'intérêt sur la dette publique

Taux d'intérêt sur les obligations de l'État français à dix ans



Source : Banque de France (2025).

Une remontée des taux inattendue...

La France, comme la plupart des économies développées, a pu profiter de taux d'intérêt très bas sur sa dette publique depuis 2014, et même de taux négatifs de l'été 2019 à l'été 2021. Nous plaitions alors pour saisir l'opportunité de ces taux bas pour investir massivement dans la réindustrialisation et la transition écologique – les deux étant liées. L'enjeu était aussi d'allonger la maturité de la dette, autrement dit d'emprunter à très long terme à taux fixe tant qu'ils étaient bas pour se prémunir d'une remontée des taux.

Désormais, les taux d'intérêt remontent du fait notamment de l'action de la Banque centrale européenne. Cela entraînera des conséquences négatives sur l'économie, mais n'empêche en rien l'investissement public.

... qui ne doit pas servir de prétexte à l'austérité

Pour certain-es, la remontée des taux vient justifier l'austérité puisque l'endettement coûte plus cher. Il faut toutefois relativiser cette hausse des taux. Les taux que nous observons début 2025 restent relativement bas par rapport à ce

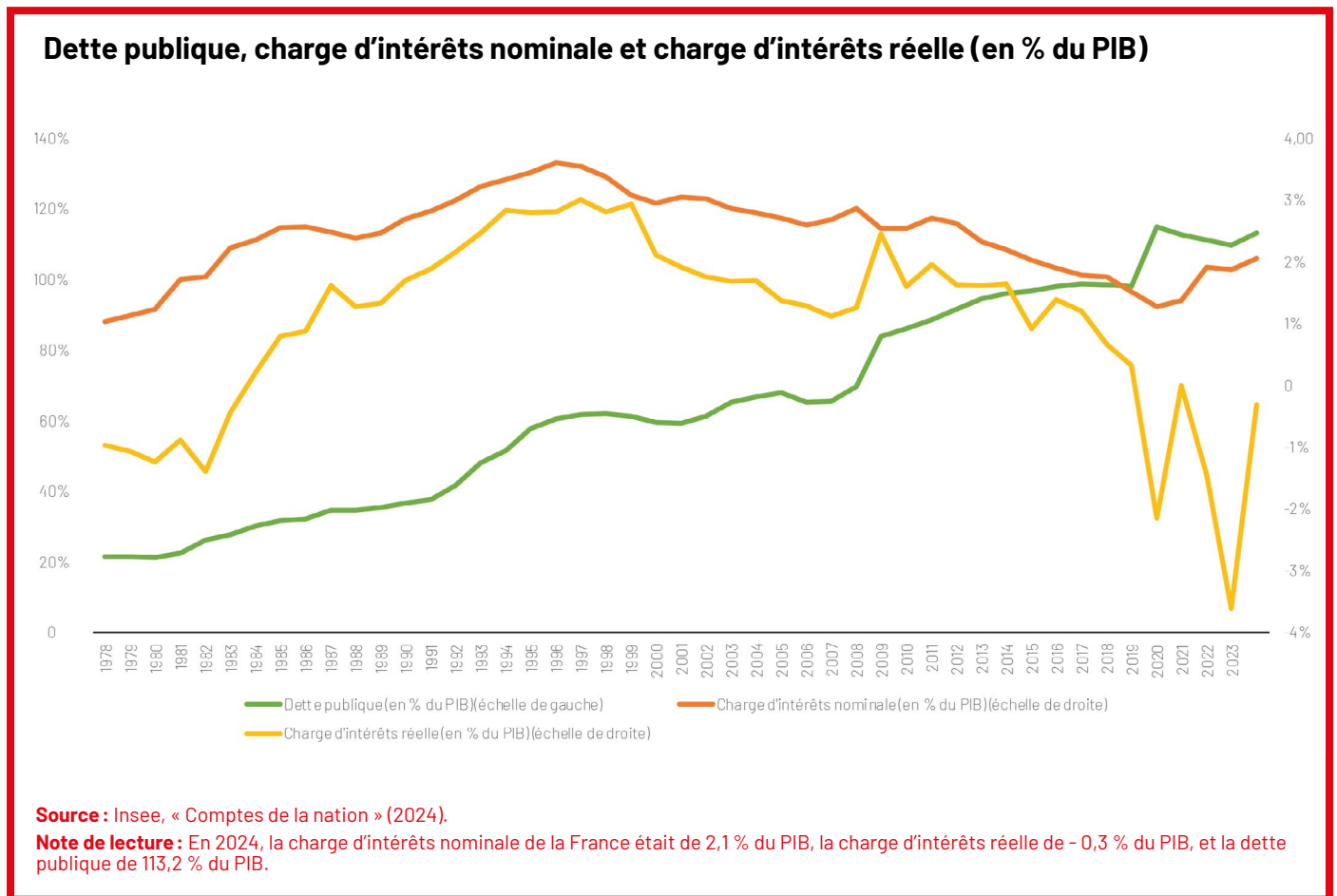
qu'on a pu observer dans notre histoire. De plus, si l'on tient compte de l'inflation, le taux d'intérêt réel moyen de l'État est très bas et le stock de dette se déprécie avec l'inflation. Autrement dit, il n'y a toujours aucun risque à s'endetter. Lors de l'adjudication (sorte de vente aux enchères) d'obligations assimilables du Trésor (OAT) de juin 2025, il y a par exemple eu trois fois plus de demande pour les obligations françaises à dix ans que d'offre. Les titres français restent donc très demandés par les investisseurs.

Par ailleurs, seule une partie de la dette est renouvelée chaque année. La hausse des taux d'intérêt ne concerne donc que les nouveaux emprunts de la France mais pas l'intégralité du stock de la dette.

Cependant, cette remontée des taux d'intérêt rappelle une fois de plus la nécessité de sortir de la dépendance aux marchés financiers *via* la création d'un pôle financier public.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Fiches pédagogiques – Comprendre la dette publique.](#)

La charge de la dette publique n'est pas le premier poste de dépense de l'État



La charge de la dette est déconnectée du poids de la dette depuis vingt-cinq ans

L'État fait « rouler sa dette », ce qui signifie qu'il réemprunte pour rembourser ses emprunts qui arrivent à échéance. De ce fait, le seul coût de la dette pour l'État, ce sont les intérêts qu'il paie chaque année sur sa dette publique. Avec la situation des finances publiques et la remontée des taux d'intérêt sur la dette française, les économistes libéraux-les, le patronat ou encore le gouvernement agitent l'épouvantail de l'augmentation à venir de la charge de la dette. Celle-ci deviendrait incontrôlable à moyen terme et étranglerait le budget de l'État en devenant le premier poste de dépenses publiques.

Bien que la dette publique soit de plus en plus élevée, son poids pour les finances publiques françaises est en réalité de moins en moins important. Entre 2011 et 2020, la charge nominale de la dette est passée de 56 (2,7 % du PIB) à

29,7 milliards d'euros (1,3 % du PIB). Même si elle augmente de nouveau depuis 2021, les montants en jeu restent faibles historiquement. En effet, elle est en moyenne de 2,4 % du PIB sur la période 1978-2024, contre 2,1 % du PIB (60,2 milliards d'euros) en 2024.

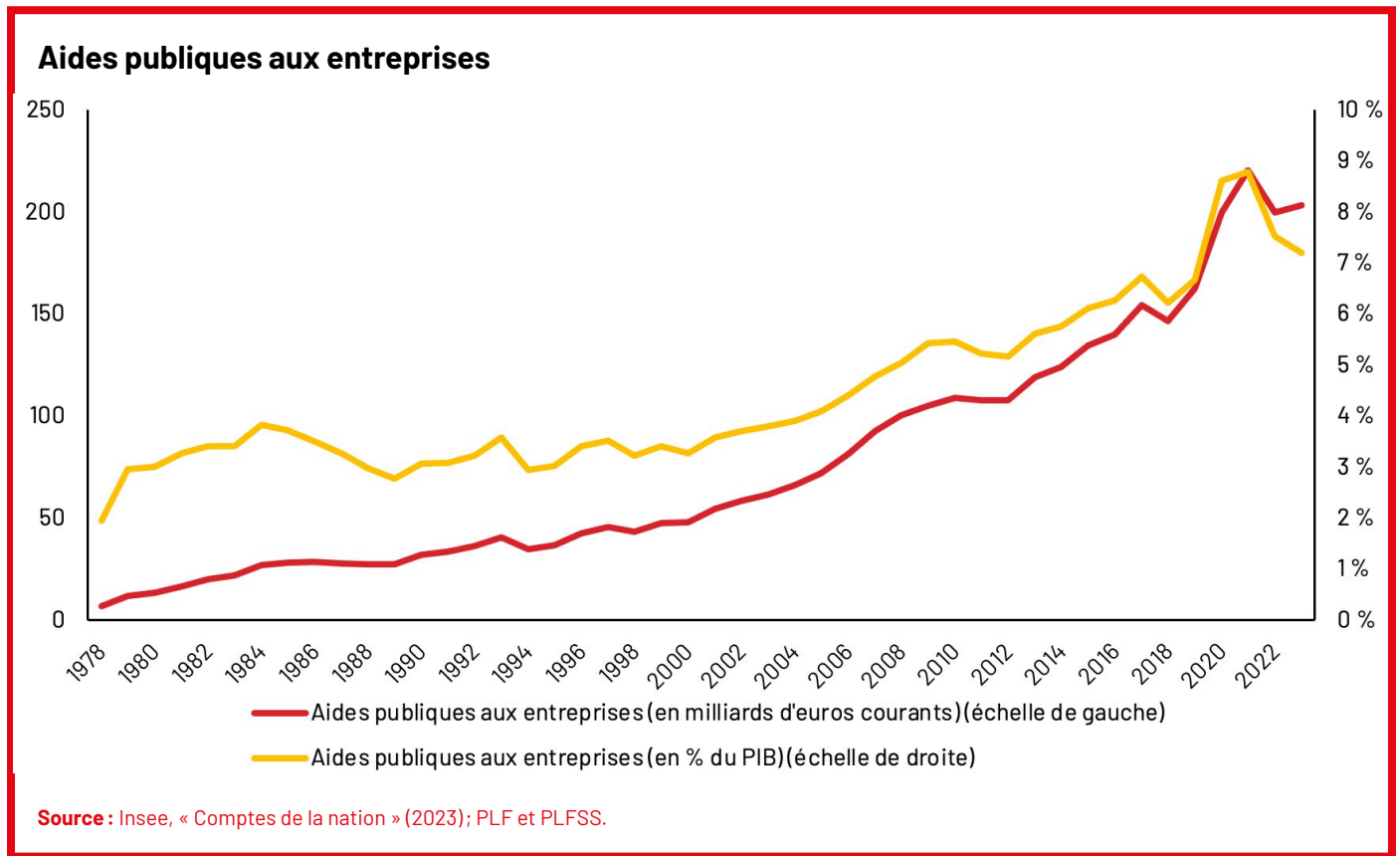
La taxe inflationniste réduit le poids de la charge de la dette

Mais pour mesurer le poids que représentent réellement ces intérêts sur les finances des administrations publiques, il faut regarder la charge réelle et non la charge nominale de la dette (voir les définitions dans le glossaire).

Compte tenu de l'épisode inflationniste récent, le taux d'intérêt réel sur la dette publique a eu tendance à diminuer fortement – voire à devenir négatif par période. De ce fait, le montant de la charge de la dette est (bien) moins important que celui annoncé dans les comptes nationaux. Par exemple, la charge réelle de la dette était de -8,9 milliards d'euros en 2024, soit -0,3 % du PIB. On est donc loin de l'état de la dette constamment décrié dans les médias et qui sert à justifier les plans d'austérité ! Le premier poste de dépenses de l'État est constitué des aides publiques aux entreprises, comme démontré par une récente commission d'enquête sénatoriale.

POUR ALLER PLUS LOIN : Note éco n° 165 – La charge de la dette devient-elle vraiment le premier poste de dépense de l'État ? et Mémo éco n° 149 – La charge de la dette est-elle vraiment hors de contrôle ?

Un capitalisme français de plus en plus sous perfusion



Aides aux entreprises : le premier poste de dépenses publiques

Le rapport Ires-Clersé commandé par la CGT a levé le voile sur un scandale budgétaire : près de 200 milliards d'euros d'aides publiques (7,2 % du PIB) sont versés chaque année aux entreprises, sans conditions ni contrôles. Cela représente un quart du budget de l'État, bien plus que la charge de la dette (voir fiche 09).

Ces aides – principalement des exonérations d'impôts et de cotisations – ont explosé depuis quarante ans. Elles sélevaient à 11,6 milliards d'euros (3 % du PIB) en 1979.

Le travail paie ces aides, sans condition ni contrepartie du capital

Ces aides accordées aux entreprises entraînent une baisse des recettes publiques qui sont compensées par l'emprunt, et donc la dette publique.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo éco n° 145 – Aides publiques aux entreprises : le capitalisme français toujours autant sous perfusion](#) et [Rapport Ires-Clersé – Un capitalisme sous perfusion](#).

Les travailleur-ses paient la facture : hausse des prélèvements obligatoires, coupes dans les services publics et la protection sociale.

Alors que les citoyen-nés doivent se justifier pour bénéficier d'une allocation et sont même contraint-es de travailler gratuitement pour percevoir le RSA qui ne permet que de survivre, les entreprises touchent leurs aides au travers de plus de 2 000 dispositifs, sans aucune contrepartie, ni ciblage, ni contrôle alors même que rien ne montre qu'elles créent de l'emploi.

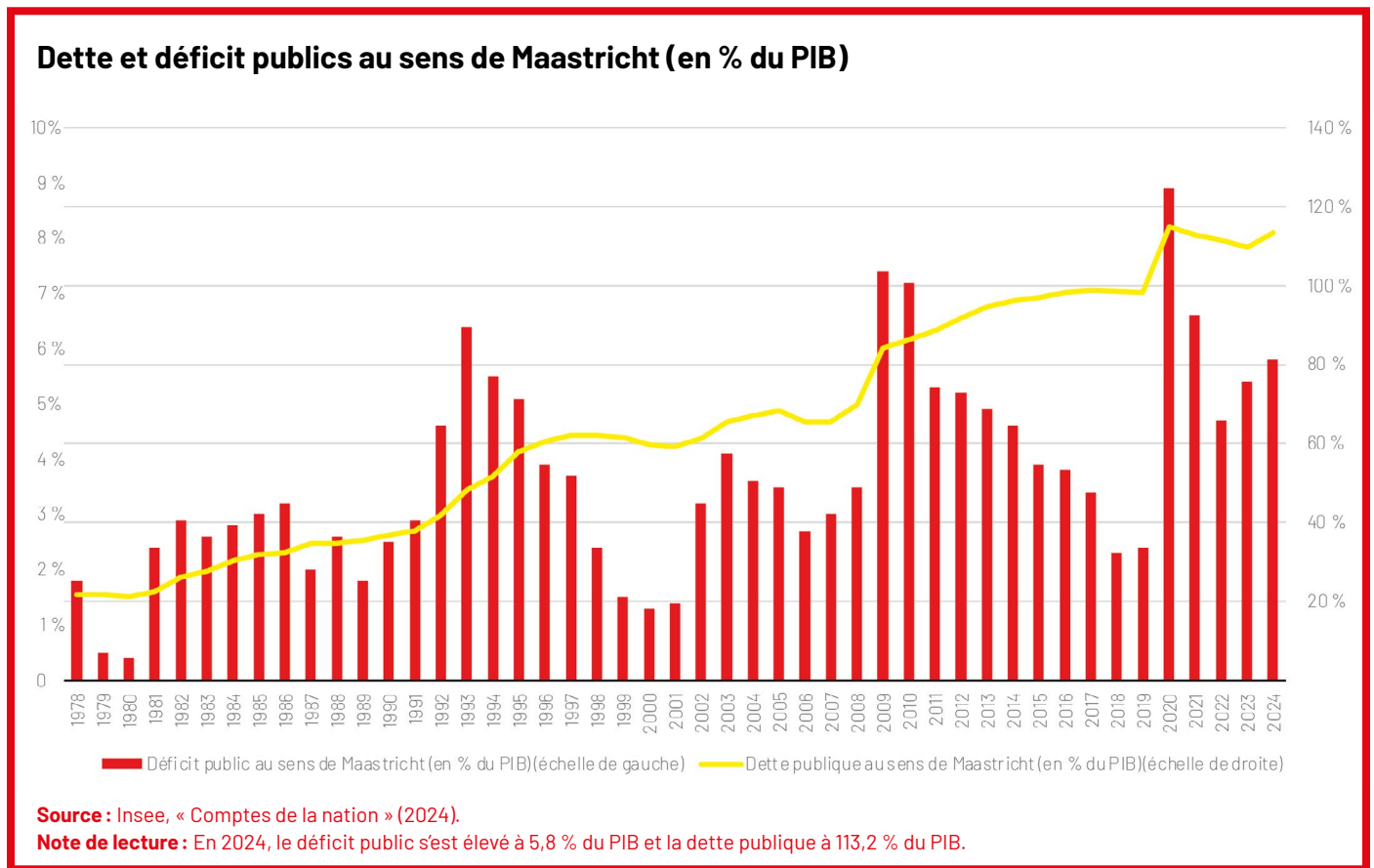
Un « nouveau statut du capital »

Peu importe la conjoncture, les profits des entreprises sont garantis, et les dividendes aussi – avec de l'argent public.

On nous répète que l'État « n'a pas les moyens ». C'est faux. Créer un million d'emplois et revaloriser les salaires, pour atteindre l'égalité salariale dans les métiers du soin et du lien coûterait moins de la moitié des aides aux entreprises (80 milliards d'euros). Financer la transition écologique ? Entre 20 et 100 milliards selon les estimations.

La France a les moyens, le gouvernement a simplement décidé de les mettre au service du capital. C'est la parfaite définition d'un capitalisme néolibéral.

Des cadeaux fiscaux financés par le déficit et la dette publique



Comment comprendre la hausse de la dette et du déficit publics ?

Le déficit public et la dette publique ont augmenté massivement pendant la crise sanitaire. En effet, on a assisté en même temps à une chute des rentrées fiscales et à une hausse des dépenses publiques. L'État et la sécurité sociale ont pleinement joué leur rôle de stabilisateurs de l'économie et ont empêché une crise potentiellement plus profonde et plus durable ... du moins pour l'instant. Pendant la crise inflationniste, l'État est également intervenu à travers la mise en place d'un bouclier tarifaire ou par la distribution de chèques-énergie.

Mais le creusement du déficit et de la dette publique s'explique en bonne partie par les baisses d'impôts massives accordées aux entreprises et aux ménages les plus riches depuis le premier quinquennat Macron en 2017, pour un montant de près de 53 milliards d'euros par an ! Le développement des exonérations de cotisations sociales et la réorientation d'une partie des recettes de la TVA vers la compensation de ces exonérations a aussi nettement contribué à ce phénomène.

Selon un rapport d'Attac, de l'Observatoire de la justice fiscale et du Comité pour l'Annulation des Dettes Illégitimes,

si la législation fiscale était restée la même depuis 2017, la dette publique serait de 2795,04 milliards d'euros en 2023, soit 99% du PIB au lieu de 109,9% du PIB !

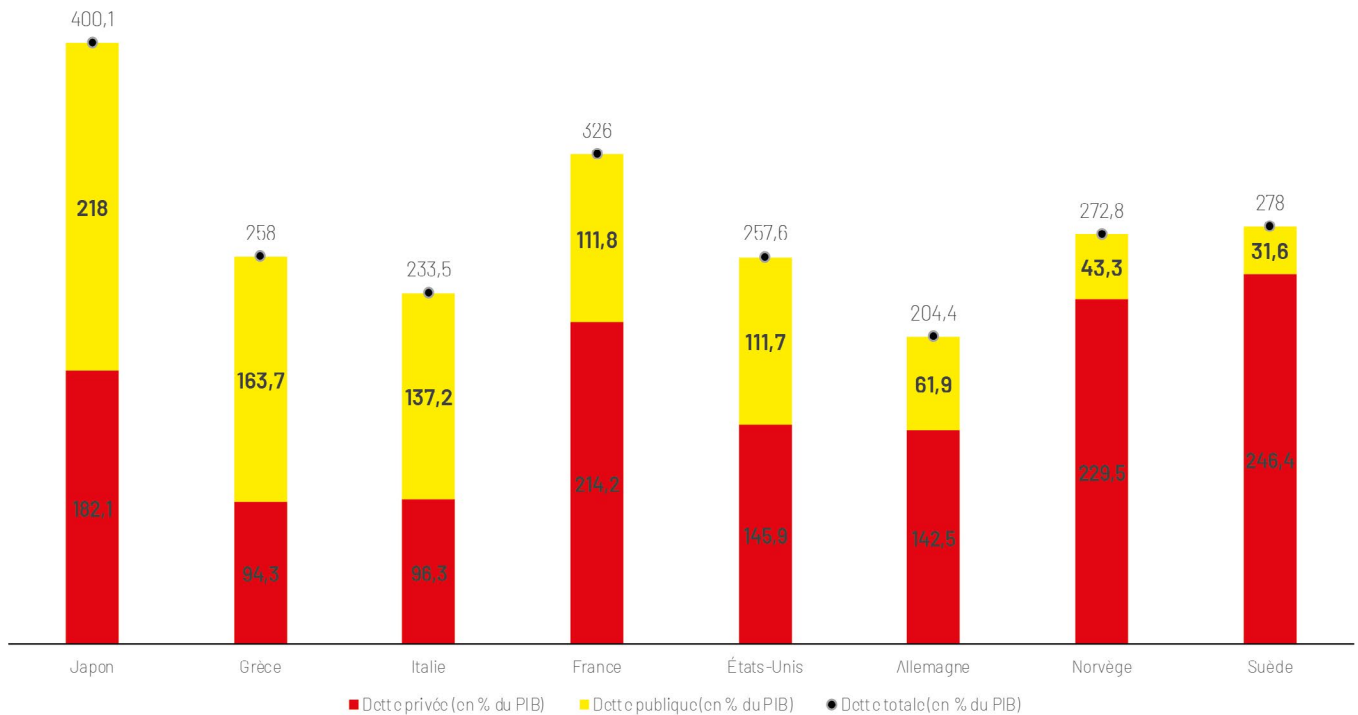
Le risque d'un cercle vicieux austéritaire

Le gouvernement, le patronat et les économistes libéraux appellent désormais à réduire la dépense publique pour désendetter l'économie, en d'autres termes à casser de façon toujours plus importante les services publics et la protection sociale pour financer ces cadeaux fiscaux. Mais ce choix de réduire le déficit par la dépense publique est irresponsable car il renforce les risques récessifs sur la croissance économique et l'emploi à travers ce que les économistes appellent « l'effet multiplicateur ».

POUR ALLER PLUS LOIN : [Fiches pédagogiques](#)
 - [Comprendre la dette publique, Mémo éco n° 140](#)
 - [projet de loi de finances pour 2025 : vers un \(nouveau\) tournant de la rigueur et Mémo éco n° 147](#) - [Dégradation des finances publiques : les conséquences de la politique de l'offre.](#)

C'est la dette privée qui doit nous inquiéter

Répartition entre la dette privée et la dette publique



Source : Banque des règlements internationaux, données au deuxième trimestre 2024.

Note de lecture : Au deuxième trimestre 2024, la dette privée allemande atteint 142,5 % de son PIB, contre 61,9 % pour sa dette publique, soit une dette totale à hauteur de 204,4 % du PIB.

La dette privée attire peu de commentaires

La dette publique occupe un temps considérable de l'espace médiatique, contrairement à la dette privée. C'est curieux quand on constate que le montant de la dette privée dépasse allègrement celui de la dette publique dans de nombreux pays. L'inquiétude est pourtant de mise : les crises financières trouvent systématiquement leur origine dans un excès d'endettement privé !

En effet, l'État est un agent économique très particulier, notamment puisqu'il est immortel et qu'il peut lui-même décider de ses ressources en levant l'impôt. Au contraire, les ménages et la plupart des entreprises ont une durée de vie limitée, ils doivent donc rembourser leurs dettes et ne peuvent la faire rouler.

Pays du Nord, un modèle de vertu ?

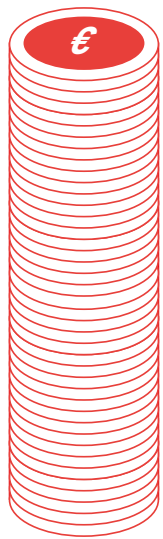
Les pays du Nord de l'Union européenne, dont la Norvège et la Suède, sont prétendument les plus vertueux en matière d'endettement public. Ces derniers sont considérés comme des « fourmis » soucieuses de bien gérer leur budget contrairement aux pays du Sud, jugés trop dépensiers : le retour économique des fables de La Fontaine ! L'étude de la dette privée montre une tout autre réalité.

L'économie au Nord est elle aussi stimulée par l'endettement, mais c'est l'endettement privé qui se substitue à l'endettement public. Or, on l'a dit, la dette privée est bien plus risquée que la dette publique. Contrairement aux idées reçues, dette privée et dette publique confondues, la dette est bien moins importante en Italie et en Grèce qu'en Suède et en Norvège ! Le Japon se distingue par un haut niveau d'endettement total. Pourtant, puisque la majeure partie de sa dette publique est détenue par des institutions japonaises, les risques de défaut y sont moins importants qu'ailleurs. Lorsqu'on parle de dette, les deux questions importantes sont finalement « s'endetter pour quoi faire ? » et « qui la détient ? ».

POUR ALLER PLUS LOIN : [Fiche Dette n° 12 – Dette publique et dette privée.](#)

Entreprises françaises : des baisses d'impôts records en Europe

Mesures en faveur des entreprises depuis 2017



Baisse des impôts de production
19 milliards d'euros par an

Baisse du taux de l'impôt sur les sociétés
de 33 % à 25 %
16 milliards d'euros par an

Extension du CICE avant son remplacement
en exonérations de cotisations sociales
5 milliards d'euros par an

TOTAL

40 MILLIARDS
D'EUROS
PAR AN

Source : [Économistes atterrés \(2024\)](#).

Il faut tenir compte des aides publiques que perçoivent les entreprises françaises

Le gouvernement, le patronat et les économistes libéraux les affirment que les entreprises françaises seraient les plus taxées en Europe. Ces impôts pèseraient sur leur compétitivité et leur attractivité, ce qui expliquerait le déficit commercial ou encore la désindustrialisation de l'économie française.

Mais on ne peut pas juste comparer les taux de prélèvements obligatoires sur les entreprises entre pays européens. D'abord, parce que les systèmes socio-fiscaux sont différents d'un pays à l'autre. Par exemple, le financement des retraites par la cotisation sociale en France induit nécessairement un taux de prélèvements obligatoires plus important que dans les pays où le financement se fait par capitalisation, ce qui biaise de fait les résultats obtenus. Ensuite, parce que celles-ci bénéficient d'aides, de crédits d'impôts ou de subventions qui réduisent le montant dont elles s'acquittent réellement et dont il faut tenir compte dans l'analyse.

Les entreprises françaises ont connu la plus forte baisse des prélèvements obligatoires

De ce fait, il faut plutôt comparer les entreprises européennes sur la base des prélèvements obligatoires qu'elles paient auxquels on retire les aides publiques qu'elles reçoivent. C'est ce qu'ont fait les économistes Anne-Laure

Delatte et Aïmane Abdelsalam. Et leurs résultats sont édifiants. Ils montrent que les entreprises françaises sont celles qui ont vu leurs impôts nets des aides publiques diminuer le plus fortement en Europe sur les trente dernières années !

Alors qu'elles payaient l'équivalent de 4 points de PIB de plus que les autres entreprises européennes en 1996, l'écart s'est considérablement réduit pour atteindre 1,4 point de PIB en 2023. Ces baisses d'impôts nets des aides se sont accélérées sous la présidence d'Emmanuel Macron, puisque les mesures en faveur des entreprises représentent 40 milliards d'euros par an depuis 2017.

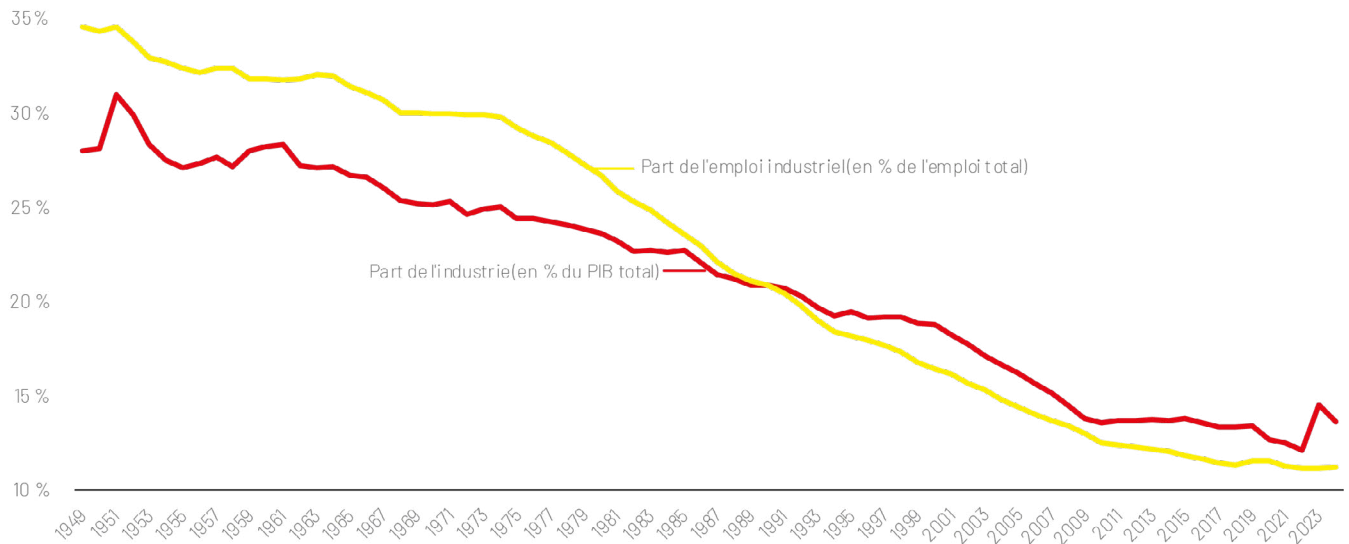
Pourtant, ces réductions massives de prélèvements sur les entreprises n'ont pas eu les effets escomptés, puisqu'elles ont surtout servi à soutenir les profits et les dividendes.

Dans le même temps, la croissance économique a ralenti, le pouvoir d'achat a diminué, la précarité et la pauvreté ont explosé, le déficit commercial s'est creusé, les difficultés industrielles s'accroissent et les finances publiques sont exsangues par manque de recettes fiscales : c'est l'échec de la politique de l'offre.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo éco n° 146 – Entreprises françaises : des baisses d'impôts records.](#)

La désindustrialisation de l'économie française

Part de l'industrie dans le PIB et de l'emploi industriel dans l'emploi total



Source : Insee, « Comptes de la nation » (2024).

Note de lecture : En 2024, l'industrie représente 13,7 % du PIB français, et l'emploi industriel 11,2 % du total des emplois.

De quoi parle-t-on ?

Les chercheurs considèrent qu'une économie se désindustrialise lorsque la part de l'industrie dans le PIB à prix courants et la part de l'emploi industriel se réduisent. Bien que la plupart des économies développées soient confrontées à ce phénomène, les études portant sur le sujet mettent en évidence une désindustrialisation accélérée de la France, autrement dit une baisse plus rapide et plus importante de la part de l'industrie dans la production totale ainsi que de la part de l'emploi industriel dans l'emploi total.

Pourquoi la désindustrialisation est un problème ?

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles la désindustrialisation risque de produire des effets économiques, sociaux et politiques délétères. En effet :

- (1) le secteur industriel présente des gains de productivité plus importants et concentre l'essentiel de la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises ;
- (2) les salaires versés y sont en moyenne plus élevés ;
- (3) les emplois industriels sont moins précaires que les emplois de services ;
- (4) l'industrie a un effet d'entraînement important sur le reste de l'économie et un effet multiplicateur fort sur l'emploi, avec 4,5 emplois indirects et induits pour un emploi industriel (et ce également au niveau local) ;
- (5) le secteur industriel est aussi le secteur exportateur, qui conditionne l'évolution de la balance commerciale.

Comment se comprend la désindustrialisation de l'économie française ?

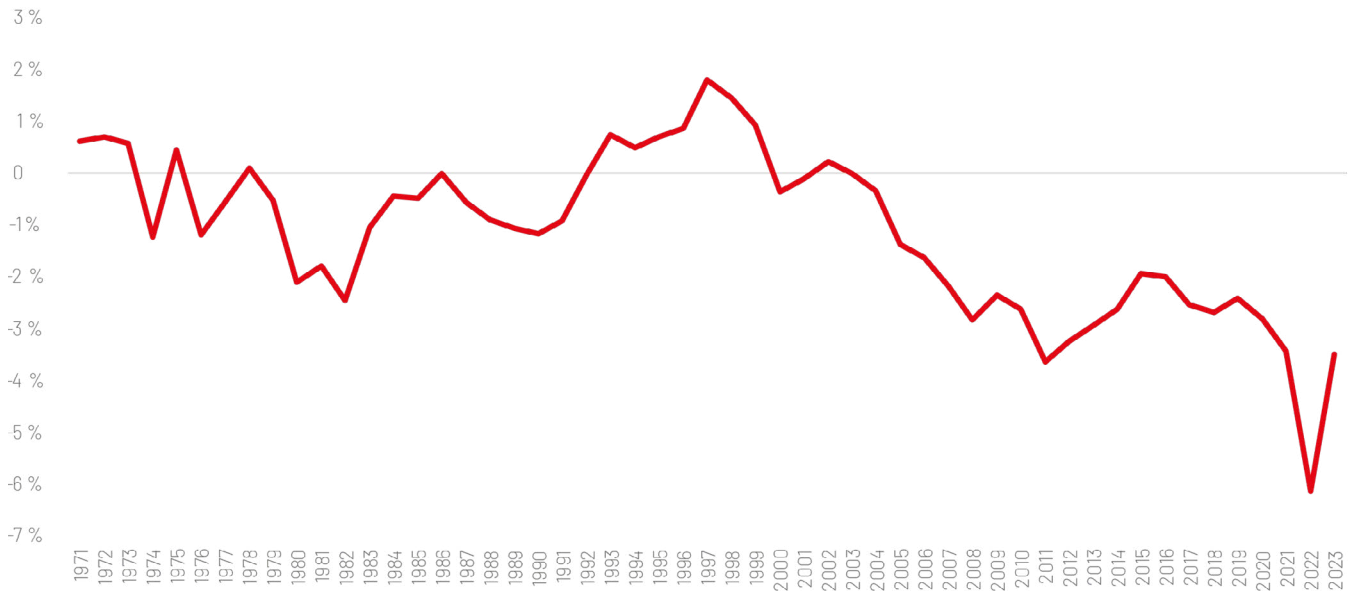
Les explications de ce phénomène sont nombreuses : l'externalisation de certaines activités périphériques à l'industrie vers les services ; les gains de productivité grâce au progrès technique et à l'automatisation de certaines tâches industrielles ; une modification de la structure de la demande des biens industriels vers les services ; les délocalisations de sites de production à la suite de la mondialisation des échanges commerciaux.

Les économistes libéraux les essaient également de rendre responsable de la désindustrialisation française le prétendu « coût du travail » et les politiques de relance de la demande. Mais il faut plutôt souligner le rôle joué par le coût du capital : la recherche d'une rentabilité financière toujours plus importante par les actionnaires pousse les entreprises, et en particulier les firmes multinationales, à remettre en cause des investissements qui ne voient pas le jour sous couvert d'une trop faible rentabilité, voire à délocaliser des pans entiers de leur activité dans les pays à bas salaires.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo éco n° 133 - Le mirage de la réindustrialisation française.](#)

Balance commerciale française : un symptôme du malaise industriel

Solde de la balance commerciale en biens (en % du PIB)



Source : Insee, « Comptes de la nation » (2024) ; Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

Note de lecture : En 2023, la balance commerciale française en biens était déficitaire à hauteur de 98,8 milliards d'euros, soit 3,5 % du PIB.

Le creusement des déficits commerciaux

La fin des années quatre-vingt-dix a été un tournant pour la balance commerciale en biens (c'est-à-dire hors services) de la France. En effet, depuis 1997, elle n'a fait que se détériorer. Et depuis 2003, la France affiche constamment un déficit commercial en biens. Alors qu'il s'était redressé entre 2011 et 2015, celui-ci se dégrade de nouveau depuis 2017, pour atteindre aujourd'hui des niveaux records. En 2023, le déficit commercial en biens s'est établi à 98,8 milliards d'euros, soit 3,5 % du PIB de la France. Cela atteste de l'échec de la politique de l'offre et des cadeaux fiscaux aux entreprises et aux ménages les plus riches décidée par Emmanuel Macron, qui devait améliorer la compétitivité et l'attractivité de l'économie française.

La responsabilité est celle des dirigeants-es

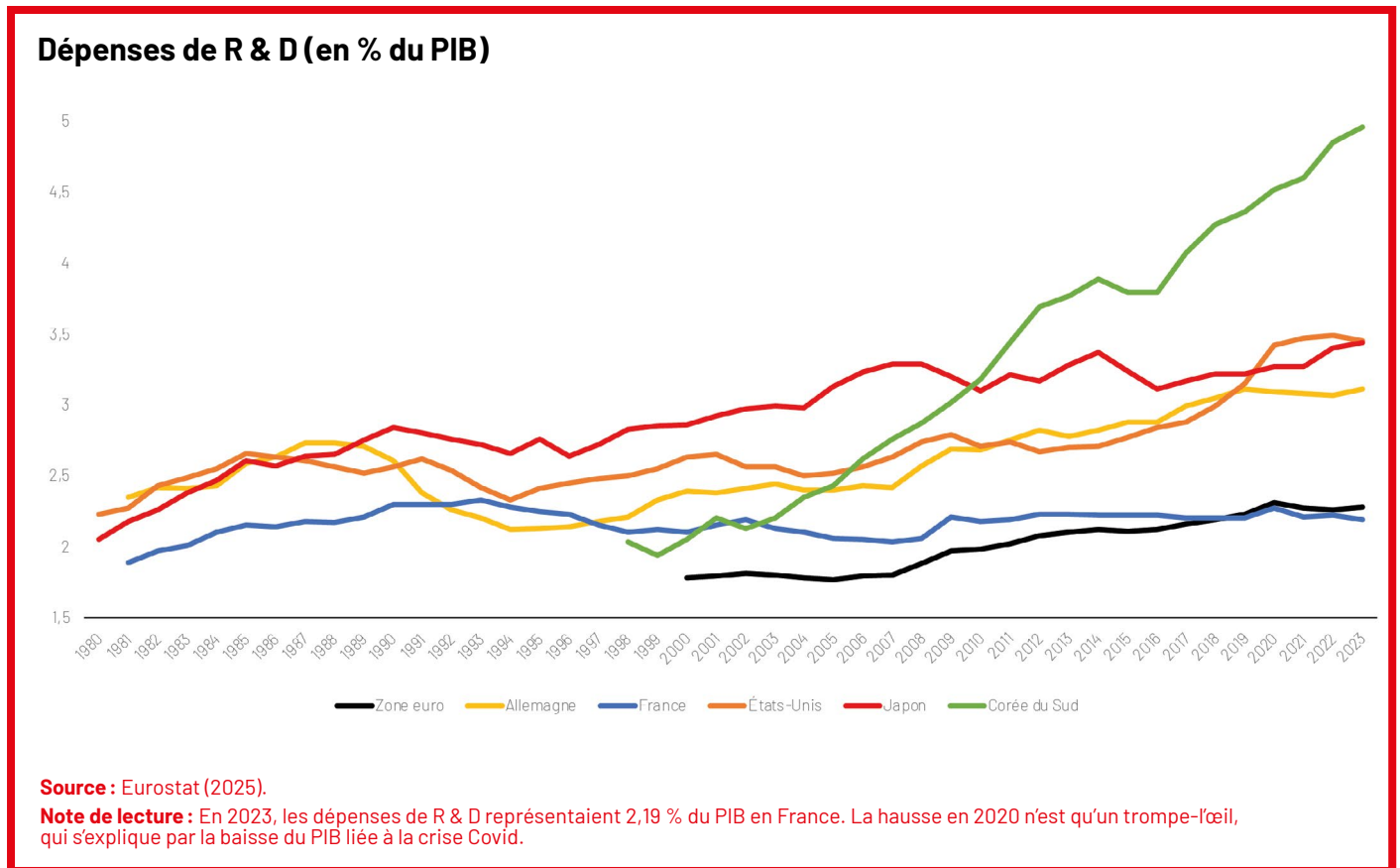
Si le fait d'avoir un déficit commercial n'est pas dramatique en soi, des questions se posent pour le long terme. Cette hausse du déficit commercial a plusieurs explications, mais ce n'est certainement pas « le coût du travail qui grève la compétitivité française ».

Le taux de marge, boosté par les baisses massives de la fiscalité des entreprises comme le CICE, n'a pas eu pour effet de relancer les exportations, mais d'accroître les revenus des actionnaires. En revanche, il est clair que le manque d'investissement (notamment en recherche et développement) et l'abandon de fleurons industriels (notamment publics) ont pénalisé la position de la France.

Il est donc urgent de reconnaître l'échec des politiques menées jusqu'alors dans le domaine industriel et d'entamer une politique ambitieuse d'investissement, couplée à une véritable vision stratégique, qui seules permettront d'enrayer la mécanique de la désindustrialisation.

Cela est d'autant plus nécessaire que la flambée des coûts de l'énergie menace chaque jour un peu plus le travail et le tissu productif.

Le sous-investissement chronique en recherche et développement (R & D)



Le retard français en R & D

La France accuse un retard important en matière de dépenses en recherche et développement. Alors que l'objectif fixé en 2010 par la « stratégie de Lisbonne » était de 3 % du PIB, les dépenses en la matière stagnent à 2,2 % du PIB en France, loin derrière la Corée du Sud (5 %), les États-Unis (3,5 %), le Japon (3,4 %) et l'Allemagne (3,1 %).

De plus, la dynamique est mauvaise, la France décroche par rapport à la moyenne de la zone euro. En effet, entre 2009 et 2023, les dépenses consacrées à la R & D en pourcentage du PIB n'ont pas augmenté en France, alors qu'elles ont augmenté de 14,2 % pour la zone euro et 15,6 % pour l'Allemagne – qui partait pourtant de bien plus haut. La France est d'ailleurs passée sous la moyenne de la zone euro depuis le début des années 2020.

Un symptôme du coût du capital

Ce décrochage français traduit plusieurs constats. C'est d'abord une manifestation du coût du capital : l'investissement dans la R & D ne porte ses fruits qu'à long terme et comporte des incertitudes, à mille lieues de la logique court-termiste des actionnaires.

Cela traduit également le manque de vision des gouvernements successifs et l'échec de la logique de l'offre et des aides aux entreprises, qui devait leur permettre d'investir, d'innover et de monter en gamme, mais qui s'est révélée coûteuse (de l'ordre de 200 milliards en 2023) et inefficace comme nous le voyons dans le graphique ci-dessus.

En France, le secteur privé ne dépense que l'équivalent de 1,44 % du PIB en R & D contre 2,12 % en Allemagne et 2,72 % au Japon. Seul un développement de l'emploi scientifique et des crédits en faveur de la recherche permettra au pays de combler ce retard.

Ce ne sont pas les sujets de recherche qui manquent (transition énergétique, crise climatique, économie du numérique), mais bien la vision politique de long terme que commande l'intérêt général.

Chapitre II/ SALAIRES, INFLATION ET INÉGALITÉS

Le capitalisme financiarisé conduit à une concentration toujours plus importante des richesses au bénéfice d'un tout petit nombre de personnes – ce qui leur donne encore plus

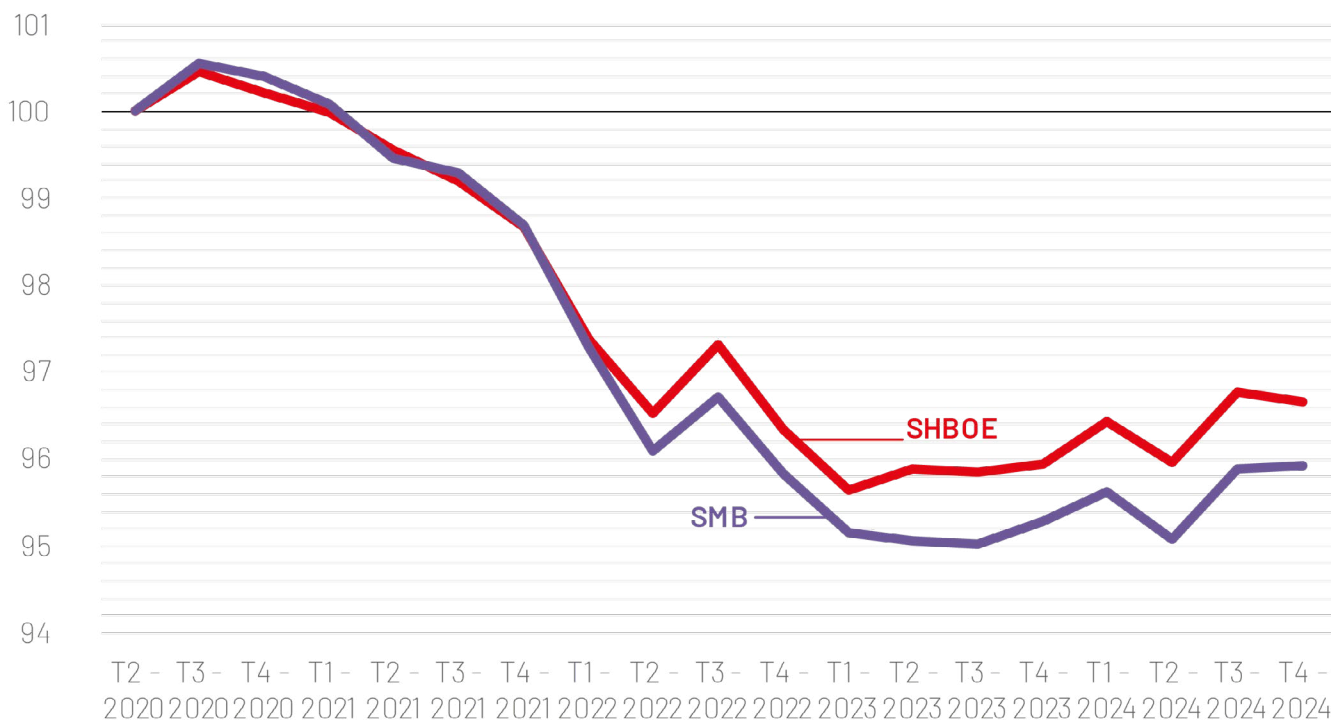
de pouvoir. Les penseur·ses libéraux·les, qui ont conseillé les gouvernements successifs depuis les années quatre-vingt, ont justifié ces inégalités extrêmes par la prétendue « théorie du ruissellement » qui n'en a que le nom car aucune étude ne l'accrédite. Cette rhétorique n'a qu'un seul but : faire accepter l'idée par l'immense majorité de notre population que la richesse des plus riches est source d'enrichissement collectif via les décisions d'investissements qu'ils et elles prendraient. Ce raisonnement n'a jamais été vérifié et les faits nous montrent en réalité que c'est l'inverse !

En effet, il est aujourd'hui admis que les inégalités nuisent au développement économique. Mieux répartir les richesses est bien sûr un enjeu de justice sociale mais est également un enjeu d'efficacité économique. Ce n'est pas un enjeu de « correction » des inégalités via la fiscalité, c'est un enjeu d'affrontement entre le capital et le travail autour de la répartition de la valeur ajoutée. Le second quinquennat de Macron, comme le premier, s'inscrit dans la plus pure tradition libérale en permettant toujours plus le transfert des richesses créées vers le capital au détriment des travailleur·ses, des retraité·es, des chômeur·ses et de leurs familles.

Les indicateurs de ce chapitre donnent à voir la grande polarisation des revenus et du patrimoine ainsi que les différentes dimensions des inégalités. Les salaires stagnent et le pouvoir d'achat a diminué avec la crise inflationniste, les dépenses contraintes augmentent et le patrimoine des plus riches gonfle. Voilà ce que notre action collective doit changer.

Crise inflationniste : un effondrement du niveau de vie des travailleur·ses

Évolution du salaire horaire de base des ouvrier·es et des employé·es et du salaire mensuel de base déflatés par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le deuxième trimestre 2020 et le quatrième trimestre 2024 (base 100 au T2 - 2020)



Source : Insee, Dares.

Note de lecture : Au quatrième trimestre 2024, le pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvrier·es et employé·es (SHBOE) et du salaire mensuel de base (SMB) étaient respectivement 3,3 % et 4,1 % en dessous de leur niveau du deuxième trimestre 2020 (voir le glossaire pour les définitions).

Les pertes récentes de pouvoir d'achat ont ramené les travailleur·ses onze ans en arrière !

Depuis le début de la crise inflationniste à l'été 2021, les pertes de pouvoir d'achat se sont accumulées pour les salarié·es. Même si l'inflation ralentit, les prix continuent d'augmenter et ils le font à partir d'un niveau qui est désormais plus élevé.

Sur les quatre dernières années, les travailleur·ses ont perdu près de 4 points de pouvoir d'achat. Concrètement, pour un·e travailleur·se rémunéré·e au salaire brut médian, cette perte de 4 points depuis 2020 se traduit par une perte, en 2024, de près de 110 euros de pouvoir d'achat par mois, soit 1 320 euros par an !

Une autre façon de se représenter l'ampleur de ces pertes est de se demander combien de temps en arrière elles nous ramènent en termes de pouvoir d'achat. À partir des données de la Dares et de l'Insee, nous trouvons qu'en dé-

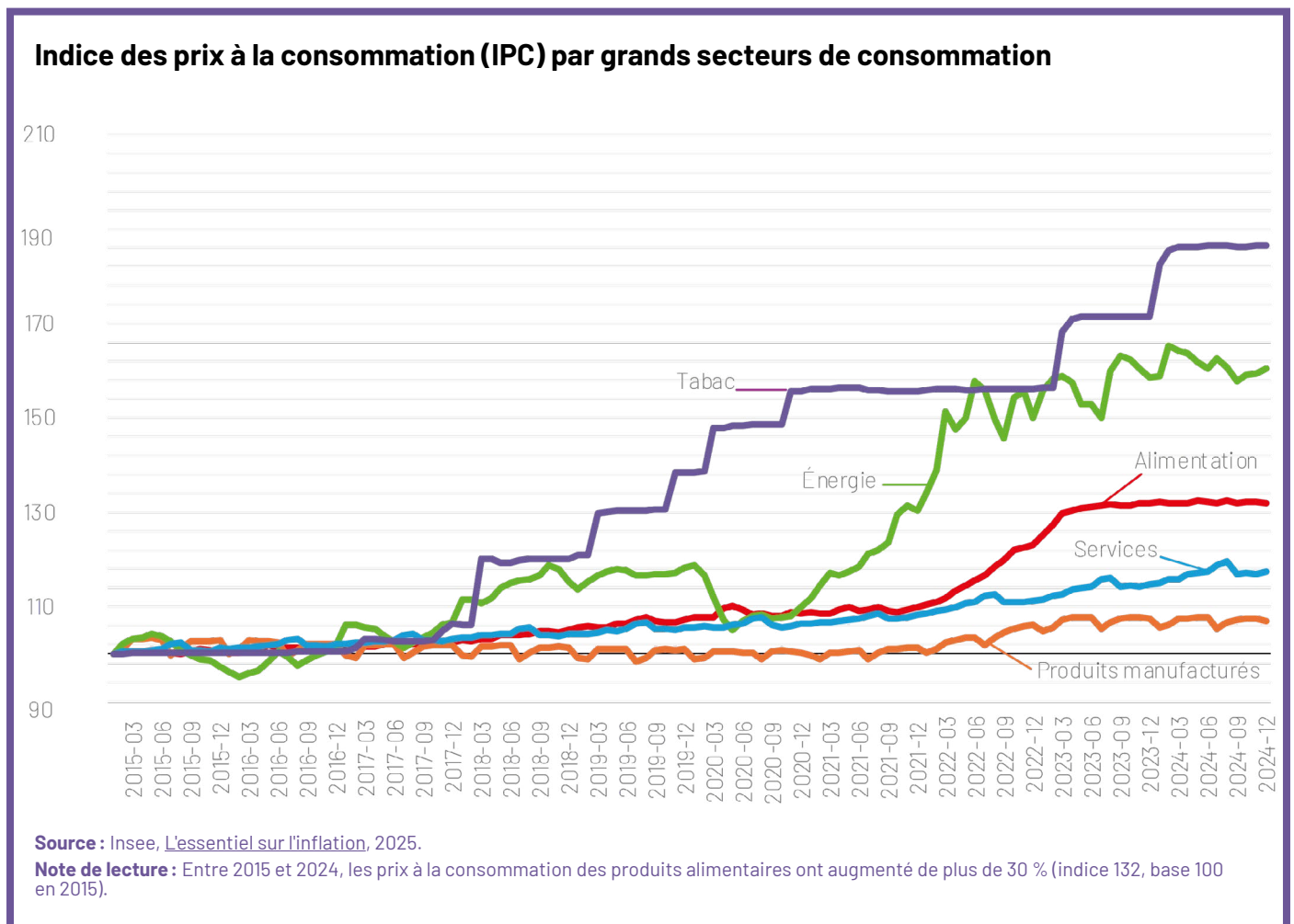
cembre 2024, le pouvoir d'achat du salaire mensuel de base était revenu à son niveau de décembre 2013 !

Des pertes de pouvoir d'achat qui risquent d'être durables

En reprenant les prévisions macroéconomiques de la Banque de France sur l'inflation, nous avons calculé que les salaires devaient augmenter d'au moins 4,5 % en 2024 et en 2025 pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies depuis le début de la crise inflationniste. On est alors (très) loin des politiques salariales qui viennent d'être négociées : en moyenne 2,3 % d'augmentation (contre 3,5 % en 2024).

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo éco n° 143 : le pouvoir d'achat des travailleur·ses encore mis à mal](#) et [Mémo éco n° 138 - Augmentations de salaires : le compte n'y est \(toujours\) pas!](#)

Les prix des produits de consommation populaire ont fortement augmenté



L'indice général des prix : une moyenne utile mais insuffisante

Quand on dit par exemple que « les prix ont augmenté de 20 % depuis 2015 », c'est une moyenne : certains prix augmentent plus vite et d'autres plus lentement.

L'indice des prix à la consommation (IPC), calculé et publié par l'Insee, fournit ainsi une moyenne qui est utile pour avoir une idée générale (mais approximative) de l'inflation. Elle est toutefois insuffisante pour un diagnostic vraiment pertinent.

Mais l'Insee publie aussi, chaque mois, des centaines d'indices élémentaires. Par exemple : poisson surgelé, transport de passager-es par train, etc.

POUR ALLER PLUS LOIN : Taper par exemple sur un moteur de recherche « *indice prix définitif décembre 2024* ». On peut y trouver les données détaillées.

Le graphique ci-dessus propose un regroupement de ces indices en cinq grands secteurs de consommation.

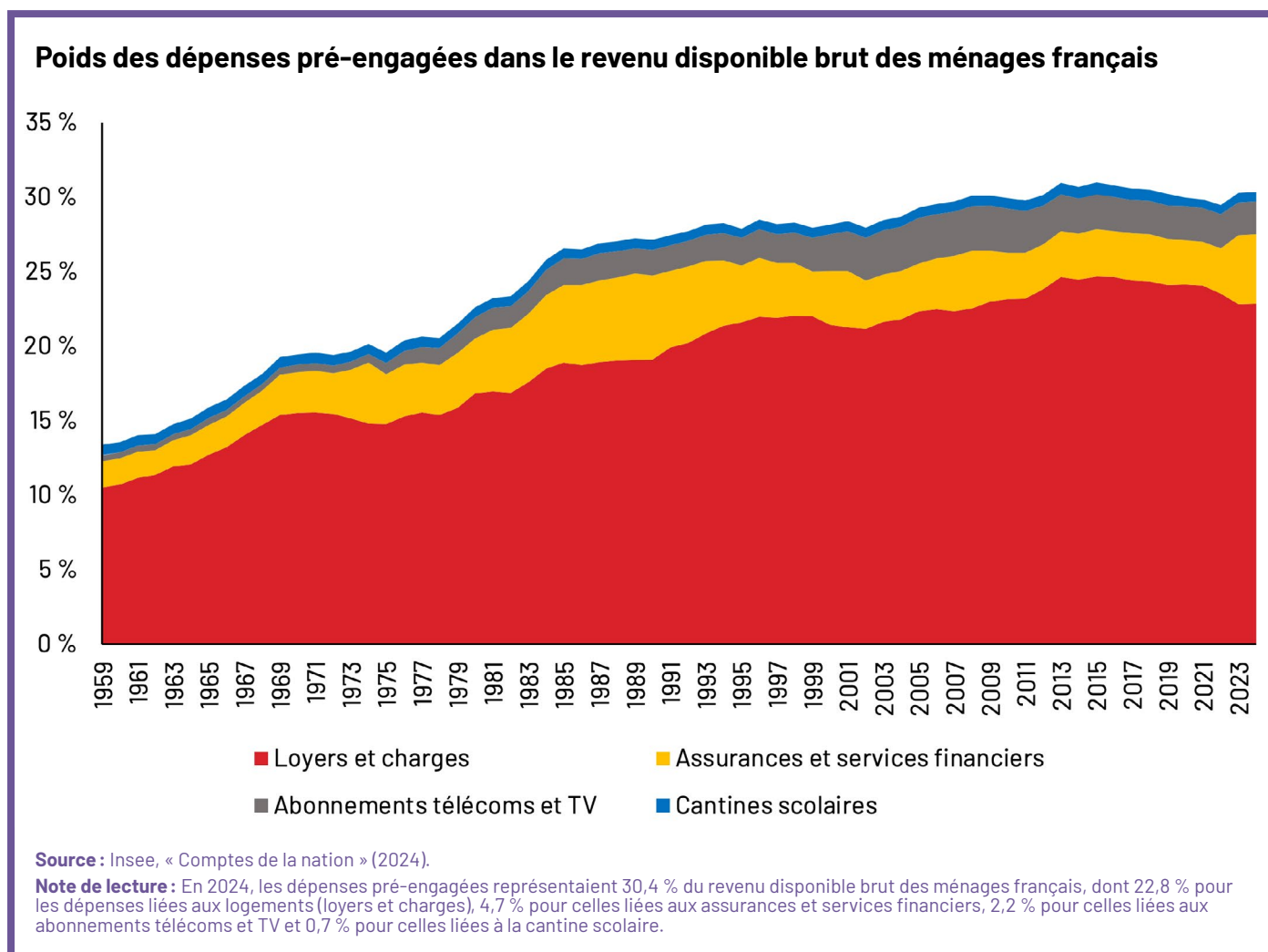
Les prix des produits de consommation populaire ont fortement augmenté

En décembre 2024, l'indice général des prix s'élevait à 119,95. En moyenne, les prix auraient donc augmenté de 20 % en neuf ans. Mais les prix de l'énergie ont augmenté de presque 60 %, ceux de l'alimentation de plus de 30 %.

Or, l'alimentation et l'énergie pèsent lourd dans les budgets des classes populaires et moyennes. Ce sont là des arguments chiffrés que les salarié-es peuvent employer lors des négociations salariales.

Quant au tabac, il a plus que quadruplé par rapport à l'an 2000 ! Or c'est un indice « hors tabac » qui est utilisé, notamment pour indexer périodiquement le Smic. Le Smic n'est donc pas vraiment « indexé » sur l'inflation mais sur cet indice spécifique qui la sous-estime.

Les dépenses des ménages de plus en plus contraintes



Des dépenses contraintes qui explosent

Les dépenses pré-engagées sont les dépenses liées à un contrat, qu'on ne peut pas facilement renégocier : on pensera ici aux assurances, aux forfaits de téléphone et internet et bien sûr aux loyers et charges. Leur part dans le revenu des ménages a très fortement augmenté entre 1959 et 2024 : elles ont plus que doublé, passant respectivement de 13,4 % à 30,4 % !

Elles sont une bonne approximation des dépenses contraintes, qui englobent d'autres éléments comme l'alimentation et le carburant, et qui ne font pas l'objet de contrats mais dont on ne peut se passer.

Les ménages modestes ont une part de dépenses pré-engagées et contraintes dans leur revenu plus importante que la moyenne des ménages. Selon les données les plus récentes de l'Insee, en 2017, les 10 % des ménages les plus précaires avaient une part de dépenses contraintes équivalente à 75 % de leur revenu. En revanche, pour les 10 % des ménages les plus riches, cette part retombe à moins de 20 %.

Les dépenses contraintes touchées par l'inflation

L'inflation observée à partir de l'été 2021 a touché des postes de consommation qui relèvent des dépenses contraintes et pré-engagées des ménages comme l'électricité, le gaz, les carburants et l'alimentation.

L'inflation ne touche donc pas tous les ménages de manière équivalente. Elle est d'autant plus importante que les ménages les plus modestes ne peuvent pas réellement ajuster leur consommation pour y faire face. De plus, on sait que ces dépenses représentent une part bien plus importante du revenu des ménages modestes, qui sont donc davantage touchés par l'inflation.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Fiche pouvoir d'achat n° 3 - Dépenses contraintes, pré-engagées ou Fiches pédagogiques - Inflation, pouvoir d'achat.](#)

Des salaires qui ne suffisent pas pour vivre décemment

Budgets de référence Onpes selon la configuration familiale (en euros au premier semestre 2022)

	Personne seule active	Couple d'actif-ves sans enfant	Famille monoparentale avec deux enfants	Couple avec deux enfants	Personne seule retraitée	Couple de retraité-es
Logement	551	602	834	892	729	786
Transports	344	419	386	487	308	366
Alimentation	255	495	442	689	257	527
Vie sociale	188	251	361	546	184	227
Habillement	70	170	203	320	55	121
Équipement	111	122	178	218	117	121
Hygiène et soins	39	62	88	178	41	101
Santé	68	135	183	271	137	275
Cantine et garde d'enfants			321	108		
Banque	8	16	8	17	8	16
TOTAL BUDGET	1634	2273	3003	3744	1836	2540

Source : Pierre Concialdi (2022), « *Vivre au minimum : des dépenses qui augmentent plus vite que l'inflation* », *Éclairages* n° 24, Ires.

Note de lecture : Au premier semestre 2022, une personne célibataire et sans enfant avait besoin de 1634 euros nets par mois pour participer à la vie sociale.

Les budgets de référence de l'Onpes

Quel est le revenu minimum pour vivre décemment ? L'étude la plus complète sur le sujet est celle commandée par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) sur les budgets de référence en 2014. L'Institut de recherche économiques et sociales (Ires) et le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) ont mené l'étude pour l'Onpes. Celle-ci a été actualisée en 2022 par Pierre Concialdi, chercheur à l'Ires.

En interrogeant des citoyen·nes pour « *établir le contenu du panier de biens et de services nécessaires pour une participation à la vie sociale* » et en y associant une valeur monétaire, des chercheur·ses ont proposé des budgets de référence en euros qui permettraient de répondre à minima aux besoins d'un ménage et de participer à la « *vie sociale* » sans risque d'importantes privations.

Les revenus les plus bas sont insuffisants pour vivre décemment

Malgré son actualisation en 2022, cette étude ne prend pas en compte l'inflation forte depuis cette date - près de 8 % pour l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

De plus, les besoins évoluent constamment. Cette étude devrait donc être réactualisée régulièrement pour coller à la réalité. Sans aucun doute, ces budgets seraient revus à la hausse aujourd'hui.

Cependant, même sans cette revalorisation des budgets de référence, les montants obtenus sont bien au-delà du Smic mensuel net actuel (1426 euros) et évidemment bien au-delà des différents minima sociaux. Pierre Concialdi a par exemple montré que pour une personne célibataire et sans enfant, le budget de référence est de 1634 euros nets par mois, soit l'équivalent de 1,2 fois le Smic de l'époque. En 2022, près d'un quart des salarié·es se trouvaient sous ce seuil !

Des millions de personnes, travailleur·ses ou non, ne sont donc pas considéré·es comme pauvres au sens statistique mais ont pourtant un niveau de revenu inférieur au revenu jugé minimum pour « *participer à la vie sociale* ».

POUR ALLER PLUS LOIN : [Fiche pouvoir d'achat n° 4 - Qu'est-ce qu'un « revenu décent » ?](#)

Une explosion de la population en situation de privation matérielle et sociale

Taux de privation matérielle et sociale (en pourcentage) en 2022

	Privation matérielle et sociale	Ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances par an hors du domicile	Ne pas pouvoir se payer un repas avec de la viande ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) au moins tous les deux jours	Ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température par manque de moyens financiers
Ensemble de la population	14 %	24,3 %	9,4 %	10,2 %
Premier quintile (20 % des ménages les plus modestes)	38,5 %	53,8 %	23,3 %	21,9 %

Source : Insee.

De plus en plus de personnes en situation de privation

Les données sur la privation matérielle et sociale permettent de déterminer le nombre de personnes qui doivent restreindre leur consommation du fait de l'insuffisance de leurs ressources et/ou celles qui doivent limiter leurs activités sociales.

En 2017, 12,2 % de la population française se trouvait en situation de privation, soit 8,1 millions de personnes. En 2022, ce chiffre a atteint son plus haut niveau à 14 % de la population française, soit 9,5 millions de personnes. Ce sont donc 1,4 million de personnes qui ont basculé dans la privation à la fin du premier quinquennat Macron !

Des situations très hétérogènes

Toutes les catégories sociales n'ont pas été touchées de la même façon par les réformes néolibérales mises en place depuis 2017 et par la crise inflationniste. En 2022, les ca-

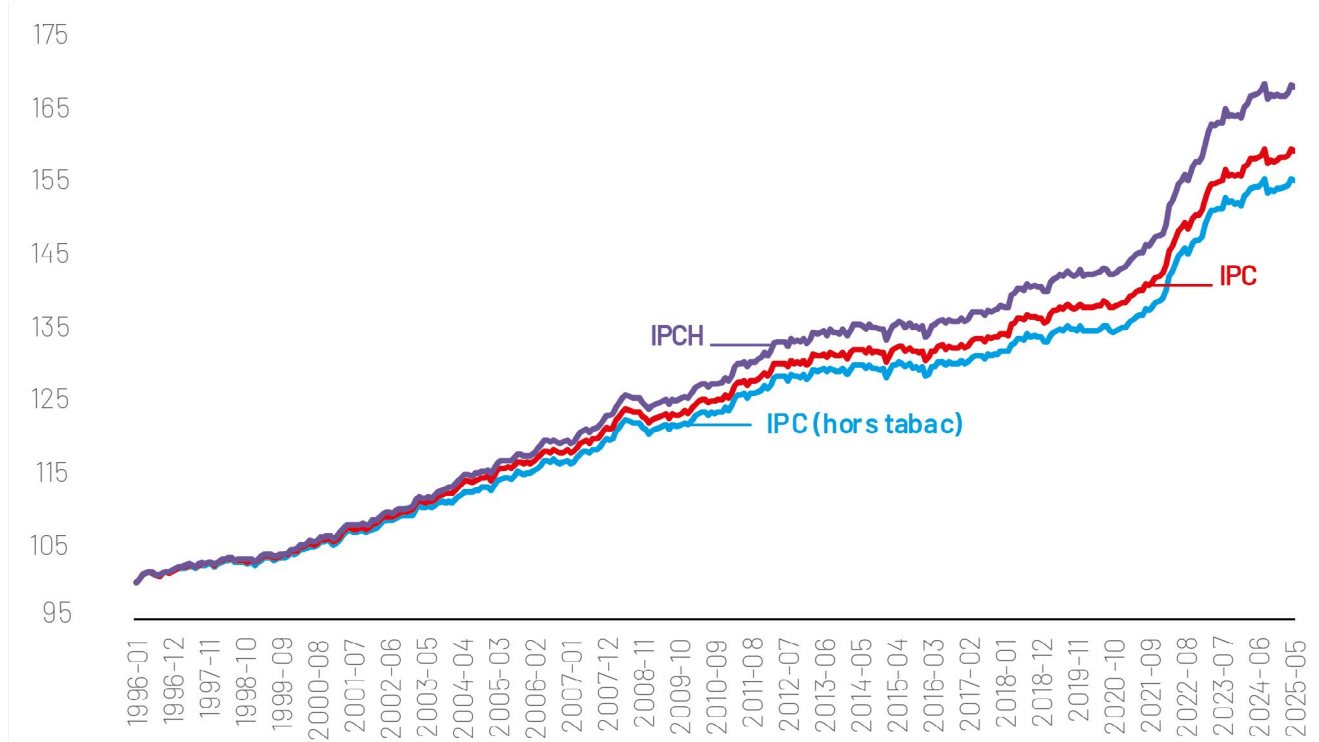
tégories les plus impactées sont les femmes (13,6 %), les employé-es (18,7 %), les ouvrier-es (20,3 %), les ménages avec famille monoparentale (28,1 %) ou les privé-es d'emploi (37,7 %).

Pour les 20 % de ménages dont le niveau de vie est le plus faible, 38,5 % de cette population se trouve en situation de privation, 53,8 % ne peut pas se payer une semaine de vacances par an hors du domicile, 23,3 % ne peut pas se payer un repas avec de la viande ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) au moins tous les deux jours et 21,9 % ne peut pas maintenir leur logement à une température normale. Ces résultats illustrent encore l'urgence d'augmenter les salaires.

POUR ALLER PLUS LOIN : *Lettre Prospective et territoires n° 1* – « Premier quinquennat Macron : une explosion de la population en situation de privation matérielle et sociale.

Quel indice des prix à la consommation utiliser ?

Évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac, de l'IPC et de l'IPC harmonisé (IPCH) entre janvier 1996 et mai 2025 (base 100 en janvier 1996)



Source : Insee.

Note de lecture : Ces indices permettent d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est utile pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat des ménages et pour réaliser les indexations. L'IPC hors tabac est par exemple utilisé pour indexer le Smic ou certaines prestations sociales. Entre janvier 1996 et mai 2025, l'IPC hors tabac a enregistré une inflation cumulée de 55 %, l'IPC de 59,1 % et l'IPCH de 67,8 %.

Il faut utiliser l'IPCH plutôt que l'IPC

L'IPCH ne prend en compte que les seules dépenses qui restent à la charge des ménages après remboursement éventuel par les pouvoirs publics ou la Sécurité sociale, soit le prix net, alors que l'IPC prend en compte la totalité du prix du bien ou du service concerné, soit le prix brut. Les différences entre ces deux indicateurs sont importantes dans le domaine de la santé.

Par exemple, lorsque le remboursement de certaines dépenses de santé diminue, cela n'augmente pas le prix brut et n'a donc pas d'effet sur l'IPC. En revanche, cela augmente le prix net payé par les ménages et est donc pris en compte dans le calcul de l'IPCH.

L'IPCH devrait alors être l'indice de référence pour la revalorisation des salaires, du Smic et des revenus sociaux et devrait servir de référence pour le calcul des pertes de pouvoir d'achat de ces différents revenus. En effet, celui-ci est plus proche de la réalité des dépenses des ménages.

Des conséquences concrètes sur les revenus et les prestations sociales

Depuis 1996, soit la date de début de la mesure de l'IPCH, l'écart entre ces deux indices de prix est de 0,2 % par an en moyenne. Même si l'écart semble faible annuellement, cela représente des sommes considérables au fil du temps. De ce fait, le choix de l'indice de référence pour les indexations et les calculs de pouvoir d'achat devrait être une revendication et un enjeu de lutte pour les travailleur-ses.

Par exemple, si le Smic avait été indexé sur l'IPCH plutôt que sur l'IPC hors tabac dès juillet 2005, il serait passé à 1903,73 euros brut en septembre 2024 contre 1801,8 euros actuellement !

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo éco n° 142 – Vers un indice CGT du coût de la vie : de l'IPC à l'IPCH](#) et [Mémo éco n° 139 – Indice des prix et revalorisation du Smic : un choix politique !](#)

Vers un indice CGT du coût de la vie

	Évolution sur un an (déc 2024/déc 2023)
IPC hors tabac ménages modestes (utilisé pour le Smic)	1,0 %
Prise en compte du tabac	0,3 %
IPC ensemble des ménages (tabac compris)	1,3 %
Passage de l'IPC à l'IPCH (en 2024)	0,5 %
IPCH (harmonisé)	1,8 %
<i>Effet qualité (estimation minimum)</i>	<i>0,3 %</i>
<i>Prise en compte des investissements en logements</i>	<i>0,1 ou 0,2 %</i>
<i>Effet de la décohabitation</i>	<i>0,5 ou 0,6 %</i>
Estimation CGT	Au moins 2,7 à 2,9 %
Autres éléments du coût de la vie (réglementation, ...)	Non chiffrés

Source : Insee (en gras); calculs CGT (en italique).

Un décalage persistant entre l'inflation calculée et les réalités vécues

Un indice général des prix à la consommation (IPC), c'est le résultat d'une multitude de relevés de prix. Pour le calcul des IPC, il faut fixer un certain nombre de règles, de méthodes. Elles sont internationalement reconnues. Mais une grande partie de la population considère que les salaires et revenus sociaux, même quand ils sont indexés sur un IPC, ne leur permettent pas de suivre la « valse des prix ».

Pourquoi ce « malentendu » ? Parce que certains points font débat : l'exclusion du tabac ; la mesure de la qualité des produits... Et, surtout, la consommation n'est pas la seule source de dépenses pour les ménages.

Les indices de prix à la consommation ne sont pas des indices du coût de la vie

L'Insee le reconnaît : l'IPC et l'IPCH ne sont pas des indices du coût de la vie.

En effet, nombre de dépenses n'y sont pas prises en compte. Par exemple :

- les achats de logements, qui sont de l'investissement et non de la consommation ;

- les conséquences des séparations (divorces, veuvages, etc.), ce que l'on appelle la « décohabitation » ;
- les effets de la réglementation (passoires thermiques, ZFE, contrôles techniques, etc.), des exigences de la vie (avoir un téléphone portable) et de la disparition ou de l'éloignement des services publics.

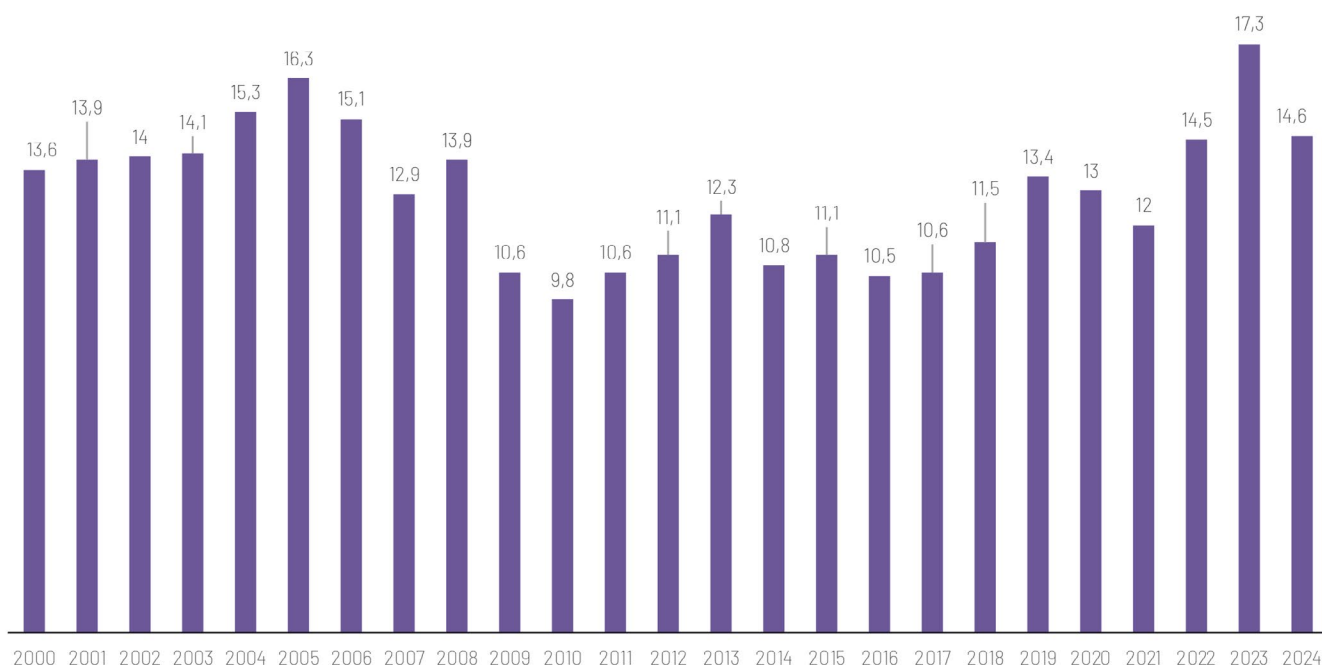
Des travaux menés il y a dix ans par le syndicat CGT de l'Insee, la Fédération des Finances CGT et la Fédération des travailleur-ses de la métallurgie (FTM-CGT) conduisent à ajouter environ un point par an à l'IPCH. C'est ce que montre le tableau ci-dessus.

Dans le cas particulier de l'année 2024, ce calcul conduit à réévaluer l'IPCH d'environ 1 point et à rajouter 1,8 point par rapport à l'IPC qui est utilisé pour l'indexation du Smic. Au bout du compte, cela donne une hausse du coût de la vie d'environ 2,8 % en 2024 selon les calculs CGT.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo éco n° 142 – Vers un indice CGT du coût de la vie : de l'IPC à l'IPCH.](#)

Sans échelle mobile, un tassement durable des salaires !

Proportion des salarié-es au Smic sur la période 2000-2024



Source : Dares, enquête Acemo.

Note de lecture : En 2024, 14,6 % des salarié-es ont bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2024.

Une « smicardisation » de l'économie française

En l'absence d'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire sans indexation automatique de l'ensemble des salaires sur l'inflation, les bas salaires se font rattraper par le salaire minimum. Depuis le début de la crise inflationniste mi-2021, les revalorisations du Smic ont été nombreuses. Mais comme les salaires au-dessus du Smic ne sont pas indexés sur l'inflation, et que le patronat accorde des augmentations de salaires plus faibles que l'inflation, cette situation a entraîné un rattrapage des salaires par le Smic.

Sur la décennie 2010, la proportion de salarié-es au Smic était de 11 % en moyenne : elle est de 14,6 % en 2024, soit 2,7 millions de travailleur-ses. Cela impacte prioritairement les femmes et renforce les situations de précarité de celles-ci, puisque 57 % des salarié-es au Smic sont des femmes. Par ailleurs, en janvier 2025, 75 branches avaient des minima conventionnels inférieurs au Smic revalorisé le premier novembre 2024.

Il faut rétablir l'échelle mobile des salaires

Le fait que les bas salaires soient rattrapés par le Smic est inadmissible car c'est la reconnaissance des diplômes et des compétences acquises par l'expérience qui sont annulées. Ceci-dit, grâce à ce plancher protecteur qu'est le Smic, c'est la perte de pouvoir d'achat qui malgré tout a été limitée pour les travailleur-ses ayant des bas salaires.

Pour éviter ce tassement de l'ensemble des salaires, la seule solution est d'imposer le rétablissement de l'échelle mobile des salaires qui était partiellement en vigueur en France entre 1952 et 1982.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Note éco n° 163 – Exonérations de cotisations sociales, prime d'activité et trappes à bas salaires.](#)

Exonérations de cotisations, une trappe à bas salaires !

	1802 € (1 Smic)	2162 € (1,2 Smic)	2703 € (1,5 Smic)	4505 € (2,5 Smic)	5406 € (3 Smic)
Exonérations de cotisations dites patronales	716 €	552 €	306,50 €	351,40 €	421,70 €
Taux d'exonérations de cotisations dites patronales	39,7 %	25,5 %	11,3 %	7,8 %	7,8 %
Cotisations dites patronales restantes	79 €	397 €	876 €	1615 €	1933 €
Cotisations dites salariales	398 €	473 €	585 €	960 €	1139 €
Salaire net	1404 €	1689 €	2118 €	3545 €	4267 €
Montant total payé par l'employeur	1881 €	2559 €	3579 €	6120 €	7339 €

Source : [Simulateur de cotisations employeur, Urssaf.](#)
Smic de juin 2025.

Une trappe à bas salaires

Les exonérations de cotisations sociales sont à l'origine d'une trappe à bas salaires, c'est-à-dire d'une situation dans laquelle un-e employeur-se a intérêt à limiter les augmentations de salaires et à maintenir le salaire de ses employé-es à un bas niveau pour ne pas voir se réduire le montant des exonérations auquel il ou elle a droit.

Comme le montre le tableau ci-dessus, plus les salaires sont proches du Smic, plus le montant des exonérations est important pour l'employeur-se. En effet, les exonérations sont concentrées sur les bas salaires, c'est-à-dire sur les

salaires entre 1 et 1,6 Smic. Celles-ci représentent plus des trois-quarts des exonérations, dont le montant total s'élève à près de 75 milliards d'euros en 2024. Elles sont maximales au niveau du Smic puis dégressives jusqu'à 1,6 Smic.

Presque plus de cotisations au niveau du Smic !

À force d'exonérations en tout genre, le rêve du patronat est presque atteint ! Au niveau du Smic, il ne reste que la cotisation AT-MP pour une somme dérisoire, et le montant des exonérations atteint désormais plus de 700 euros ! De ce fait, les employeur-ses ont intérêt à concentrer les rémunérations autour du Smic afin de profiter d'un maximum d'exonérations de cotisations.

Ainsi, alors que les cotisations dites patronales sont une part du salaire des travailleur-ses, nous devons, en tant que contribuables, compenser ces exonérations à la Sécurité sociale. Pire, certaines exonérations ne sont pas compensées et participent donc à l'effritement du financement de la Sécurité sociale.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Note éco n° 163 – Exonérations de cotisations sociales, prime d'activité et trappe à bas salaires](#) et [Mémo éco n° 148 – La Sécurité sociale en grand danger : vers un retour de la TVA sociale ?](#)

La prime d'activité contre les salaires !

Montant de la prime d'activité (PA) d'un-e salarié-e au Smic* à temps plein selon sa situation conjugale et le nombre d'enfants à charge**

PERSONNE SEULE

Sans enfant	257 €
Un enfant	314 €
Deux enfants	213 €
Trois enfants	0 €

EN COUPLE – CONJOINT-E SANS EMPLOI	Conjoint-e inactif-ve sans revenu	Conjoint-e chômeur-se (ARE à 80 % du Smic)
Sans enfant	498 €	0 €
Un enfant	569 €	0 €
Deux enfants	607 €	0 €
Trois enfants	473 €	0 €

EN COUPLE – CONJOINT-E AVEC EMPLOI	Conjoint-e salarié-e au Smic à temps plein	Conjoint-e salarié-e gagnant 1,5 Smic à temps plein
Sans enfant	204 €	0 €
Un enfant	390 €	119 €
Deux enfants	428 €	157 €
Trois enfants	265 €	23 €

Source : [Maquette Edifis](#), mise en forme des auteurs.

Note de lecture : Pour un-e salarié-e en couple avec 3 enfants qui perçoit un Smic à temps plein, si sa ou son conjoint-e est inactif-ve, le couple recevra 473 euros de PA, et si ce-tte conjoint-e est privé-e d'emploi et touche une ARE équivalant à 80 % du Smic, le couple ne recevra pas de PA.

* Les chiffres sont basés sur le niveau du Smic en vigueur entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 octobre 2024.

** Les enfants ont entre 3 et 10 ans. Le statut « en couple » renvoie au statut « en concubinage » de la maquette Edifis.

La prime d'activité n'est pas pérenne

Les exonérations de cotisations ont été concentrées sur les salaires entre 1 et 1,6 Smic. Elles incitent les employeur-ses à ne pas augmenter les salaires et à les concentrer autour du salaire minimum. La prime d'activité a alors été mise en place pour compenser partiellement la faiblesse des rémunérations au Smic et des bas salaires qui en sont proches.

Toutefois, la prime d'activité n'est pas substituable à des augmentations de salaires. D'abord, elle n'est pas pérenne contrairement au salaire : quand le salaire net d'un-e travailleur-se (seul-e et sans enfant) augmente de 100 euros, sa prime d'activité diminue de 39 euros !

La prime d'activité ne dépend pas des revenus du travail

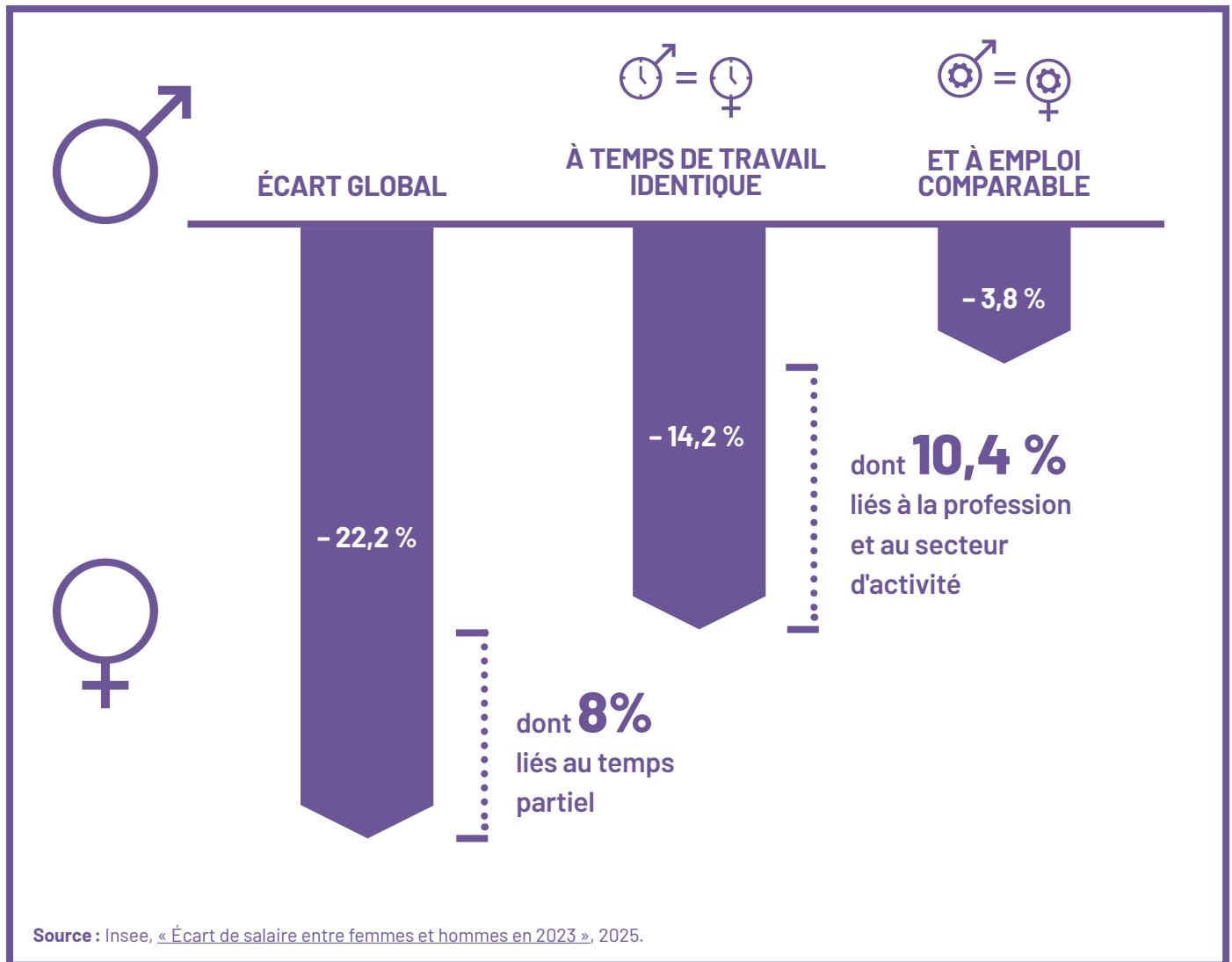
De plus, près de la moitié des travailleur-ses proches du Smic ne perçoivent pas la prime d'activité ! À la différence des augmentations du Smic qui touchent l'ensemble des salarié-es se situant à ce niveau de salaire, la prime d'acti-

vité ne concerne donc pas tou-tes les travailleur-ses. Cela s'explique en partie par le non-recours, mais aussi et surtout par son mode de calcul familialisé. Concrètement, le niveau de prime d'activité est déterminé en prenant en compte le salaire, la composition du foyer et la situation professionnelle du ou de la conjointe s'il en est.

La prime d'activité est avant tout une énième aide aux entreprises. Elle est largement payée par les travailleur-ses puisqu'elle est financée par le budget général de l'État mais versée par les CAF. Les travailleur-ses doivent donc payer collectivement pour garantir à celles et ceux qui ont les salaires les plus faibles un revenu décent. À côté, les employeur-ses peuvent continuer à payer de très faibles salaires et conserver de nombreuses exonérations.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Note éco n° 163 – Exonérations de cotisations sociales, prime d'activité et trappe à bas salaires.](#)

Inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans le privé



Les femmes gagnent 22,2 % de moins que les hommes

En 2023, alors que le salaire des hommes était en moyenne de 27430 euros par an, celui des femmes était de 21340 euros – soit près d'un quart en moins. De ce fait, il est tout à fait illusoire de penser que le sujet des inégalités salariales entre les femmes et les hommes est clos.

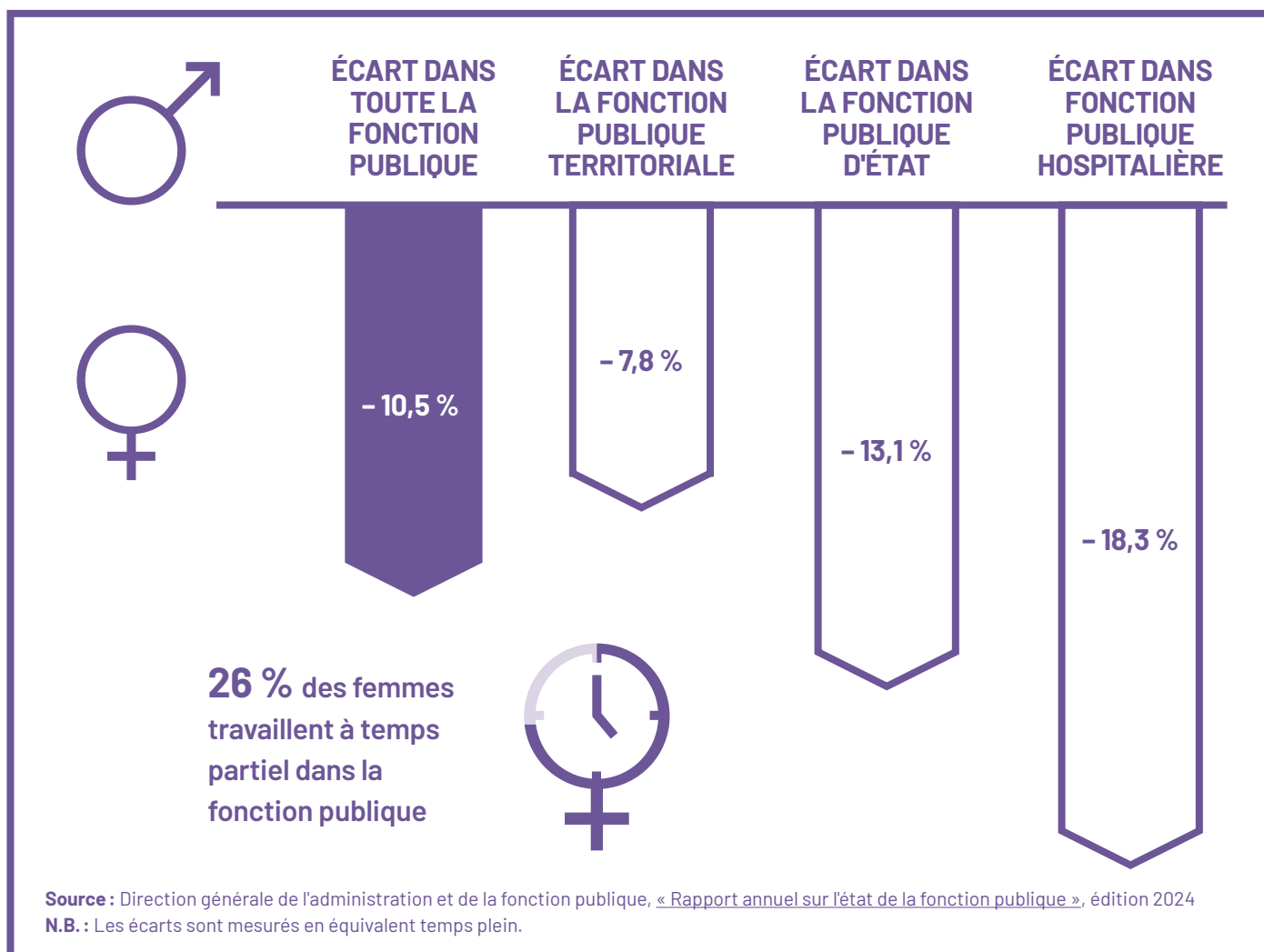
Le temps partiel et les métiers genrés sont les premiers coupables

Deux facteurs principaux expliquent cet écart. D'abord, le temps de travail : 26,5 % des femmes travaillaient à temps partiel en 2023, contre seulement 8,7 % des hommes. Si le temps de travail des femmes était le même que celui des hommes, l'écart salarial ne serait « plus que » de 14,2%.

L'autre coupable est ce que l'on appelle la « ségrégation professionnelle » : très peu de métiers comptent des proportions équivalentes de femmes et d'hommes. Par exemple, d'après l'Insee, le secteur des services aux ménages comptait 65 % de femmes en 2020 et le secteur de l'enseignement 68,5 % et, à l'inverse, le secteur de la construction comptait 9 % de femmes et celui de l'industrie 28,5 %. De plus, les métiers largement féminisés sont souvent moins bien payés à niveau de diplôme équivalent et ils s'exercent aussi plus souvent à temps partiel.

Réduire les inégalités de salaires c'est donc d'abord en finir avec le temps partiel (subi) et les métiers genrés. Mais cela ne doit pas faire oublier qu'à temps de travail et à poste égal, les femmes sont moins payées que leurs homologues masculins : il reste en effet un écart de 3,8 %. Cela porte un nom : la discrimination !

Inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans la fonction publique



Les femmes gagnent 10,5 % de moins que les hommes dans la fonction publique

En 2023, alors que le salaire des hommes était en moyenne de 2 711 euros par mois, celui des femmes était de 2 427 euros – soit plus de 10 % de moins.

Parce que 63 % des agent-es publiques sont des femmes, elles sont plus pénalisées par le gel du point d'indice. D'autant plus qu'elles perçoivent un tiers de moins de primes que les hommes.

Le temps partiel et les métiers genrés sont à prendre en compte

Les femmes sont trois fois plus exposées au temps partiel, qui touchait 26 % d'entre elles contre 9 % des hommes en 2023. 37 % des contractuelles sont à temps partiel, contre 20 % pour les hommes.

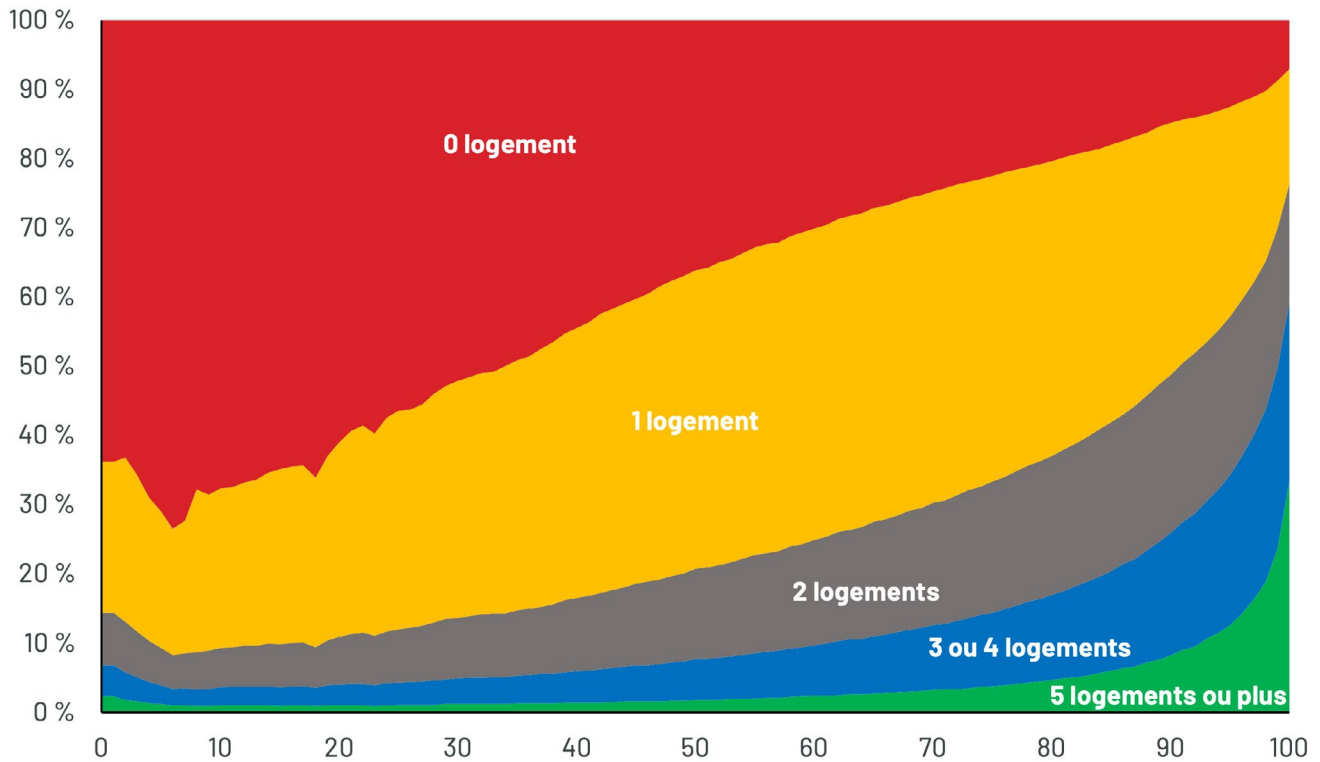
Les femmes occupent aussi plus souvent les postes les moins rémunérateurs : parmi les 10 % de salarié-es les moins rémunéré-es, 70 % sont des femmes. Elles sont 49 % des 10 % des salarié-es les mieux rémunéré-es et seulement 39 % parmi les 1 % les mieux rémunéré-es.

L'autre coupable est ce que l'on appelle la « ségrégation professionnelle », c'est-à-dire le fait que très peu de métiers comptent des proportions équivalentes de femmes et d'hommes. Dans les filières médico-sociales, elles occupent plus de 98 % des emplois et 80 % dans la filière administrative. Et les métiers largement féminisés sont moins bien payés à niveau de diplôme équivalent – d'autant plus qu'ils s'exercent plus souvent à temps partiel.

La lutte contre les inégalités de salaires passe nécessairement par la réduction des discriminations au travail, la fin du temps partiel (subi) et la revalorisation des métiers à prédominance féminine.

Difficultés de logement : pas pour tout le monde !

Nombre de logements possédés selon le centile de niveau de vie



Source : Insee, « Portrait social », édition 2021.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages ordinaires dont le niveau de vie est positif ou nul.

Note de lecture : Parmi les individus appartenant au 1 % des ménages les plus aisés, seuls 7,1 % ne possèdent aucun logement, tandis que 59,2 % en possèdent trois ou plus. En revanche, parmi les individus appartenant au 1 % des ménages les plus modestes, seuls 6,8 % possèdent trois logements ou plus, tandis que 63,8 % n'en possèdent aucun.

Un patrimoine immobilier extrêmement concentré

24% des ménages français concentrent plus des deux-tiers (68 %) des logements appartenant aux particuliers. Sans même parler d'accès à la propriété, la réalité est saisissante : les ménages possédant 5 logements (3,5 % de la population)... détiennent la moitié des logements en location ! Les difficultés de logement sont donc loin d'être le lot de tou-tes. En revanche, elles sont bien la conséquence d'une forte concentration des biens dans les mains d'un petit nombre, décidant à leur guise du prix des locations.

3,1 millions de logements vacants

Alors même que des millions de personnes peinent à trouver un toit, non-seulement pour des questions de niveau de loyer mais aussi purement et simplement de disponibilité, la France ne compte pas moins de 3,1 millions de loge-

ments vacants en 2023 (soit près de 8 logements inoccupés sur 100) ! Il faut ajouter à cela les résidences secondaires et logements occasionnels, qui ne sont occupés qu'une partie réduite de l'année (10 logements supplémentaires sur 100). Enfin, l'Union sociale pour l'habitat (USH) estime les besoins en constructions neuves à 518 000 logements par an sur la période 2024-2040.

Deux réponses : un pôle public de l'habitat et un encadrement étroit des loyers !

Face à cette situation, seule la création d'un pôle public de l'habitat et un encadrement sérieux des loyers peuvent permettre à toutes et à tous de se loger.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Manifeste pour le droit au logement.](#)

Le logement, un poste de dépenses croissant dans le budget des ménages

Taux d'effort en logement des ménages selon le revenu et le statut d'occupation en 2022

Statut d'occupation du logement	Revenu disponible				
	Inférieur au 1 ^{er} quartile	Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quartile	Entre le 2 ^e et le 3 ^e quartile	Supérieur au 3 ^e quartile	Ensemble
Locataire du secteur privé	44,7 %	30,3 %	26,7 %	21,1 %	28,2 %
Locataire du secteur social	29,1 %	24,3 %	21,1 %	18,3 %	24,6 %
Propriétaire accédant-e	43,8 %	32,1 %	28,7 %	23,9 %	27,1 %
Propriétaire non accédant-e	23,8 %	14,0 %	10,1 %	7,1 %	10,1 %
Ensemble	33,6 %	23,9 %	20,6 %	16,1 %	20,5 %

Source : Insee, enquête « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie », 2023.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire hors ménages logés gratuitement et ménages dont le revenu déclaré est négatif ou nul.

Note de lecture : En 2022, le taux d'effort en logement (net des aides au logement) des 25 % des locataires les plus modestes du secteur libre était en moyenne de 44,7 %. Pour les 25 % des propriétaires non accédant-es les plus aisés-es, le taux d'effort était en moyenne de 7,1 %.

Une explosion des dépenses de logement

La part de la dépense de consommation liée au logement dans le revenu disponible des ménages a très fortement augmenté entre 1959 et 2024 : elle a plus que doublé, passant de 10,5 % à 22,8 % ! Les dépenses en logement tiennent compte des loyers versés par les ménages et des charges relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité ou aux autres combustibles fossiles utilisés dans les habitations dont ils s'acquittent.

Ces dépenses pèsent d'autant plus sur le budget des ménages qu'elles sont préengagées, donc liées à des contrats et difficilement renégociables. Les ménages sont donc obligés de s'acquitter de ces sommes à court terme. En 2024, les dépenses liées au logement représentent près des trois quarts des dépenses préengagées des ménages.

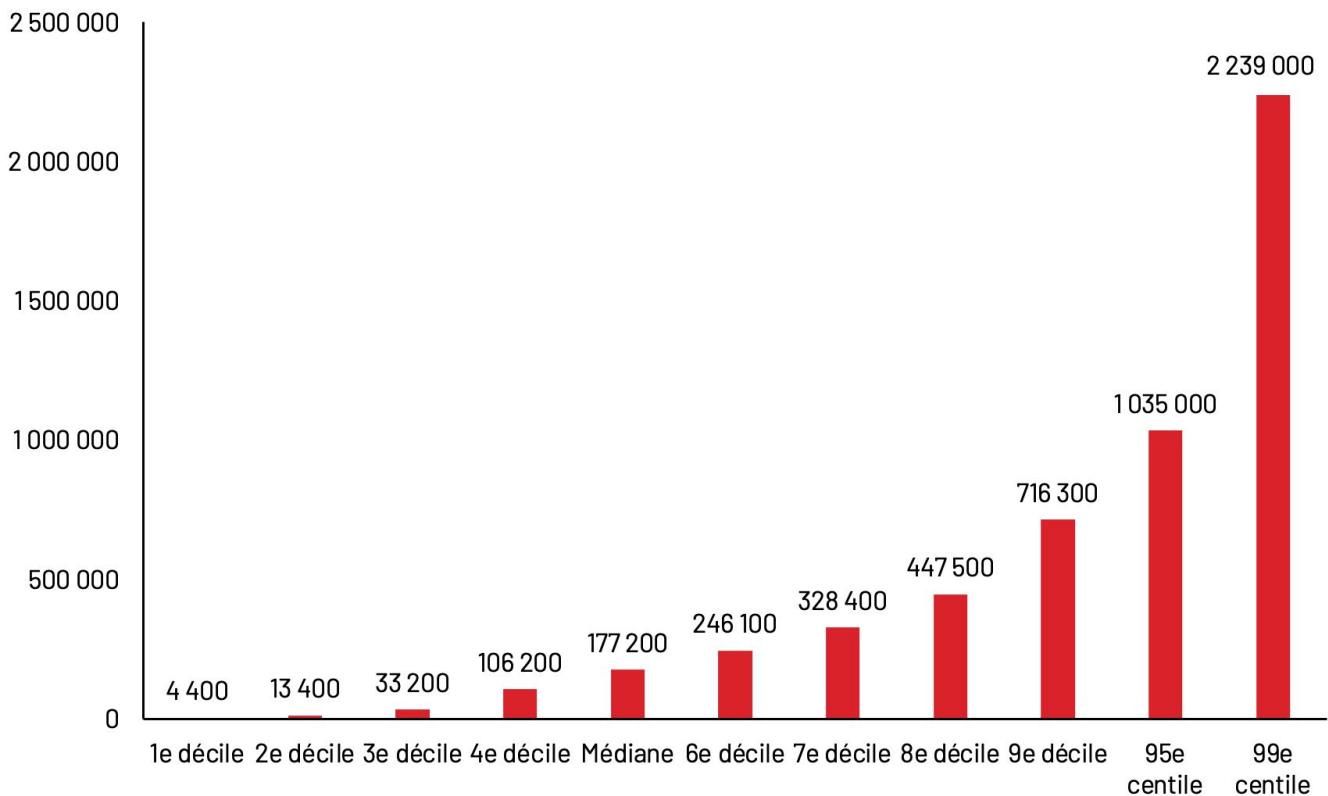
Des dépenses qui pèsent davantage sur le budget des ménages les plus modestes

La part des dépenses liées au logement dans le budget des ménages dépend du statut d'occupation du logement mais surtout de leur niveau de revenu.

Alors que les 25 % des ménages les plus aisés (en majorité propriétaires non accédant-es) consacrent en moyenne 16,1 % de leurs revenus pour leur logement, les 25 % des ménages les plus modestes (majoritairement locataires) y consacrent en moyenne 33,6 %, quels que soient les statuts d'occupation. Parmi les 25 % des ménages les plus modestes, cette part atteint même 44,7 % des revenus pour les locataires du secteur libre. Elle est bien plus faible pour celles et ceux du secteur social (29 %).

Les 10 % les plus riches détiennent près de la moitié du patrimoine

Patrimoine brut des ménages français en 2021 (en euros)



Source : Insee, « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2024.

Note de lecture : En France, 1 % des ménages ont un patrimoine brut (sans tenir compte de l'endettement) égal ou supérieur à 2 239 000 euros. 30 % ont un patrimoine égal ou inférieur à 33 200 euros.

Des inégalités de patrimoine colossales

Si les plus riches concentrent déjà une part importante des revenus, le séparatisme des classes aisées est encore plus net quand on regarde les patrimoines. Les 10 % les mieux doté-es concentrent pratiquement la moitié de tout le patrimoine en France. Si l'on resserre encore un peu la focale, on s'aperçoit que le centile supérieur (les 1 % les mieux doté-es) possède à lui seul 15 % du patrimoine total et un cinquième du patrimoine financier !

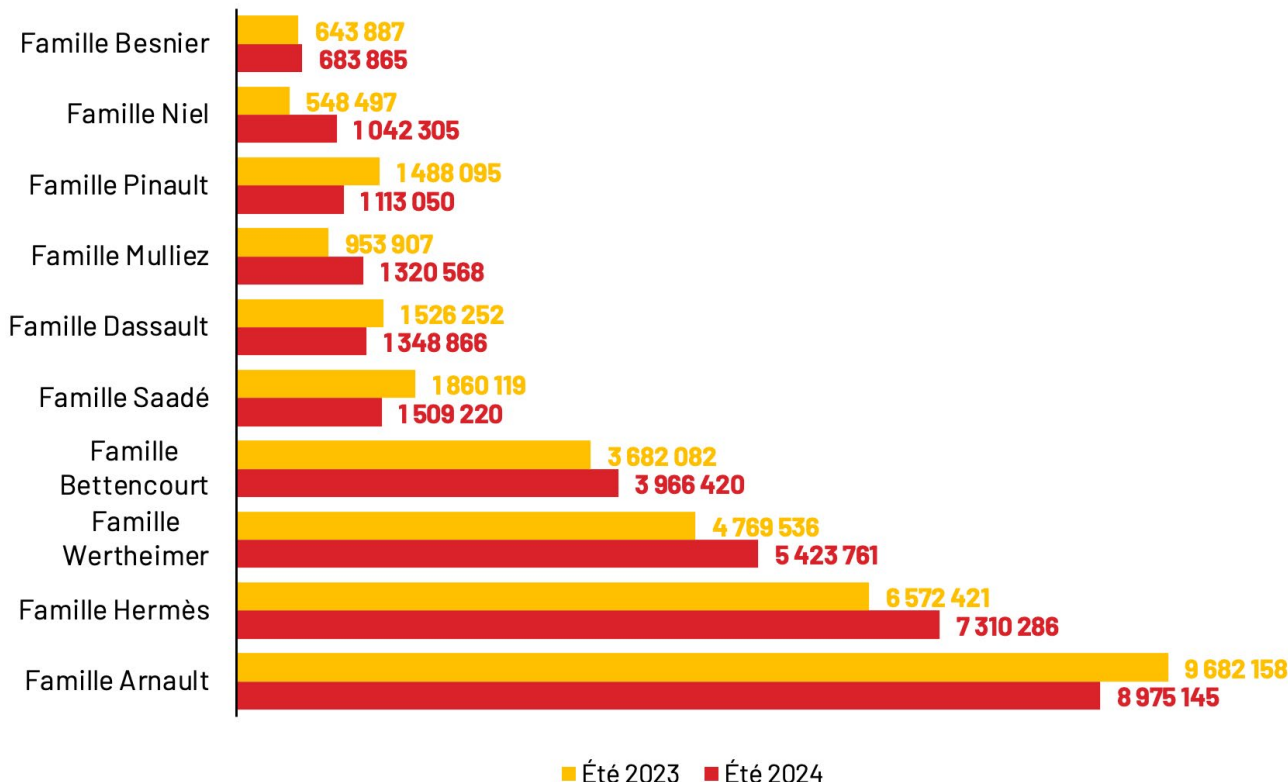
Encore une fois, c'est le pouvoir associé au patrimoine financier qui est essentiel à comprendre : celui qui possède est celui qui dicte, faisant de notre système économique un système censitaire dans l'entreprise. À l'inverse, les 50 % les moins doté-es ne se partagent que 8 % du patrimoine total ! C'est dire la concentration en haut de l'échelle sociale.

Le mythe de la méritocratie

Comment les classes dominantes justifient-elles ces inégalités ? En invoquant le mythe de la « méritocratie ». Le gâteau serait alors réparti en fonction du mérite de chacun-e : beaucoup pour quelques méritant-es (les « premier-es de cordée »), peu pour les autres. Le problème de cette rhétorique c'est que 70 % du patrimoine total en France provient de l'héritage selon Thomas Piketty. C'est même 80 % pour le patrimoine des milliardaires français-es selon le *Financial Times*. Où est le « mérite » à bien naître ? Aucun argument économique ne viendra au secours des possédant-es.

Concentration des richesses... et du pouvoir !

Patrimoine des dix plus grandes fortunes françaises en années de Smic brut



Source : Challenges, calculs des auteur·ices.

Note de lecture : En juillet 2024, la fortune de Bernard Arnault et sa famille s'établissait à l'équivalent de 9 millions d'années de Smic bruts.

Des patrimoines déconnectés de l'économie réelle

Le patrimoine de ces grandes fortunes est essentiellement détenu sous forme d'actions. Il est donc soumis aux variations de leur valorisation boursière et à la volatilité de celle-ci. Ainsi, la fortune de Bernard Arnault a par exemple diminué de 6,3 % (soit 12,7 milliards d'euros) entre juillet 2023 et juillet 2024. À l'inverse, certains ont vu leur fortune exploser : Xavier Niel, président du conseil d'administration et actionnaire principal du groupe Iliad (société-mère de Free), a vu sa fortune personnelle doubler en une année, passant de 11,5 à 22,1 milliards d'euros entre juillet 2023 et juillet 2024. Au total, les dix plus grandes fortunes détiennent un patrimoine de 693 milliards d'euros en juillet 2024 !

Il s'agit évidemment de patrimoines « théoriques » dans la mesure où ils ne pourraient pas vendre toutes ces actions d'un coup sans faire chuter le cours de l'action. Mais ils se matérialisent bien en « cash » à intervalles réguliers,

comme en août 2020 quand Jeff Bezos a revendu pour plus de 3 milliards de dollars d'actions Amazon. Il s'agit là de milliards et de fortunes bien réels.

Celui qui détient, c'est celui qui décide

Les commentateur·ices ne manquent pas de rappeler que ce qui est détenu correspond d'abord à des actions et non pas de la monnaie. Et c'est justement le problème ! Au-delà de l'indépendance de ces chiffres, c'est surtout la concentration du pouvoir que permet la détention d'actions qui est en cause. Les décisions stratégiques sont prises par une poignée de personnes pour servir les intérêts... d'une poignée de personnes ! La question de la propriété de l'entreprise est incontournable pour changer radicalement de cap économique.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo éco n°88 - La fortune outrancière des milliardaires n'est pas « fictive ».](#)

Chapitre III/ SÉCURITÉ SOCIALE ET SANTÉ

La Sécurité sociale demeure l'un des derniers remparts face à la voracité sans limite du capitalisme néolibéral. Depuis les années quatre-vingt, l'édifice fondamental qu'est notre Sécu

subit un assaut continu, marqué par l'alignement croissant des intérêts de la puissance publique sur ceux du monde des affaires.

Le deuxième quinquennat Macron n'échappe pas à cette logique destructrice : système de santé en crise, réforme des retraites régressive, politique familiale délaissée, explosion des exonérations patronales, manque de financements, casse de l'assurance chômage, conditionnement du RSA à l'emploi... Dans le même temps, les services publics sont affaiblis par la réduction du nombre de fonctionnaires, le recours accru aux contractuel·les et la remise en cause du statut de la fonction publique. Aucun pilier de notre modèle social n'est épargné.

Ces dernières années, la Sécurité sociale a dû faire face à une restriction drastique de ses ressources, alors même que les besoins de la population ne cessent de croître. Les travailleur·ses affrontent une nouvelle réforme des retraites qui détériore encore un peu plus leur santé au travail du fait de l'allongement de celui-ci tout en hypothéquant leur droit à une retraite dans de bonnes conditions. La bataille continue pour l'abrogation de la réforme de 2023 et le retour à la retraite à 60 ans !

Dans ce contexte, il est essentiel de dresser un état des lieux – non exhaustif – de la situation. Il permet à la fois de mettre en lumière les carences des politiques publiques et de souligner la résistance d'institutions qui, malgré tout, continuent à remplir leur mission sociale.

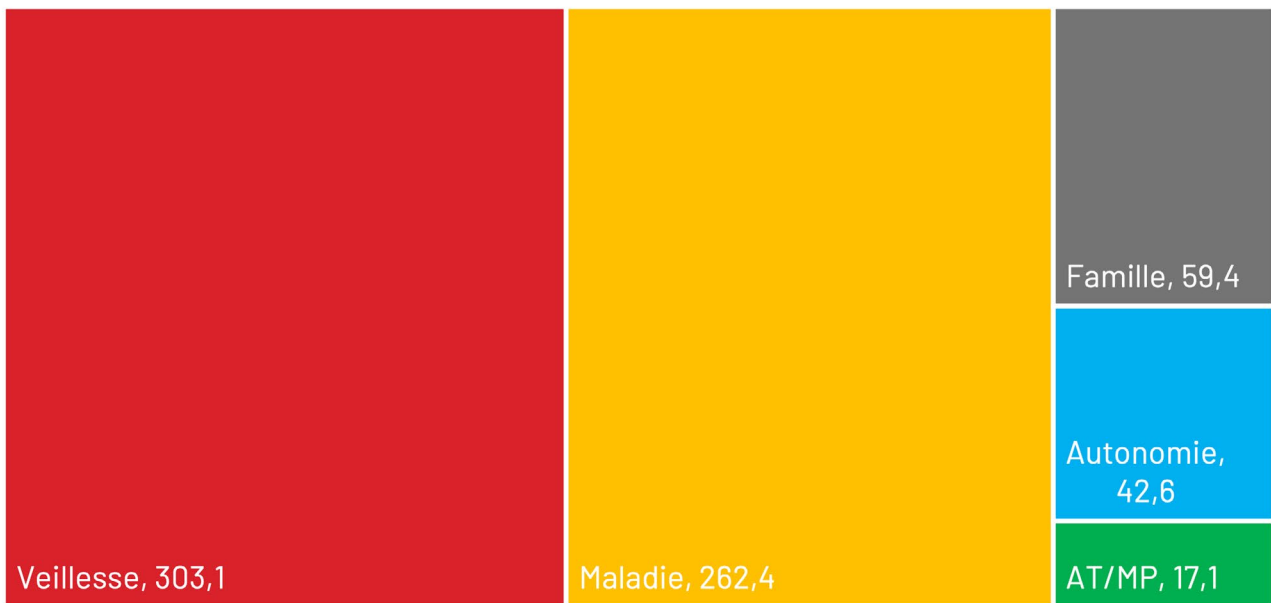
L'amélioration des services publics et le développement d'une Sécurité sociale intégrale restent les meilleurs outils pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ils constituent également un levier essentiel pour un développement économique durable et équitable sur l'ensemble du territoire.

C'est notre bien commun, le ciment de la solidarité entre les citoyen·nes. Les défendre et les renforcer, voilà le projet que nous portons.

La Sécurité sociale en chiffres : les dépenses de la Sécurité sociale

Dépenses prévisionnelles de chaque branche en milliards d'euros en 2025

■ Maladie ■ AT/MP ■ Famille ■ Veillesse ■ Autonomie



Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) 2025.

Note de lecture : champs ROBSS - Dépenses non consolidées des transferts entre les branches, le total est donc supérieur au total présenté ci-dessous.

Les dépenses des régimes obligatoires de base de Sécurité sociale représentaient en 2023 un ensemble de 665,9 milliards d'euros (total des dépenses corrigées des transferts entre les branches).

Les deux premiers postes : retraite et santé

Les deux premiers postes de dépenses sont la vieillesse (43 %) et la maladie (37 %). Leur importance budgétaire permet de comprendre pourquoi les gouvernements successifs cherchent à tout prix à remettre en cause le système de retraite et à contrôler toujours plus les dépenses de santé.

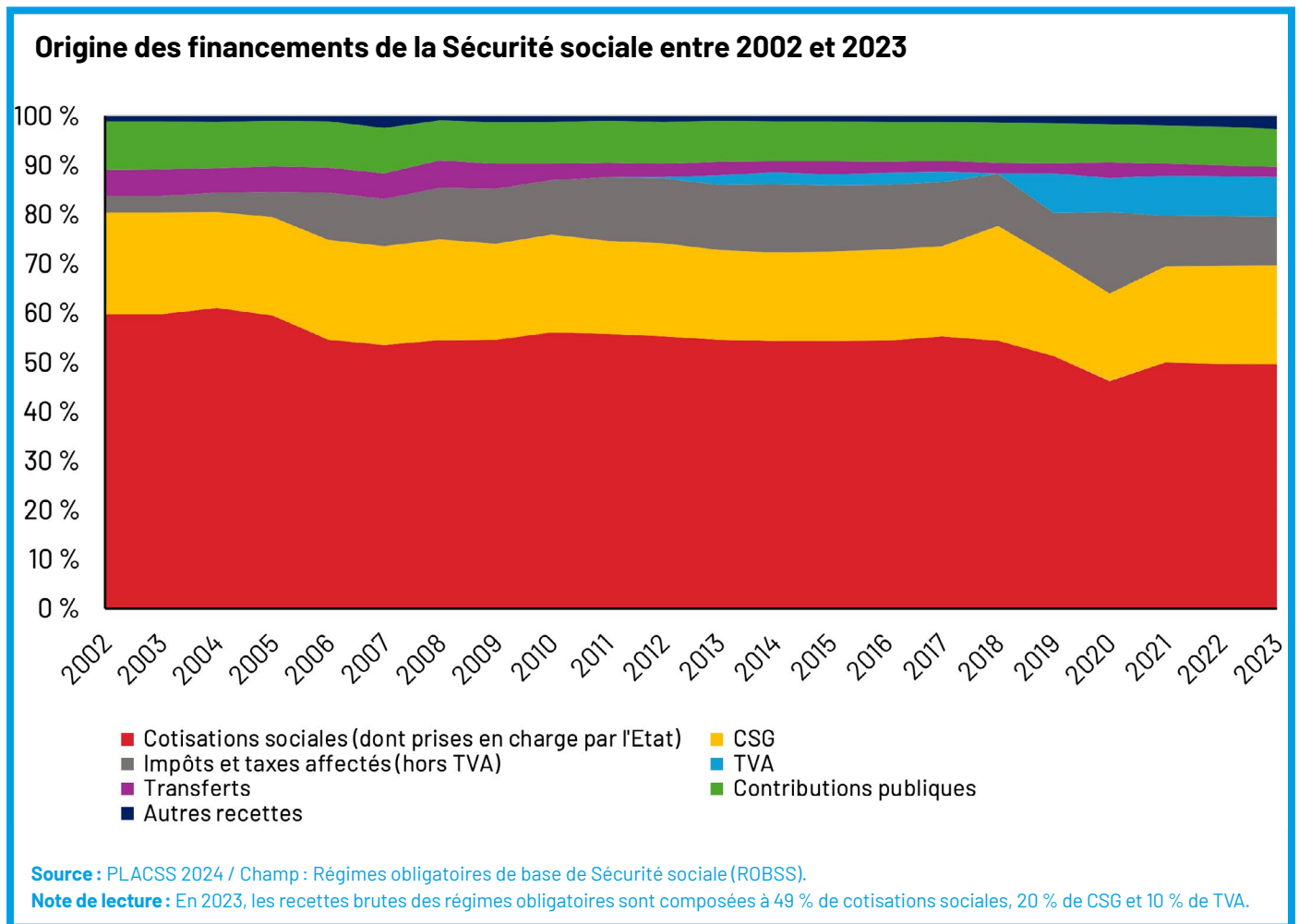
Les branches famille (9 %), autonomie (6 %) et accidents du travail et maladies professionnelles (2 %), bien que moins importantes budgétairement, n'en demeurent pas moins importantes pour les travailleur-ses.

Derrière la dépense : la réponse aux besoins et des salaires

Ces sommes importantes ne sont pas des « dépenses inutiles » ou une « charge pour le pays » comme le présente la rhétorique patronale et gouvernementale. Elles permettent chaque jour :

- d'assurer le salaire de celles et ceux qui travaillent dans tous les services financés par la Sécurité sociale (CPAM, CAF...);
- les revenus qui permettent à celles et ceux qui sont à la retraite ou malades de continuer à vivre ;
- les prises en charges des soins pour la population en cas de maladie, d'accident du travail ou de maladie professionnelle, de voir sa perte d'autonomie prise en charge ou d'assurer les services aux familles (prestations familiales, petite enfance, jeunesse, parentalité).

Financement de la Sécurité sociale : hausse de la fiscalisation au détriment des cotisations sociales



Aujourd'hui, 46 % des recettes de la Sécurité sociale sont issues des impôts. En contrepartie, la part des cotisations sociales n'est plus que de 49 %, contre 92,2 % en 1990. Ce basculement n'est pas sans conséquences, il transforme la structure de financement de la Sécurité sociale et permet à l'État de justifier la remise en cause de la démocratie sociale

L'explosion de la part de la TVA pour financer la Sécurité sociale sous l'ère Macron

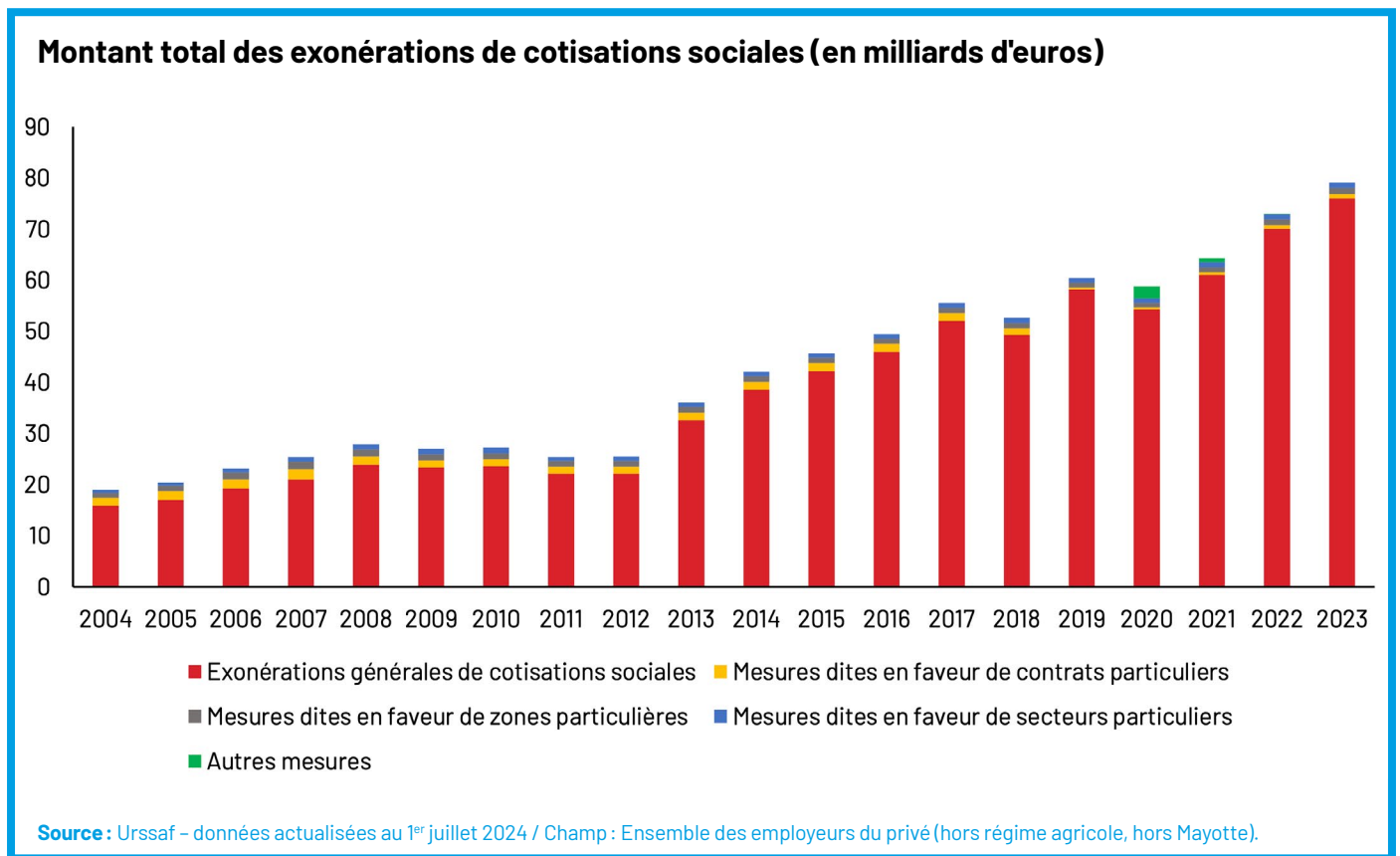
Depuis 2017, une part de plus en plus importante des recettes de TVA sont fléchées vers le financement de la Sécurité sociale. En l'espace de sept ans, le volume de TVA affecté à la Sécurité sociale a été multiplié par cinq. Cette affectation vient notamment en compensation d'une dynamique très forte des exonérations de cotisations sociales accordées au patronat. Aussi, contrairement à la CSG, qui reposait en grande partie sur le travail, la TVA est assise sur la consommation, ce qui pénalise davantage les ménages les plus modestes. Concrètement, le patronat est de plus en plus exonéré de payer la part socialisée des salaires, et ce sont les recettes fiscales issues de la consommation populaire qui viennent compenser ces manques.

Une fiscalisation de la Sécurité sociale à marche forcée

En l'espace de sept ans, la part des recettes fiscales affectées à la Sécurité sociale a bondi de plus de six points, creusant un manque à gagner croissant pour le budget de l'État. Ce glissement exonère massivement les employeurs de leur responsabilité dans le financement de la Sécurité sociale, en réduisant les cotisations et donc les salaires qu'ils doivent verser. Ce modèle remet en cause les principes fondateurs de la Sécurité sociale, fondée sur la solidarité entre travailleur-ses selon le principe : « *De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins.* » L'État reprend ainsi la main sur une institution historiquement construite et financée par et pour les travailleur-ses.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo Sécu n° 23 – CSG : un impôt pour étatiser la Sécurité sociale ?](#) et [Mémo Sécu n° 30 – Contributivité ou comment détruire la Sécurité sociale.](#)

Une explosion des exonérations de cotisations sociales depuis vingt ans



Depuis leur création en 1993 par le gouvernement d'Édouard Balladur, les exonérations de cotisations (EC) n'ont eu de cesse d'augmenter pour atteindre près de 80 milliards d'euros en 2023 et continuent à augmenter rapidement. La plus grande part de ces EC sont dites générales puisqu'elles portent sur l'ensemble des salarié-es sans distinction de genre, d'âge, de secteurs ou de branches.

Des exonérations qui se développent très rapidement depuis 2012

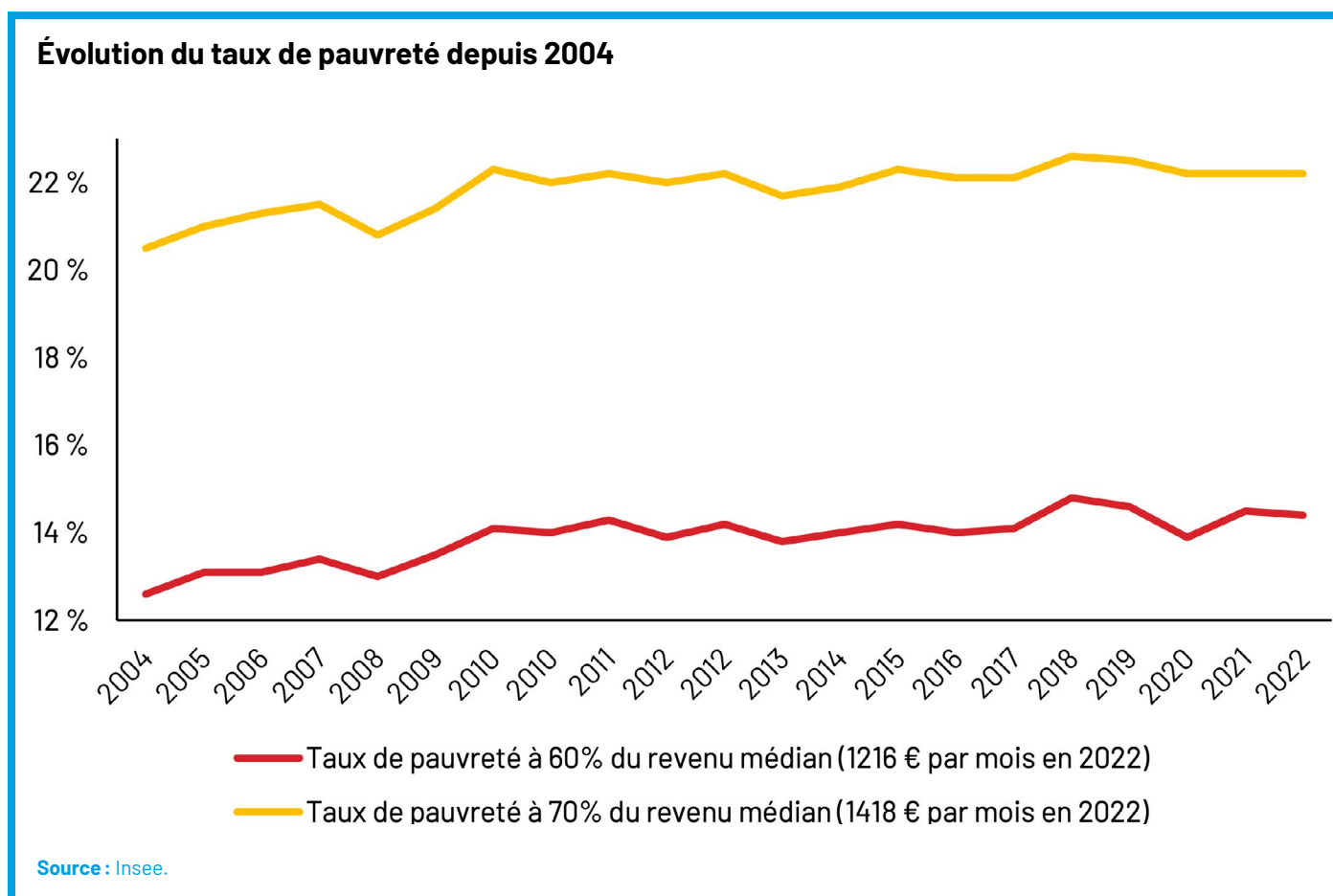
Les exonérations générales de cotisations (EGC) sont compensées par trois dispositifs qui devraient évoluer avec l'entrée en vigueur de la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2025. Cette modification consiste en une exonération décroissante entre 1 et 1,6 Smic, un « bandeau maladie » (l'ancien CICE) entre 1 et 2,5 Smic à taux fixe et un « bandeau famille » entre 1 et 3,5 Smic à taux fixe. La transformation en 2019, par le gouvernement d'Édouard Philippe, du CICE en EGC a fait exploser leur volume, en les augmentant de plus de 20 milliards d'euros. En 2026, ces exonérations devraient évoluer sous la forme d'une seule exonération générale décroissante de 1 à 3,5 SMIC.

Des exonérations compensées qui pèsent sur les recettes de l'État... et de la Sécurité sociale

La plus grande part des EC porte sur la part dite « patronale ». Le patronat est donc largement exonéré de payer une part conséquente du salaire socialisé des travailleur-ses, représentant plus de 700 euros au niveau du Smic ! C'est donc par l'intermédiaire de recettes fiscales collectées pour le compte de l'État que ces EC sont compensées. Néanmoins, la dynamique de ces recettes n'est pas la même que celle des cotisations sociales, ce qui crée au fur et à mesure des années un manque à gagner pour le financement de la protection sociale – sans pour autant qu'elles aient fait la preuve de leur efficacité en termes d'emploi.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo Sécu n° 17 – Exonérations de cotisations sociales : entre casse de la Sécurité sociale et baisse du budget de l'État.](#)

14 à 15 millions de personnes dans la pauvreté ou son « halo »



Le seuil de pauvreté : principe et évaluation

Dans le monde, le taux de pauvreté est classiquement calculé à partir du seuil de 60 % du revenu médian du pays, c'est-à-dire 60 % qui sépare l'effectif total des individus en deux moitiés comportant le même nombre de personnes : l'une gagne moins et l'autre gagne plus.

En France, le seuil de pauvreté pour une personne seule était donc à 1216 euros en 2022 et 14,4 % de la population se situait en dessous. En France, le taux de pauvreté reste très élevé et proche du niveau le plus haut enregistré en 2018 à 14,8 %. Ce sont donc près de 9 millions de personnes qui sont aujourd'hui en situation de pauvreté monétaire.

Au-delà du seuil de pauvreté, le halo de la pauvreté

Aussi, l'Insee ne se limite pas à mesurer la pauvreté des personnes en dessous de 60 % du revenu médian mais parle

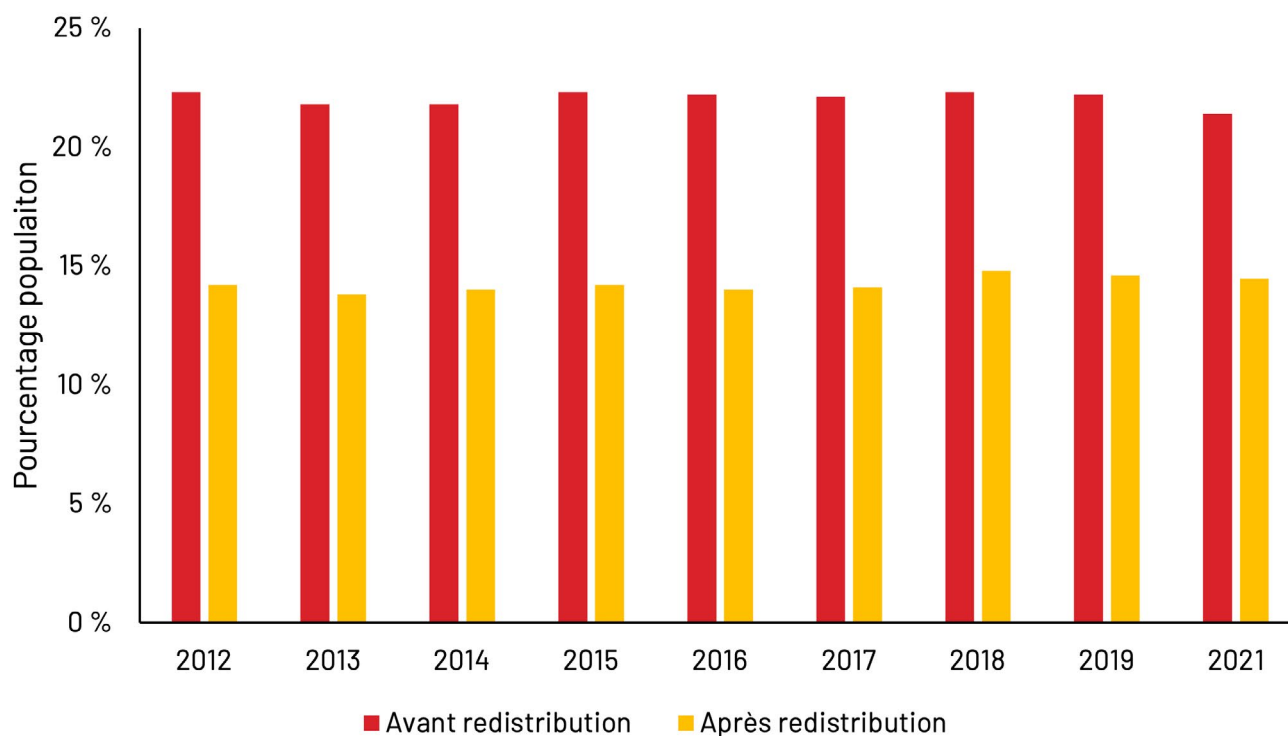
aussi de « halo de la pauvreté » pour les personnes se situant entre 60 % et 70 % du revenu médian.

Ce halo englobe des personnes qui ne sont pas considérées comme pauvres mais juste au-dessus de ce seuil. En France, 7,8 % de la population se situe dans ce halo, soit près de 5 millions de personnes. **Au total la pauvreté et son « halo » grimpent à 22,2 % de la population, soit plus de 14 millions de personnes qui sont dans une situation de pauvreté ou proche de celle-ci et peinent à subvenir à leurs besoins.**

Ces chiffres, basés sur les recettes fiscales des ménages, prennent en compte les mécanismes de redistributions, c'est-à-dire l'ensemble des prestations versées à ces mêmes ménages. C'est donc bien du côté des salaires qu'il y a un problème puisque plus de 20 % de la population reste proche de situation de pauvreté même avec ces mécanismes de solidarité.

La redistribution par l'intermédiaire de la protection sociale permet de faire baisser la pauvreté de plus de 30 %

Taux de pauvreté à 60 % du niveau médian avant et après redistribution



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête « Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) », 2012-2021.

Note de lecture : En 2021, 21,4 % de la population percevait moins de 60 % du revenu médian avant redistribution, contre 14,5 % de la population après redistribution.

**« On met un pognon de dingue dans les minimas sociaux, les gens sont quand même pauvres »
Emmanuel Macron, juin 2018**

Si l'on ne peut pas se satisfaire d'un taux de pauvreté qui se maintient au-dessus de 14 %, la redistribution permet tout de même de faire baisser ce taux de plus de 30 %. Elle permet de corriger les inégalités de revenus et de conditions de vie. Elle garantit un accès plus équitable aux soins et aux prestations sociales.

En soutenant les populations vulnérables (privé-es d'emploi, personnes en situation de handicap, familles monoparentales...), elle limite de fait la précarité. En 2021, le taux de pauvreté est passé de 21,4 % à 14,5 % après redistribution. L'intensité¹ de la pauvreté est réduite de près de 20 %. Pour les moins de 20 ans, la redistribution permet même de réduire la pauvreté de 36 % et elle toucherait plus de 60 % des familles monoparentales avec 2 enfants sans cette redistribution.

Les inégalités primaires, le principal problème

Le cœur du problème ne tient pas à la redistribution, étant donné que celle-ci permet de limiter les inégalités de manière importante. Sans elle, un-e français-e sur cinq serait pauvre.

Ce sont les inégalités primaires, c'est-à-dire les inégalités avant redistribution, qui ne cessent d'augmenter et sont le véritable problème. La véritable fracture sociale se trouve dans la faiblesse des salaires et la smicardisation croissante d'une part importante des travailleur-ses. Tant que les rémunérations resteront aussi basses, aucune politique de redistribution ne pourra corriger ces inégalités profondes.

Plutôt que de compenser la précarité à coups de mesures correctives, il est urgent d'agir à la source : revaloriser les salaires pour garantir à chacun-e un revenu digne.

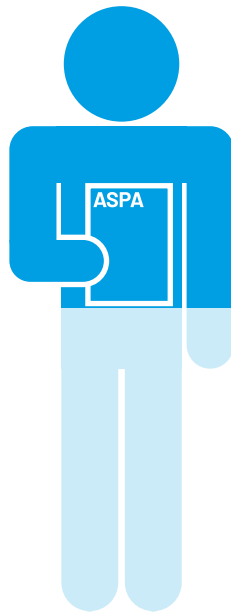
1. L'intensité de la pauvreté mesure l'écart entre le niveau de vie médian des plus pauvres et le seuil de pauvreté ; plus le revenu des plus pauvres diminue, plus la pauvreté s'intensifie.

Le non-recours aux prestations, un phénomène très important

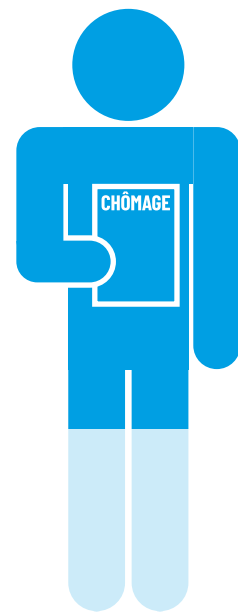
Taux de non-recours aux prestations sociales



Non-recours
au RSA en 2018 :
34 %



Non-recours
à l'ASPA (ex-minimum
vieillesse) en 2016 :
50 %



Non-recours
à l'assurance chômage
en 2018-2019 :
30 %

Source : Drees, données disponibles en mars 2025.

Un non-recours aux prestations souvent supérieur à 30 %

On entend par non-recours aux prestations, une situation dans laquelle un individu éligible à une prestation n'en ferait pas la demande quel que soit le motif. En France, ces données sont difficilement disponibles sur les périodes récentes mais d'après les estimations le taux de non-recours serait compris entre 30 et 50 % pour de nombreuses prestations sociales.

C'est le cas du RSA notamment, dont le taux de non-recours avoisinait les 34 % en 2018, faisant « économiser » à la puissance publique plus de 3 milliards d'euros.

La complexité et le contrôle comme cause de non-recours

Les analyses des causes de ce non-recours ne s'expliquent pas tant par un manque de connaissance du dispositif mais plutôt par la complexité du système, le caractère strict des

critères d'attribution, et les délais de traitement très longs par manque de personnel. Les premier-es à se détourner des prestations sont celles et ceux qui bénéficient d'un soutien familial, étant soit en couple, soit hébergé-es par un-e parent-e. La plupart des prestations sont construites à partir d'une estimation *a fortiori* du non-recours potentiel.

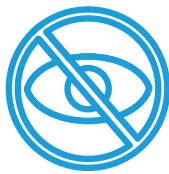
Le faible montant de la prestation entraîne aussi le non-recours, les contraintes de contrôle et d'indus étant trop importantes face au gain potentiel d'une telle aide.

Le non-recours doit être combattu à la racine. Assurer à la Sécurité sociale les moyens nécessaires pour verser efficacement les prestations, informer massivement sur ces droits et les rendre réellement accessibles sont des impératifs pour renforcer leur effet redistributif et lutter contre la grande pauvreté. Mais au-delà de ces mesures, c'est avant tout en garantissant un emploi pour toutes et tous, assorti d'un salaire décent, que l'on pourra éradiquer durablement la pauvreté.

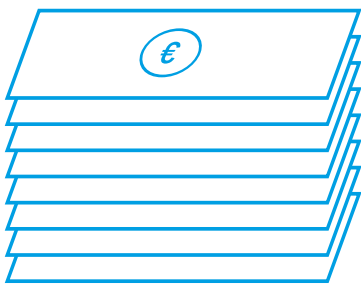
L'importance du travail dissimulé dans la fraude aux cotisations sociales

7,6 à 10,2 milliards d'euros

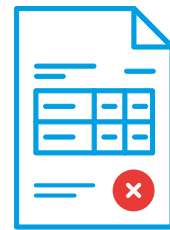
de recettes en moins pour la Sécurité sociale en 2024 du fait des fraudes et erreurs de déclaration



Travail dissimulé :
6 à 7,8 milliards



Cotisations non versées par les microentrepreneur-ses :
1,5 milliard



Problèmes de déclaration hors fraudes :
1,7 à 2,3 milliards



Source : HCFIPS.

L'importance du travail dissimulé

Le Haut-Conseil au financement de la protection sociale (HCFIPS) estime qu'en 2024, le manque à gagner lié aux fraudes aux cotisations sociales du fait du travail dissimulé avoisinerait à minima les 6 à 7,8 milliards d'euros pour l'ensemble des salarié-es du privé (hors secteur agricole). Cependant, ces chiffres ne prennent pas en compte l'ensemble du travail dissimulé difficilement identifiable – les heures supplémentaires non déclarées par exemple.

Il faut aussi y ajouter 365 millions d'euros de fraude pour le secteur agricole et de 1,3 à 1,7 milliard d'euros pour les microentrepreneur-ses. Entre 34 et 39 % de leurs déclarations sont anormales, entraînant la non-perception d'entre 20 et 25 % de cotisations.

Ce manque à gagner, s'il est le fait de fraudes dans une

majorité des cas, est aussi le fruit d'une méconnaissance des règles de déclaration, particulièrement pour les microentrepreneur-ses.

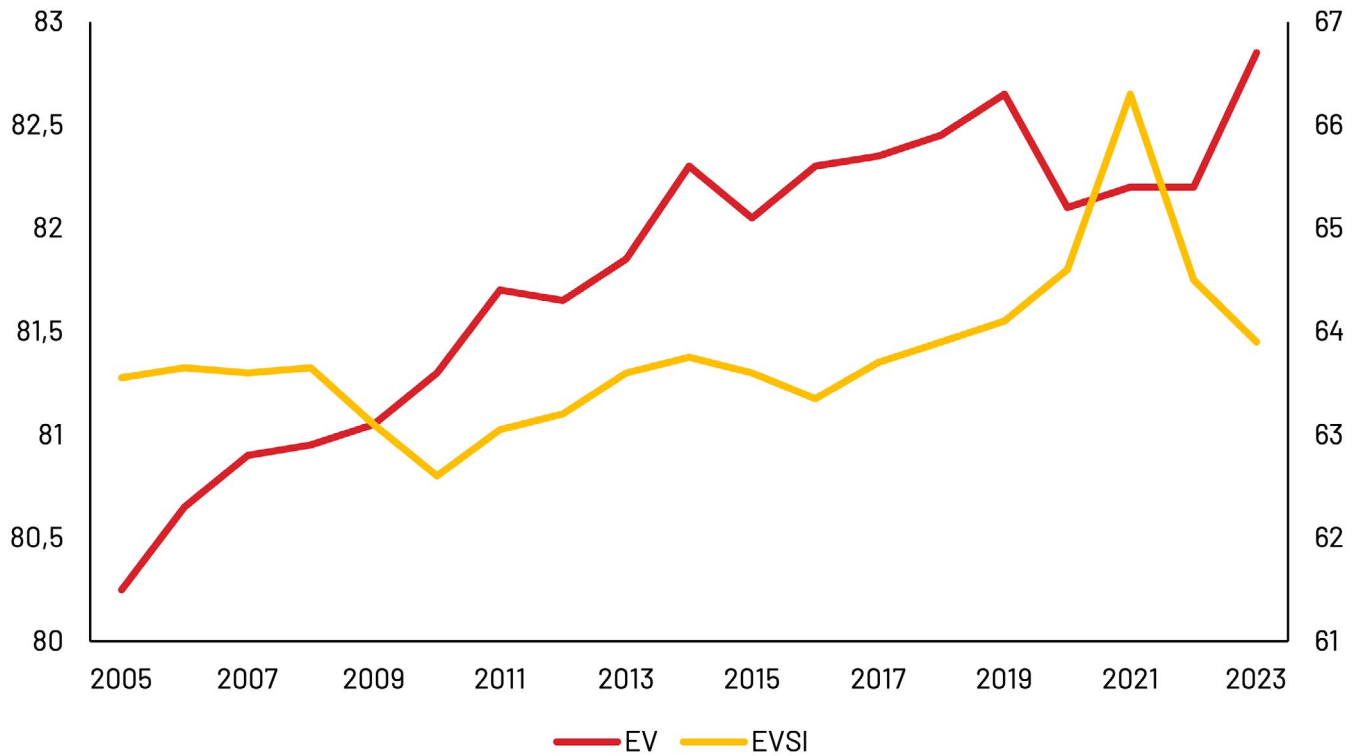
Des erreurs massives de déclaration

Pour les salarié-es, les erreurs de déclarations viennent ajouter de 1,7 à 2,3 milliards d'euros pour un total cumulé de manque à gagner avec la fraude entre 7,6 et 10,2 milliards d'euros.

Ces manques à gagner entraînent des pertes de financement très importantes pour la Sécurité sociale. Si le contrôle est nécessaire, la mise en œuvre d'une politique de recouvrement qui garantisse au maximum l'impossibilité de fraudes et la requalification en salarié-e d'une partie des travailleur-ses des plateformes sont sans doute les premières pierres d'une mise à mort de la fraude sociale majoritairement patronale.

Peut-on profiter de la retraite en bonne santé ?

Espérance de vie et espérance de vie sans incapacité à la naissance



Source : Insee, statistiques d'état civil et données issues de l'enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).

N.B. : La période COVID qui semble marqué une rupture n'est sans doute qu'un « artefact statistique » lié au changement de méthode de collecte du fait des confinements.

Vivre plus longtemps, oui, mais surtout en bonne santé !

L'allongement de l'espérance de vie (EV) est souvent utilisé comme prétexte pour repousser l'âge de départ en retraite.

Pourtant, l'indicateur essentiel à considérer est l'espérance de vie sans incapacité (EVSI) : vivre plus longtemps n'a de sens que si ces années supplémentaires se déroulent dans de bonnes conditions.

Ces données montrent que l'EVSI n'augmente quasiment pas (0,4 ans en vingt ans) quand l'EV augmente de 2,5 années dans le même temps.

Avec les réformes mises en place, la durée moyenne passée à la retraite a déjà diminué : pour la génération née en 1955,

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo Sécu n° 22 – Espérances de vie en France : de quoi parle-t-on ?](#)

elle est inférieure d'un an par rapport à celle de la génération 1950. Ce recul social est inacceptable.

Finir sa carrière en mauvaise santé, pas question !

Il s'agit bien ici d'une moyenne. Dans le détail, l'EVSI est de 64,2 ans pour les femmes et de 63,6 ans pour les hommes.

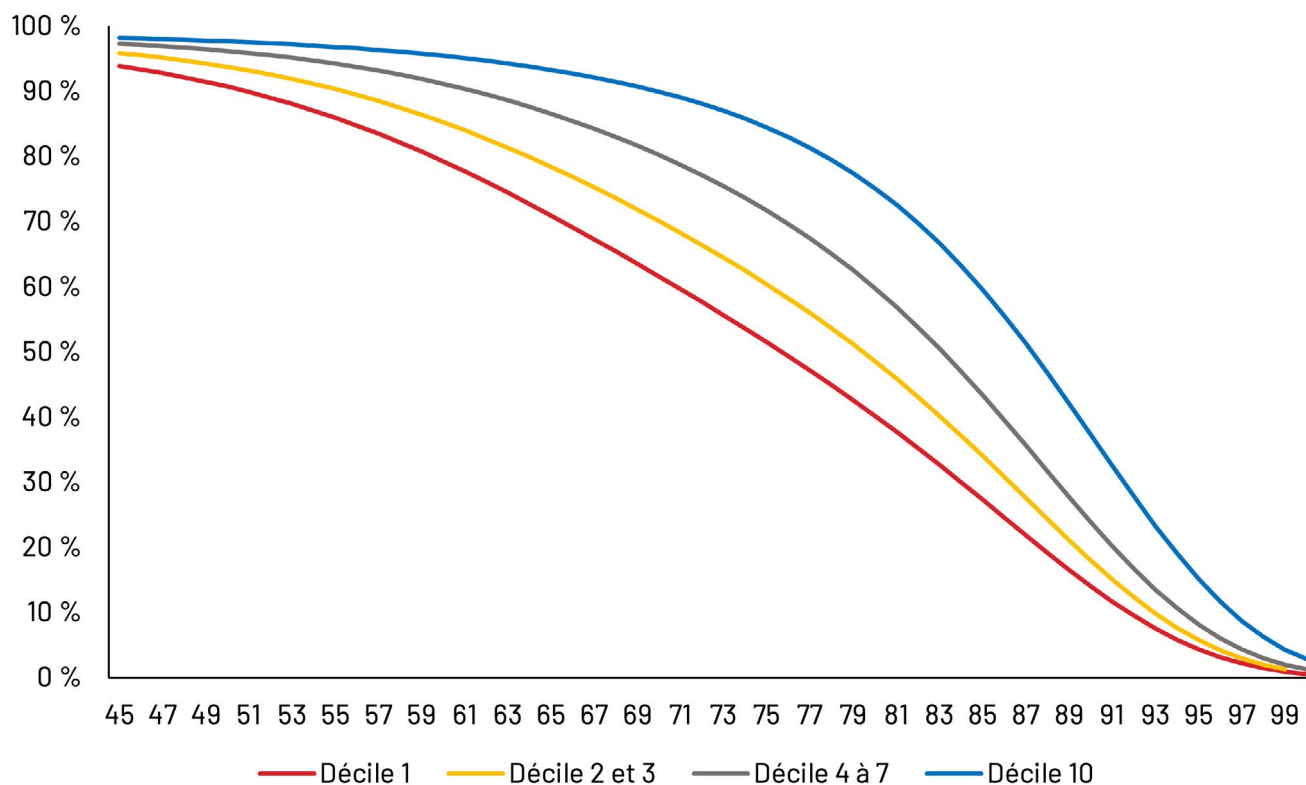
L'impact des conditions de travail est aussi déterminant : l'EV et l'EVSI à 60 ou 65 ans varie fortement selon la profession exercée. Les ouvrier-es et employé-es, soumis-e à des conditions de travail plus éprouvantes, ont une EV et un EVSI bien plus faible que les cadres.

Déjà aujourd'hui, de nombreux-ses travailleur-ses partent en retraite en mauvaise santé, épuisés-es par la pénibilité de leur métier et l'usure provoquée par l'allongement des carrières.

Revendiquer le partage du temps de travail et la retraite à 60 ans, c'est aussi revendiquer le droit à profiter pleinement de nos années à la retraite en bonne santé.

Un tiers des hommes les plus pauvres décèdent avant 67 ans

Proportion de survivants selon l'âge et le niveau de vie



Source : Insee.

Champs : hommes. Moyenne de 2012 à 2016.

N.B. : Par souci de lisibilité, les valeurs pour les déciles 8 et 9 n'ont pas été représentées, et seuls les hommes figurent sur le graphique. De manière générale, les inégalités face à la mort sont les mêmes chez les femmes mais dans des proportions moins importantes. Les données plus actuelles ne sont pas accessibles.

Espérance de vie : de fortes inégalités

Les inégalités de santé se matérialisent très clairement lorsque l'on étudie la proportion des survivant-es d'une population selon le niveau de vie. Le graphique illustre que selon le décile de niveau de vie, c'est-à-dire si l'on découpe en 10 parts égales la population selon son revenu, la proportion de survivants est plus élevée chez les plus riches que chez les plus pauvres lorsque l'âge augmente.

Parmi les hommes du décile 1 de niveau de vie, un tiers meurt avant 67 ans. Pour les hommes des déciles 2 et 3, un sur quatre meurt sans atteindre cet âge. À l'inverse, 92 % des hommes du décile 10, les plus riches, sont encore vivants à 67 ans. Dit autrement, les plus riches ont 25% de chance de plus que les plus pauvres d'être encore en vie à 67 ans !

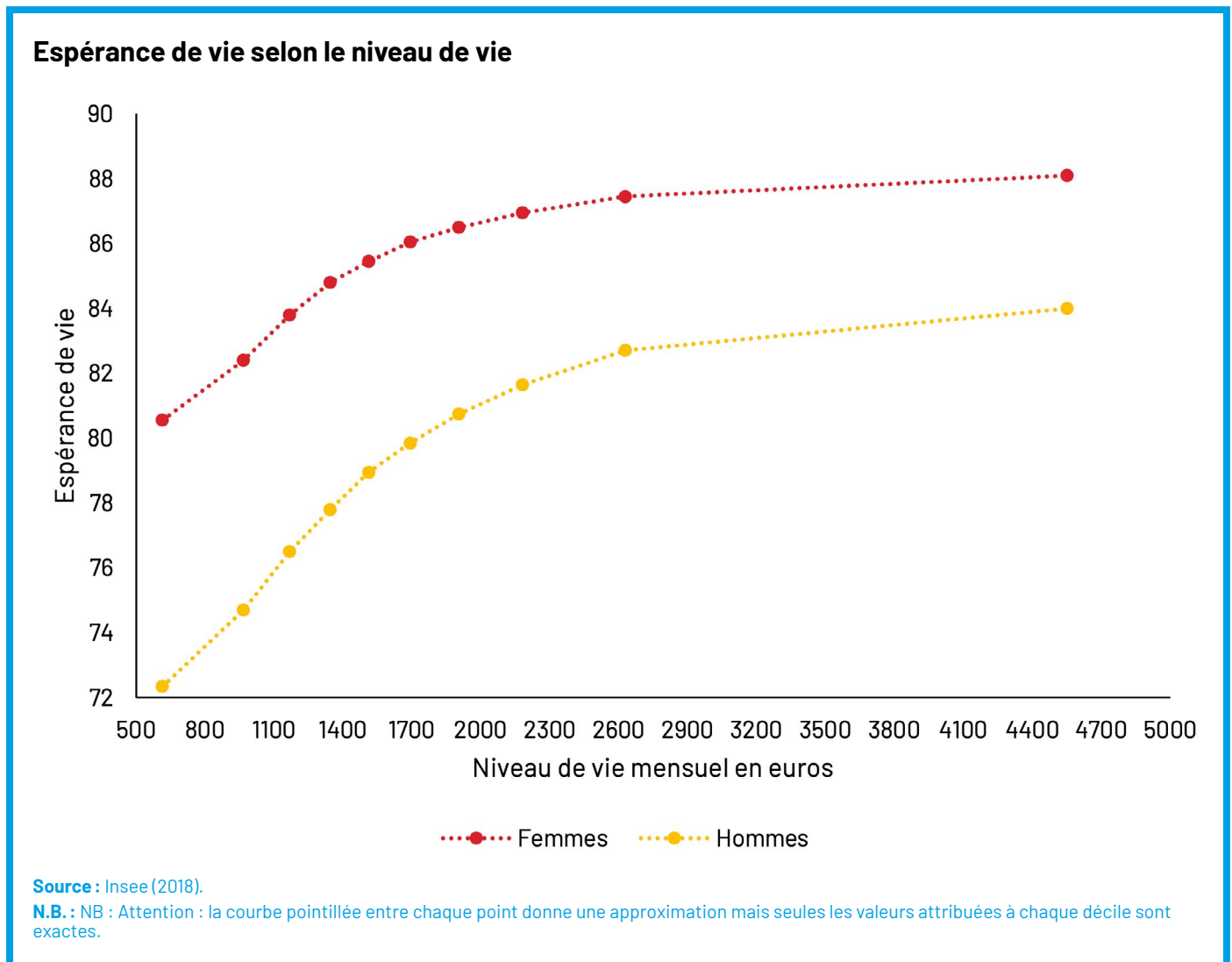
Profiter de sa retraite, mais pour combien de temps ?

Les plus riches bénéficient donc plus longtemps de la retraite que les plus modestes : près de 49 % des hommes du premier décile ne dépassent pas les 75 ans, alors que 84 % des plus riches franchissent cet âge !

La pénibilité du travail n'y est sans doute pas pour rien : les plus modestes sont souvent celles et ceux qui occupent les métiers les plus pénibles, et qui sont donc les plus usés par le travail.

Augmenter les revenus du travail tout au long de la vie, rétablir la retraite à 60 ans, et prendre véritablement en compte la pénibilité, voici les enjeux centraux pour réduire les inégalités.

Les plus riches vivent douze ans de plus que les plus pauvres



Sommes-nous tou-tes égaux-les devant la mort ?

Voilà qui semble relever du bon sens. Or si la ligne d'arrivée est effectivement la même, nous ne la franchissons pas tous-tes en même temps.

Sans surprise, les inégalités observées tout au long de la vie se traduisent par des inégalités très fortes en termes d'espérance de vie. Chaque point représente le niveau de vie moyen par décile. Les hommes parmi les 10 % les plus pauvres (appartenant donc au 1^{er} décile) ont un niveau de vie moyen de 614 euros par mois, et une espérance de vie de 72 ans et 5 mois.

Pour les hommes, on peut observer près de douze années d'écart d'espérance de vie entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches. Pour les femmes, les inégalités se chiffrent autour de huit années.

Changer de modèle économique : une nécessité de santé publique

Il existe plusieurs explications possibles à ces chiffres : l'accès difficile aux soins, à une alimentation de qualité ou encore le fait qu'un salaire faible va souvent de pair avec un travail pénible.

Ces inégalités inacceptables justifient pleinement le départ en retraite plus tôt pour les salarié-es confronté-es aux travaux pénibles et à la dégradation de leurs conditions de travail.

L'augmentation du niveau de vie des plus pauvres est aussi une nécessité vitale pour des millions de Français-es. Aujourd'hui, les mauvaises production et répartition des richesses réduisent l'espérance de vie de millions d'individus.

Santé des femmes au travail

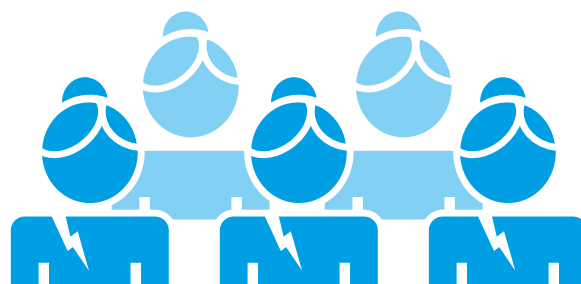


11 % des femmes salariées souffrent d'une maladie liée au travail

3 femmes sur 5 déclarent des douleurs liées aux troubles musculo-squelettiques



La souffrance psychique au travail est **2 fois supérieure** pour les femmes



Source : Senat, « Santé des femmes au travail », juin 2023

Bien que les femmes représentent près de 49 % de la population active, des disparités demeurent en termes d'emploi, de conditions de travail et de conséquences du travail sur la santé.

Selon les données produites par Santé publique France, c'est plus de 11% des femmes salariées qui sont concernées par une maladie en lien avec le travail. Aussi, 3% des hommes et 6% des femmes sont victimes de souffrances psychiques en lien avec le travail (SPLT) particulièrement dans les secteurs de l'entrepôt et du transport, de l'industrie et de la construction. Plus fréquemment associées à des professions de services, les SPLT touchent particulièrement les femmes de ces secteurs qui sont victimes d'une division sexuelle du travail liées à une sur-représentation des hommes dans les emplois techniques, manuels ou d'encadrement.

Quels effets du travail sur la santé des femmes ?

Près de 60 % des femmes de 18 à 64 ans déclarent des TMS du dos ou du membre supérieur contre 51 % chez les hommes. Dans le détail, près de 50 % des femmes dé-

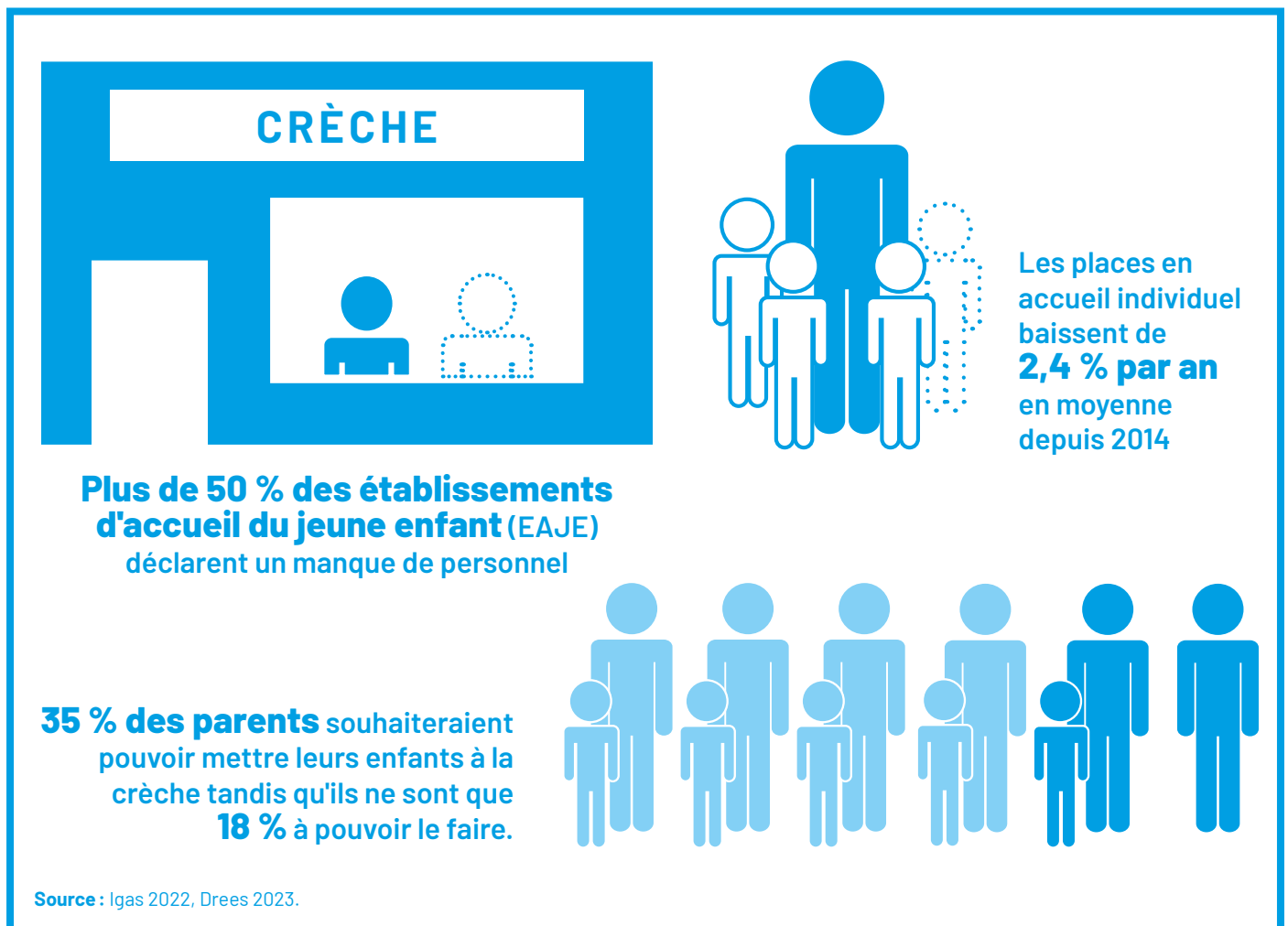
clarent des lombalgies ou des douleurs sciatiques (vs 40 % chez les hommes) et 30 % des TMS du membre supérieur (épaule, coude, canal carpien)(vs 27 % chez les hommes).

Il existe aussi un tabou autour des pathologies menstruelles et de la ménopause. De nombreuses travailleuses souffrent de règles douloureuses, d'endométriose et pour elles, c'est la double peine : elles subissent des jours de carence lorsqu'elles sont obligées de se mettre en arrêt maladie.

Cancers, TMS, pénibilité physique et psychique, les effets du travail sur la santé des femmes sont minimisés et peu documentés. Aussi, le monde du travail ignorant encore largement les difficultés associées à la santé sexuelle et reproductive des femmes. Les politiques de santé au travail doivent prendre le virage de la reconnaissance de la charge physique et mentale spécifique du travail des femmes dans leur conception et leur mise en œuvre.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Site CGT sur l'égalité professionnelle.](#)

Petite enfance : la qualité de l'accueil se dégrade



Une dégradation programmée des conditions d'accueil

Aujourd'hui il existe deux modes d'accueil formel principaux des jeunes enfants : l'accueil collectif en crèches et l'accueil individuel via les assistantes maternelles. Les statuts publics et privés cohabitent dans ce secteur.

Ces deux modes d'accueil regroupent moins de 40 % des accueils, tandis que plus de 50 % des enfants sont gardés par leurs parents sur les heures classiques de travail jusqu'à 3 ans, ce que l'on appelle l'accueil informel. Pour 3 enfants sur 10, le mode d'accueil réel ne correspond pas au mode d'accueil souhaité initialement par les parents.

En 2022, près de 50 % des crèches déclaraient un manque de personnel avec des disparités d'un rapport de 1 à 9 selon les territoires. Au minimum, il y aurait 8,5 % d'effectifs manquants dans ces structures.

Concernant l'accueil individuel, la situation n'est pas meilleure puisque le nombre d'assistant·es maternel·les diminue depuis 2014 avec une baisse de près de 5 % des effectifs sur la période 2018-2019. Un vieillissement rapide de la

population des assistant·es maternel·les va encore accentuer cette baisse dans les prochaines années.

Un désengagement de la puissance publique

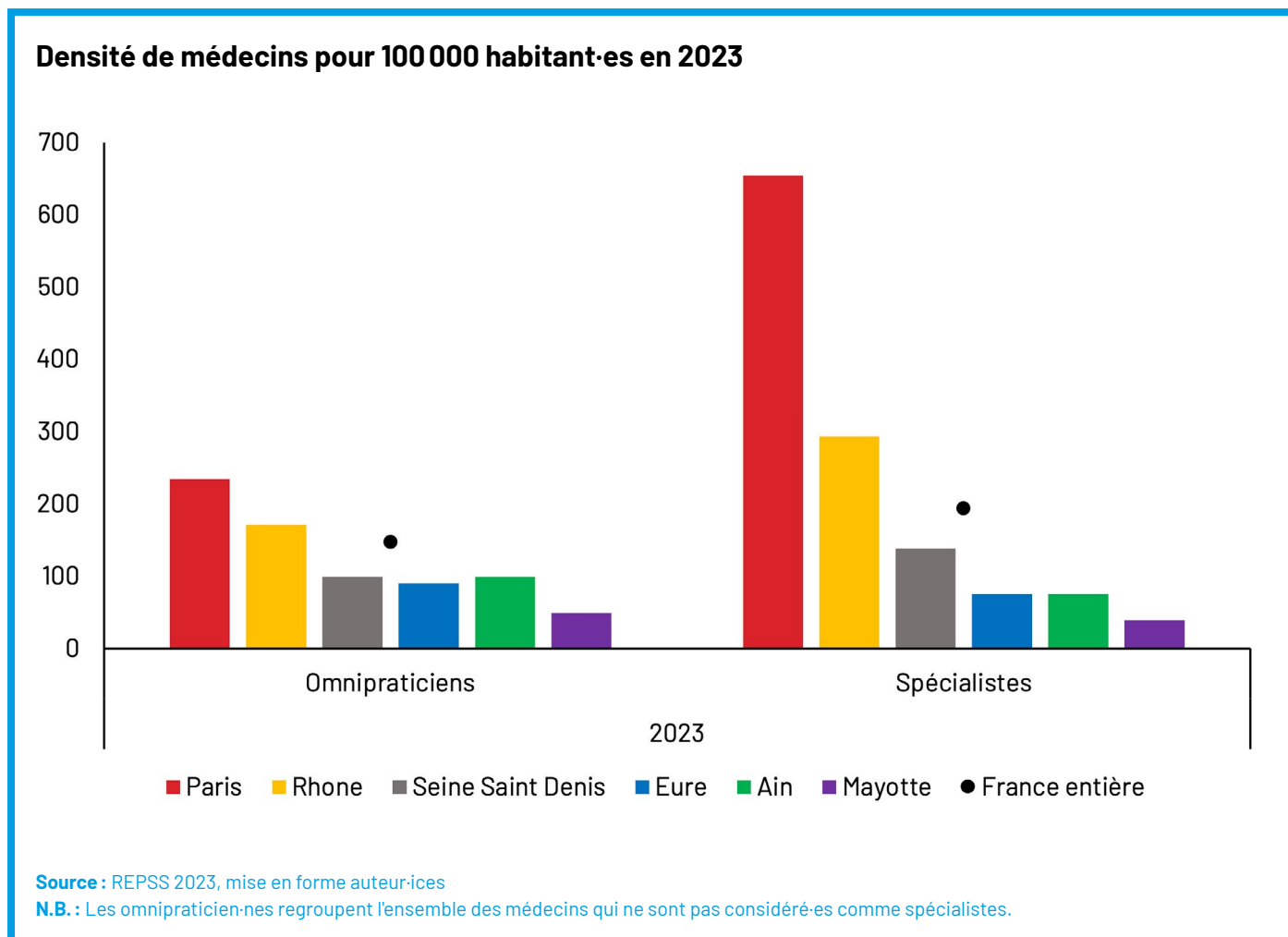
La politique menée par les derniers gouvernements consiste en un désengagement de l'État et une dérèglementation afin de permettre une montée en charge du secteur marchand dans l'accueil collectif.

Pour l'accueil individuel, les assistantes maternelles sont obligées d'accueillir un nombre important d'enfants et de faire près de 42 heures en moyenne pour percevoir une rémunération proche du Smic.

C'est donc en privilégiant les statuts les plus précaires, comme l'accueil individuel, que les derniers gouvernements ont proposé de résoudre les problèmes d'accueil.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo Sécu n° 10 - L'accueil de la petite enfance en France : du collectif, de l'individuel et surtout de la pénurie.](#)

Les déserts médicaux, symptôme des inégalités territoriales ?



La liberté d'installation expose les territoires au manque de médecins

En 2023, la France comptait en moyenne 147 omnipraticien·nes (médecins généralistes) et 193 spécialistes pour 100 000 habitant·es. Il existe néanmoins des disparités extrêmement fortes entre les territoires. Les différences de densité sont telles que bon nombre de territoires font fassent à d'importantes pénuries.

Entre 2013 et 2023, le Val d'Oise a connue une baisse de la densité médicale des omnipraticien·nes de plus de 22 % et la Seine-Saint-Denis de 21 % - à l'image d'une grande part des départements de la grande couronne parisienne.

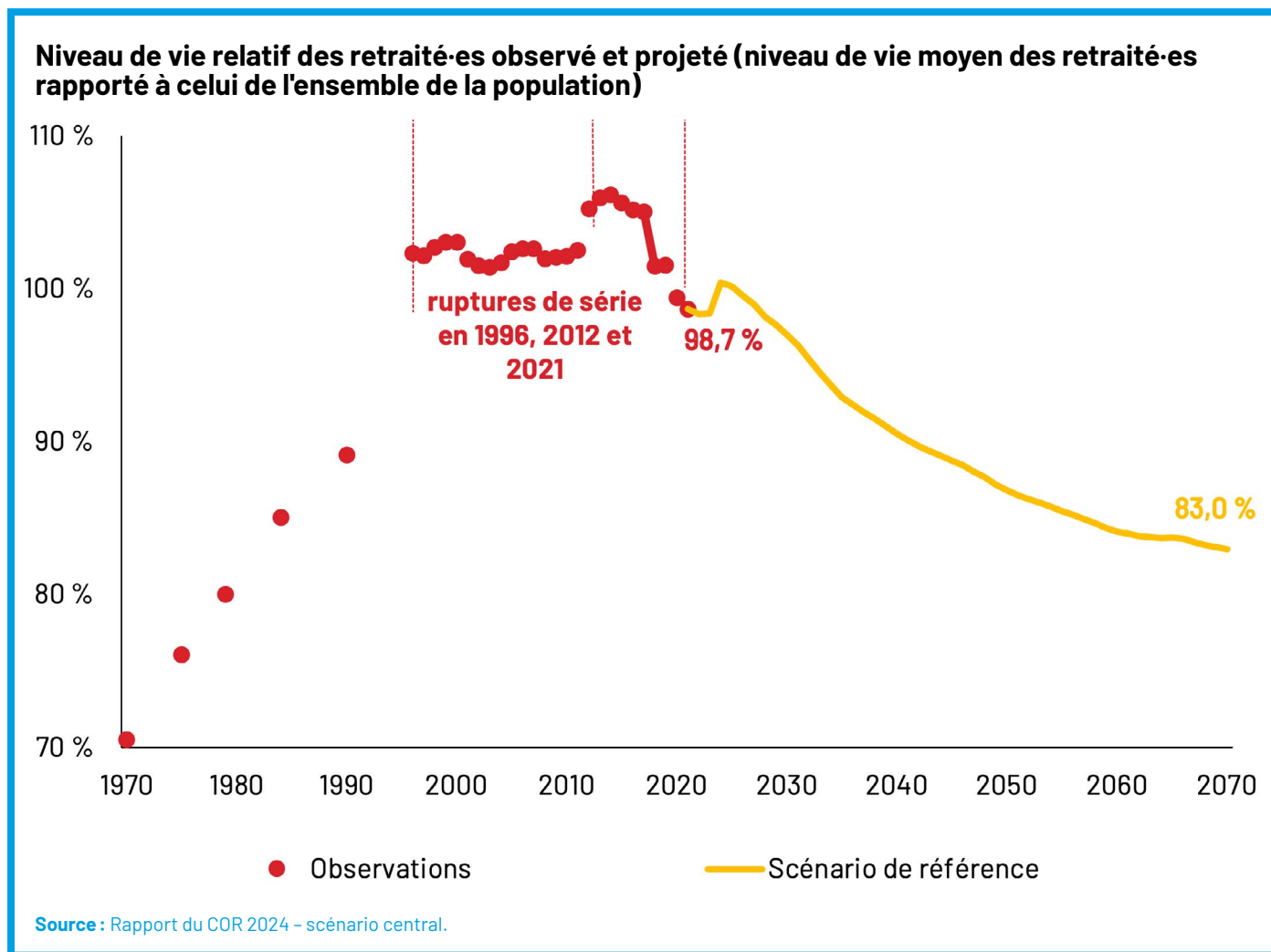
Les départements plus ruraux sont aussi concernés, la densité de ces praticien·nes ayant baissée de plus 13 % dans les Deux-Sèvres et de 15 % dans la Creuse. Plusieurs départements de l'Ouest et du Sud-Est ont quant à eux connu des augmentations supérieures à 10 %.

Un indicateur révélateur de l'abandon de l'Outre-mer

La situation de Mayotte est alarmante concernant ces inégalités. Ce département ne dispose que des trois cinquièmes du nombre de médecins généralistes par habitant·e des départements de métropole les moins bien dotés. Quant aux spécialistes, leur concentration est deux fois moins importante qu'en métropole.

La désertification médicale est le symptôme d'une dégradation plus large du service public qui frappe l'ensemble du territoire français. Ce phénomène est le résultat de choix politiques, comme la faiblesse du numerus clausus qui a longtemps limité l'accès aux études de médecine, mais aussi la liberté d'installation entrainant une concentration des médecins dans certaines zone. Face à cette fracture sanitaire, la réponse ne peut être laissée aux seules logiques du marché.

L'appauvrissement annoncé des retraité-es



L'appauvrissement programmé des retraité-es

En l'état actuel des choses et du fait des réformes précédentes, le niveau de vie des retraité-es par rapport aux actif-ves sera amené à baisser fortement pour atteindre 83 % de ce dernier en 2070.

Le système français permettait de limiter fortement le taux de pauvreté des retraité-es en France, celui-ci était d'un peu moins de 10 points inférieur à l'Allemagne. La succession des réformes de report de l'âge et d'augmentation de la durée de cotisations entraîneront mécaniquement une hausse de la pauvreté des retraité-es.

Un problème de recettes et non de dépenses

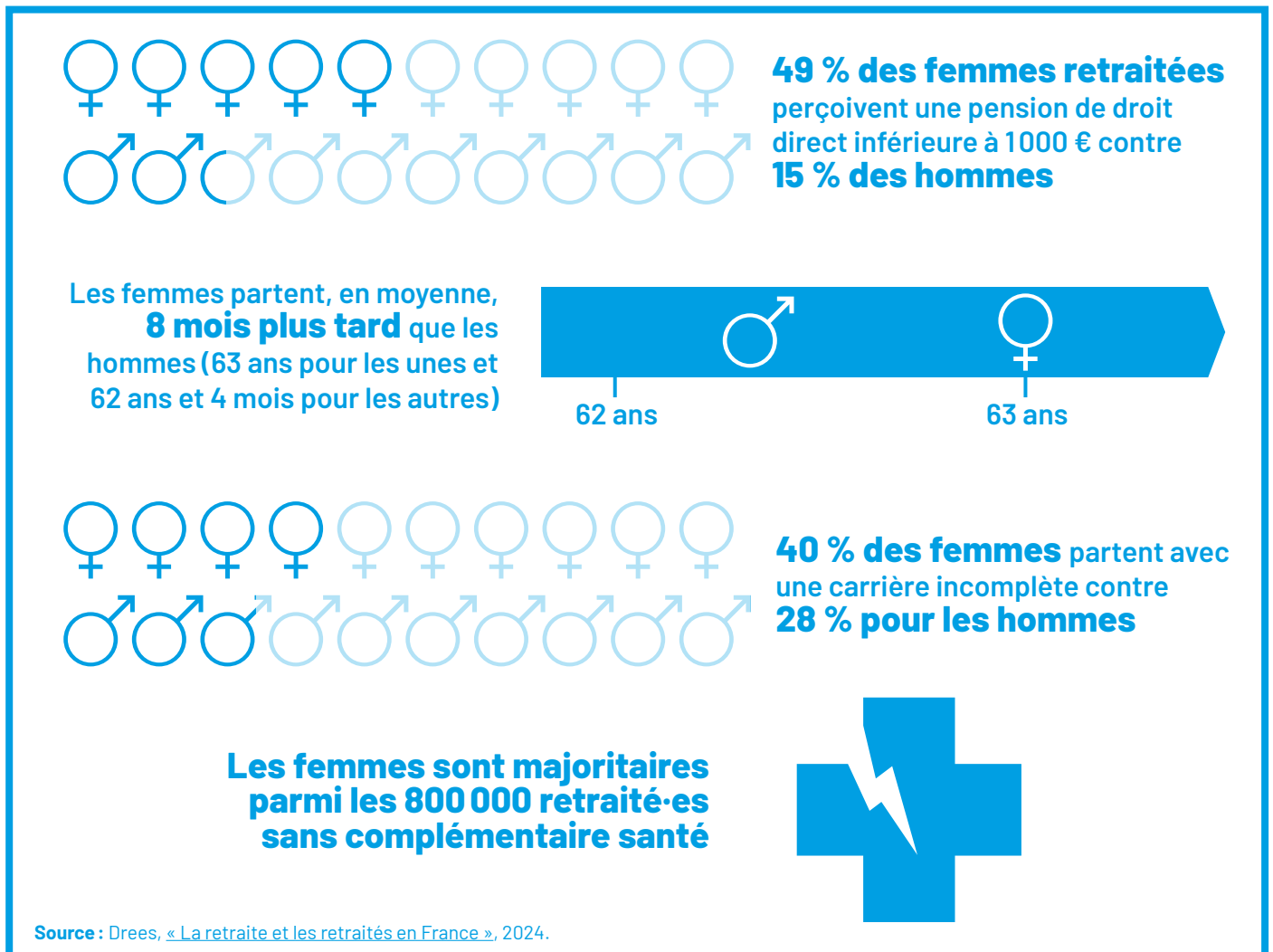
Pour justifier toutes ces réformes, des dépenses trop importantes pour le système de retraite sont très souvent évoquées. Elles ont justifié de réduire les droits des retraité-es notamment via l'indexation sur les prix plutôt que sur le salaire moyen des pensions, le report de l'âge ou l'augmentation de la durée de cotisations. Avec la désindexation, plus le salaire réel des travailleur-ses évoluera rapide-

ment, plus le niveau de vie relatif des retraité-es s'affaiblira. L'indexation sur les prix exclut totalement les retraité-es des éventuels progrès économiques. Voilà sur quoi repose l'équilibre financier du système actuel.

Enfin, en défendant aujourd'hui une règle d'or qui voudrait que les dépenses de retraités n'excèdent pas 14 % du PIB, le gouvernement contraint la taille des dépenses possibles pour répondre aux besoins et refuse de poser la question de nouvelles recettes qui pourraient venir abonder les régimes, comme l'augmentation générale des salaires et des taux de cotisations sur la part dite patronale, l'amélioration du recouvrement des cotisations non payées et la suppression des exonérations de cotisations sociales compensées ou non.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo Sécu n°1 - La retraite et les retraité-es en France](#) et [Mémo Sécu n°5 - « À ton âge j'avais déjà cotisé ! » Étudier pour travailler plus longtemps ?](#)

Les inégalités entre les femmes et les hommes se paient cash à la retraite



Toutes les inégalités se paient cash à la retraite

Les femmes sont toujours payées en moyenne un quart en moins que les hommes (**voir les fiches 27 et 28 – chapitre 2**). On atteint même un écart de 30 % si on prend en compte les privé-es d'emploi. Elles travaillent plus souvent à temps partiel : 8 postes à temps partiel sur 10 sont occupés par des femmes.

Elles n'occupent pas les mêmes métiers que les hommes et sont concentrées dans des métiers moins bien rémunérés aux déroulements de carrière inexistantes ou ralentis.

Elles ont des carrières hachées plus courtes, notamment du fait de la maternité : une femme sur deux – contre un homme sur neuf – réduit ou interrompt son travail par suite de l'arrivée d'un enfant.

La pénibilité des métiers à prédominance féminine n'est pas assez prise en compte et le droit au départ anticipé leur est encore moins bien reconnu.

Des réformes qui pénalisent toujours plus les femmes

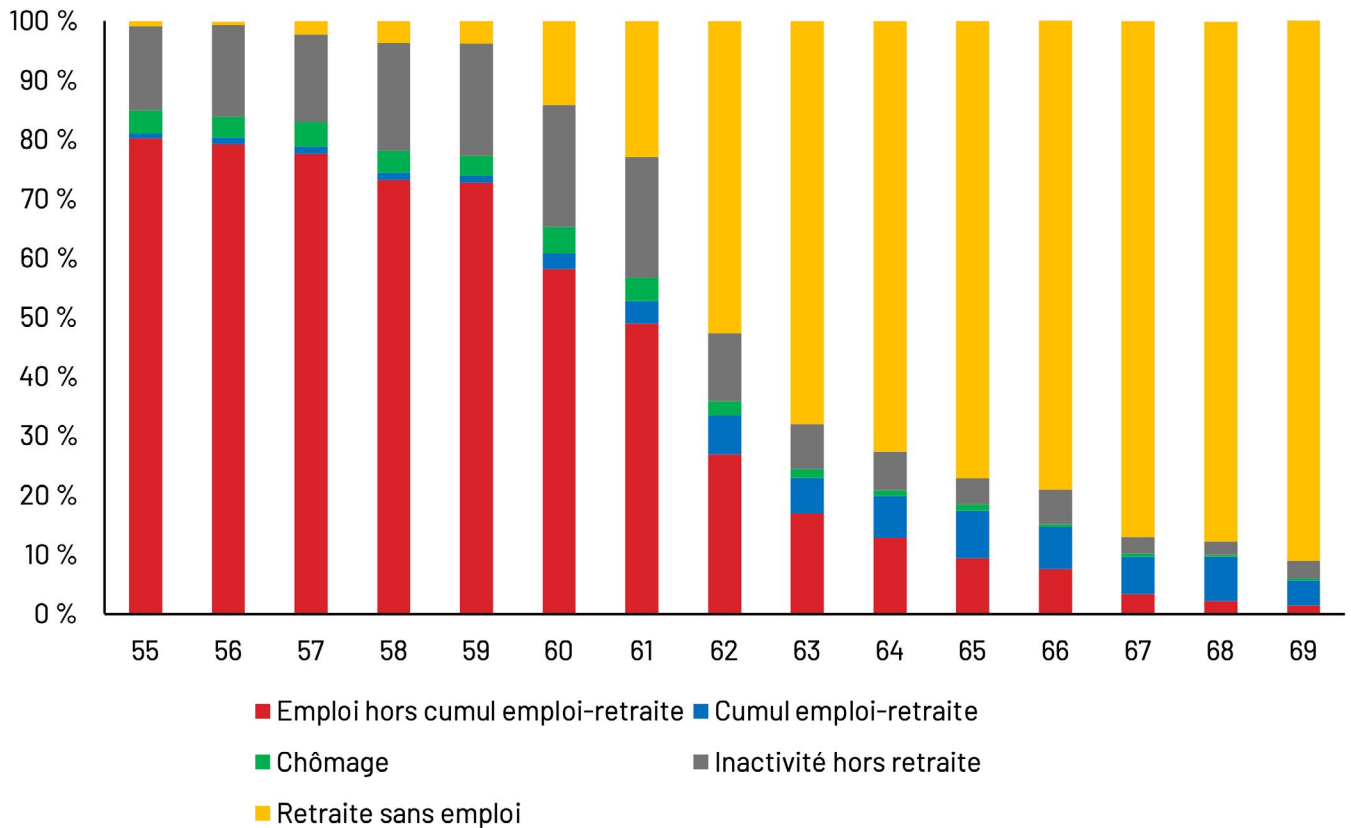
Les femmes ont toujours été les grandes perdantes des réformes des retraites successives : elles ont en effet été les premières pénalisées par l'allongement de la durée de cotisation, l'application de la décote et le report de l'âge de départ à la retraite.

La majoration de durée d'assurance pour enfant ne compense pas la perte des annuités requises, encore moins avec les annuités supplémentaires prévues par la réforme de 2023, alors que 95 % des congés parentaux sont pris par les femmes. Les femmes sont donc plus nombreuses à subir la décote.

Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité est aussi une des solutions pour le financement de la Sécurité sociale et de notre système de retraite !

À 60 ans, 25 % des sénior-es ne sont ni en emploi ni à la retraite

Situation sur le « marché du travail » des sénior-es de 55 à 69 ans en 2023



Source : Insee, enquête « emploi », 2023.

Le sas de précarité en chiffres

Le sas de précarité correspond à une période de précarité avant la retraite, c'est-à-dire une situation où les travailleur-ses ne sont ni en emploi ni en retraite (NER). Il s'agit donc des personnes qui sont soit inactives et sans revenu, soit au chômage. Ces situations sont plus fréquentes pour les ouvrier-es et les employé-es que pour les cadres et les professions intermédiaires.

Entre 59 et 61 ans, plus de 20 % des travailleur-ses sont inactif-ves. À 60 ans, si l'on additionne la catégorie des inactif-ves et celle du chômage, qui correspond à la catégorie NER et au sas de précarité, 25 % des travailleur-ses sont privé-es d'emploi.

Les femmes plus victimes du sas de précarité

En France, parmi les personnes de 55 à 69 ans NER, 61 % sont des femmes. À 61 ans, elles sont 33 % contre 22 % des

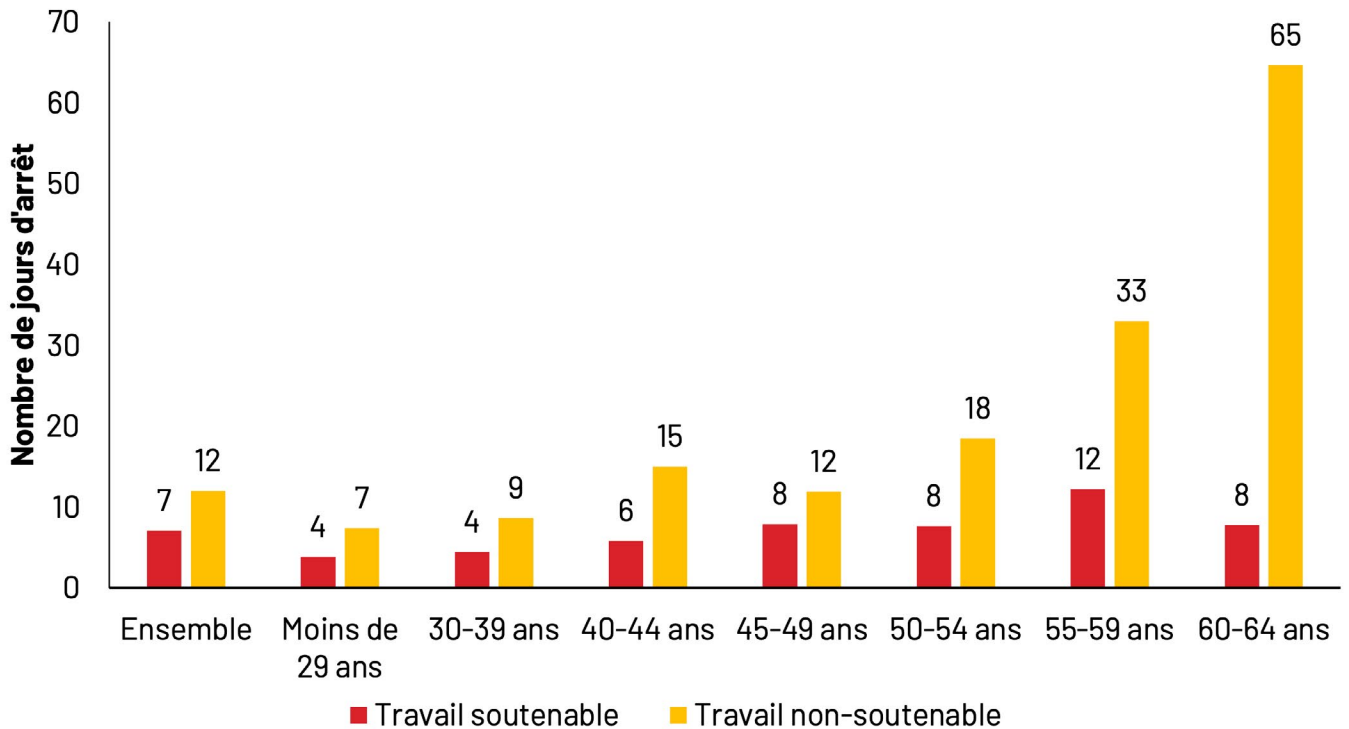
hommes. Après 62 ans, les personnes NER sont deux fois plus souvent des femmes. Une des explications possibles réside dans la plus grande difficulté pour les femmes d'atteindre une carrière complète, en raison des inégalités persistantes sur le marché du travail : carrières hachées, temps partiels subis, salaires inférieurs... Autant de facteurs qui réduisent leurs droits à la retraite et les exposent davantage à la précarité.

La CGT refuse que les travailleur-ses soient contraint-es de subir plus longtemps ces périodes de précarité. Nous défendons un droit à la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec des pensions permettant de vivre dignement.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo Sécu n° 11 - 28 % des travailleur-ses ne sont ni en emploi, ni en retraite à 60 ans : les sénior-es face au sas de précarité](#) et [Mémo Sécu n° 6 - Une réforme pour réduire la durée passée à la retraite ?](#)

Entre 60 et 64 ans, les arrêts maladies explosent lorsque le travail n'est pas soutenable

Nombre moyen de jours d'absence au travail pour arrêts maladies au cours des douzes derniers mois (hors maternité), selon le caractère soutenable du travail



Source : Dares-Drees-DGAFP, enquêtes « Conditions de travail », 2019

Les effets concrets de la pénibilité du travail

En situation de travail insoutenable, l'effet du vieillissement se fait d'autant plus ressentir. Les travailleur·ses entre 60 et 64 ans le subissent de plein fouet puisqu'elles et ils sont deux fois plus en arrêts qu'entre 55 et 59 ans. Aujourd'hui, 41 % femmes considèrent leur travail comme insoutenable jusqu'à la retraite contre 34 % des hommes. L'insoutenable perçue du travail est moins forte chez les cadres (32 %) que chez les professions intermédiaires (38 %) et les employé·es et ouvrier·es (39 %).

Reconnaître la pénibilité pour limiter les effets du travail sur la santé

Selon la Dares, 37 % des salarié·es ne se sentent plus capables de tenir dans leur travail jusqu'à la retraite. Plusieurs raisons l'expliquent : l'exposition à des risques professionnels – qu'ils soient physiques ou psychosociaux – ou un état de santé dégradé sont des facteurs déterminants pour

identifier les métiers considérés par les travailleur·ses comme les moins soutenables. Les professions proches du public et physiquement épuisantes sont les plus insoutenable.

Comme nous le revendiquons et pour répondre concrètement à la pénibilité du travail, il faut la reconnaître au travers de la possibilité de départs anticipés cinq ans avant 60 ans ou un trimestre par année d'exposition pour permettre de limiter les impacts d'un travail pénible sur la santé des travailleur·ses. Mais cette reconnaissance doit aussi et surtout s'articuler avec des transformations profondes de l'organisation du travail qui remettent en cause les effets délétères de l'individualisation et de l'intensification du travail actuel.

POUR ALLER PLUS LOIN : Mémo Sécu n°9 – Pus d'un·e salarié·e sur trois ne se sent pas capable de faire le même travail jusqu'à la retraite.

Chapitre IV/ TRAVAIL ET EMPLOI

Ce chapitre du baromètre économique 2025 vise à déconstruire un imaginaire relayé par

les médias patronaux qui tendent à démontrer la nécessité de remettre dans le droit chemin les travailleur·ses français·es supposé·es trop oisif·ves !

Autant le dire d'emblée, les privé·es d'emploi ne sont pas responsables de leur situation. La remontée du chômage prévu à 8 % d'ici la fin de l'année 2025, la multiplication des plans sociaux et la destruction de centaines de milliers d'emplois qui en découlent sont la conséquence d'une absence totale de planification économique, écologique et industrielle.

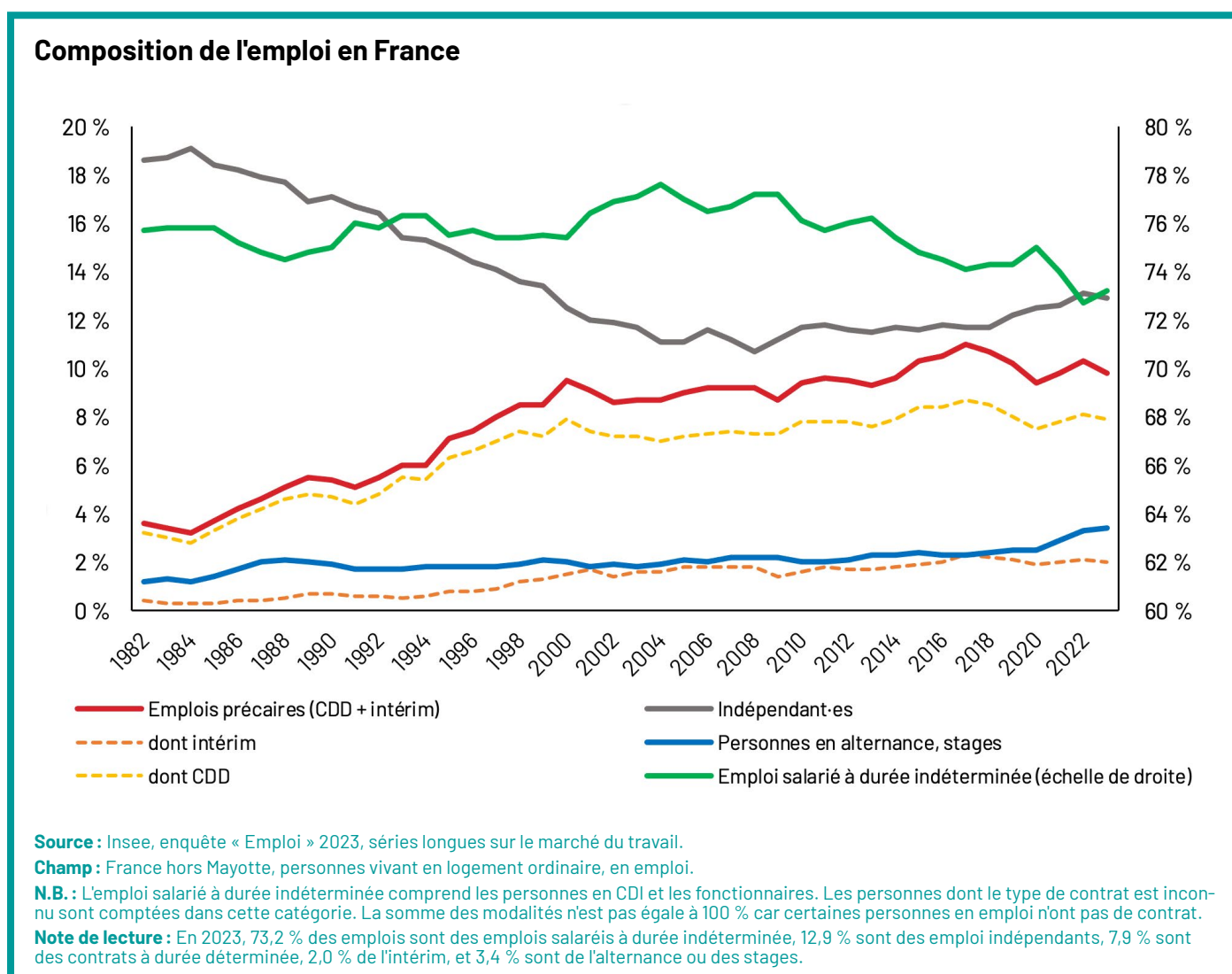
Cette rhétorique libérale du/de la travailleur·se responsable de son propre sort se fonde systématiquement sur des indicateurs chiffrés que nous allons ici décortiquer et critiquer pour la renverser.

En premier lieu, nous allons remettre à plat l'indicateur du taux de chômage et proposer de nouvelles manières de mesurer le non-emploi. On abordera le temps partiel subi qui touche particulièrement les femmes, le chômage de longue durée dont souffrent les travailleur·ses les plus âgé·es et la façon dont la statistique publique invisibilise les demandeur·ses d'emploi dès qu'ils/elles travaillent une heure dans le mois !

Ce chapitre fournit des outils pour s'opposer aux arguments de la propagande patronale relative au « marché du travail » comme celui des emplois vacants que les demandeur·ses d'emploi ne voudraient pas occuper, celui de la durée légale de travail à 35 heures qui empêcherait nos entreprises d'être compétitives.

Enfin, nous montrerons que les conditions de travail en France sont au contraire particulièrement pénibles en premier lieu pour les classes populaires. Risques physiques, psychosociaux et perte d'autonomie dans le travail conduisent parfois à la perte d'emploi, à la marginalisation sociale et même au repli politique identitaire.

Composition de l'emploi en France



L'évolution dans le temps de la composition de l'emploi en France peut s'appréhender selon les statuts d'emploi. Depuis le début des années 80, nous pouvons observer 2 périodes.

Une croissance des contrats atypiques...

La période 1980-2000 se caractérise par la croissance des contrats atypiques comme les CDD et l'intérim dans l'emploi total, passant de 3 % à presque 10 %.

Cette montée en puissance de contrats précaires répond à la tertiarisation de la production, alors davantage tournée vers les services et permise par des dispositifs juridiques comme le CDD d'usage (banalisation de l'usage du CDD sans motif).

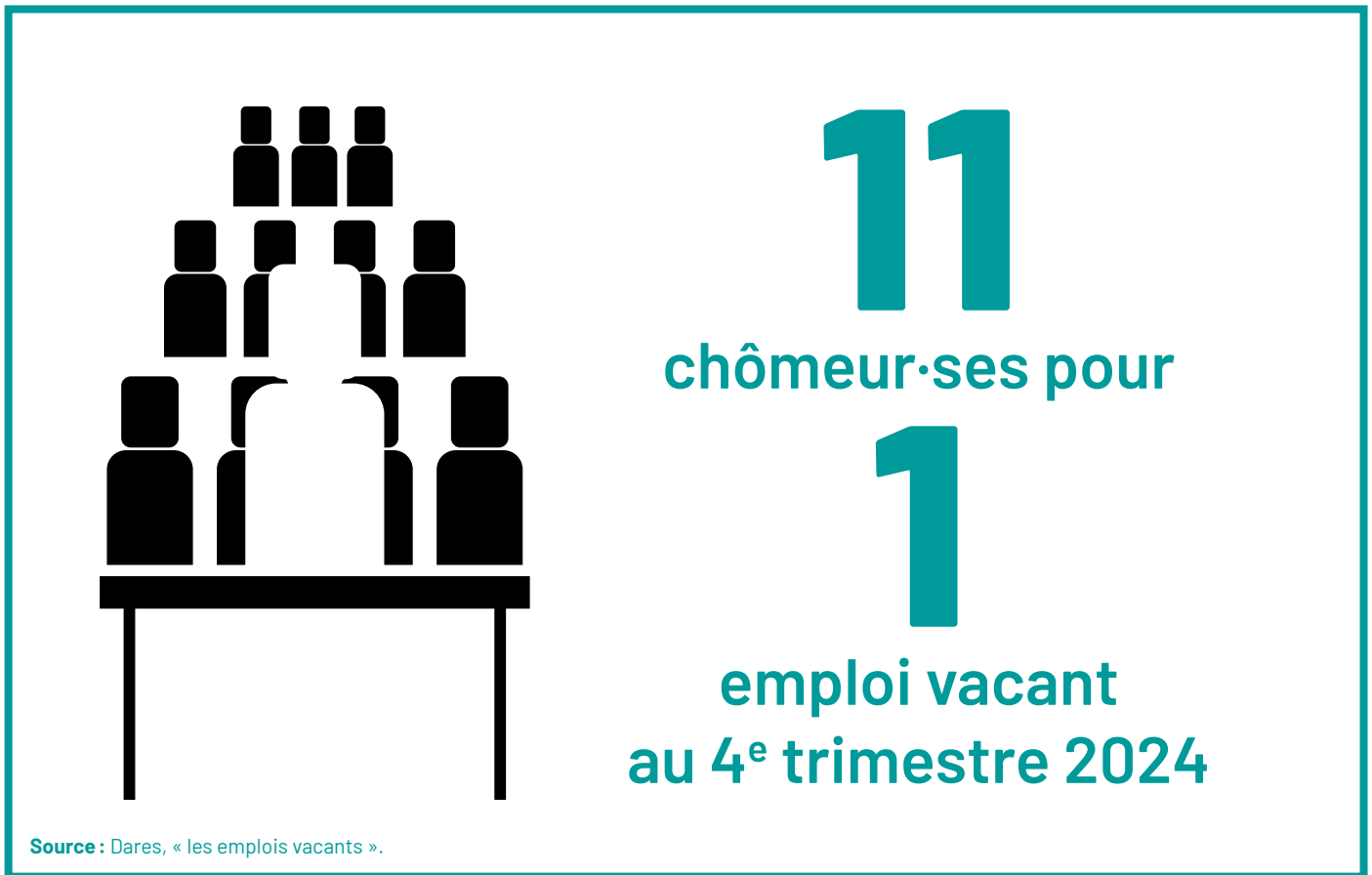
La baisse importante des indépendants est quant à elle liée à la baisse de la population active agricole.

... puis une remontée des emplois indépendants

La période 2000-2025 se caractérise quant à elle par une remontée des emplois indépendants liés au développement du statut d'autoentrepreneur – notamment permise durant les années 2010 par les plateformes numériques telles que Uber ou Deliveroo.

D'après [la Dares](#), ce type d'emploi dit ubérisé représente aujourd'hui 600 000 travailleur-ses, soit 2 % de l'emploi total. Le phénomène de stabilisation du recours au CDD et à l'intérim cache quant à lui une autre réalité : la diminution de la durée moyenne des CDD durant la période. En effet, la médiane de la durée des CDD est passé de douze à cinq jours entre 2007 et 2017, pour remonter légèrement à huit jours en 2021 ([Fauvre et al., 2024 ; p.16](#)). Enfin en 2024, selon la Dares, la part des CDD de moins d'un mois dans le total des CDD était de 84 %.

Le mythe des emplois vacants



Des emplois vacants peu nombreux...

La droite et le patronat ont leur marronnier pour éviter de s'exprimer sur la remontée du chômage consécutive aux politiques austéritaires qu'ils promeuvent : les emplois vacants ! Pour eux le chômage tient à la volonté des demandeur·ses d'emploi – la preuve : il existe des emplois inoccupés.

Les emplois dits « vacants » sont des postes libres, nouvellement créés, inoccupés ou sur le point de se libérer, pour lesquels des démarches actives sont entreprises pour trouver un·e candidat·e convenable.

S'il est vrai que le taux d'emplois vacants est sur une tendance haussière depuis la fin des années 2010, il reste que leur nombre est plus de dix fois inférieur au nombre de personnes en recherche d'emploi. En effet au dernier trimestre 2024, sur les catégories A, B et C, le nombre de privé·es d'emploi était de 5 495 100, alors que le nombre d'emplois vacants était de 480 000. Même si les emplois vacants étaient tous pourvus, le chômage serait tout de même massif.

... et de mauvaise qualité

Une analyse qualitative de ces emplois libres montre que ce sont principalement des emplois dans des petites

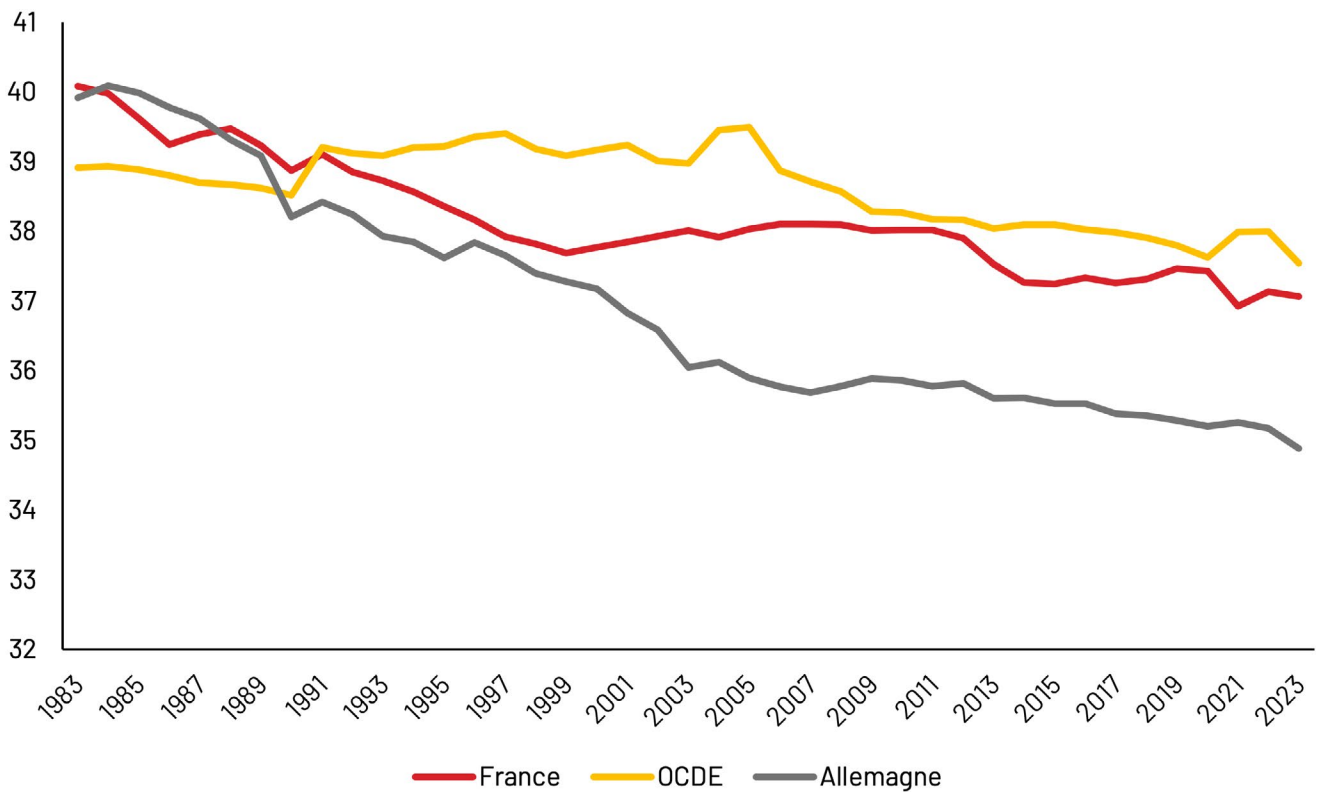
structures (moins de 9 salarié·es) et dans des secteurs où la pénibilité du travail est réputée importante – comme la construction et l'hôtellerie-restauration. Enfin, la publication trimestrielle de la Dares relative aux emplois vacants ne précise ni le statut d'emploi, ni le type de contrat des emplois vacants concernés. Le recrutement souhaité peut donc correspondre à un contrat à durée indéterminée (CDI), un contrat à durée déterminée (CDD), ou à un emploi saisonnier, même de très courte durée.

Le patronat omet bien de dire que ces emplois libres sont finalement peu nombreux au regard de la population au chômage, possiblement pénibles, de très courte durée, et ne peuvent donc être des solutions durables pour les privé·es d'emploi.

Précisons enfin que ces emplois vacants le sont à un instant « t » et ne le sont plus à terme. En effet, soit ils ne sont plus ouverts faute de candidat·es, soit parce qu'au contraire ils deviennent pourvus. En définitive, cette statistique est une photographie qui ne reflète pas les dynamiques économiques du marché de l'emploi.

Emploi et réduction du temps de travail

Evolution de la durée moyenne hebdomadaire du temps de travail (emploi principal, en heures)



Source : OCDE.

Depuis le début des années quatre-vingt, la durée du travail a baissé dans les pays de l'OCDE, passant de 38,9 heures à 37,5 heures. En 2023, les Français-es travaillaient en moyenne 37 heures par semaine, soit plus que la durée légale – que ce soit de manière déclarée ou non (heures supplémentaires non payées).

Par ailleurs, contrairement à ce que les médias et le patronat martèlent à longueur de journée, la durée moyenne hebdomadaire de travail en France est semblable à celle des pays de l'OCDE – elle est même plus élevée que celle de l'Allemagne.

La réduction du temps de travail est une tendance historique

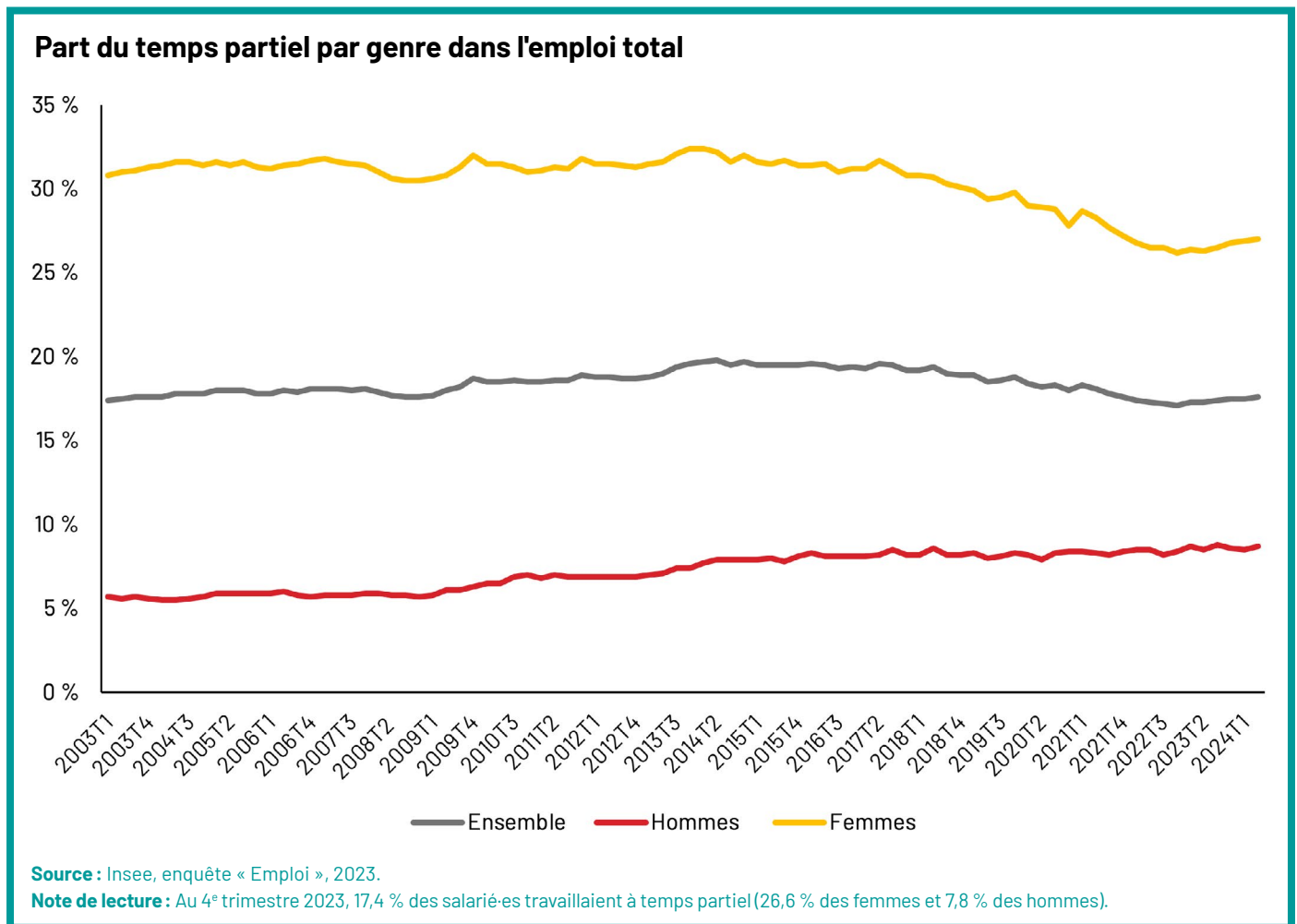
En réalité, la durée moyenne hebdomadaire de travail a toujours baissé au fil du temps et de l'amélioration techno-

logique de l'outil de travail. C'est une tendance historique et de progrès : à chaque gain de productivité, moins d'heures de travail sont nécessaires pour produire la même chose.

La répercussion des gains de productivité sur la durée effective de travail ne tient qu'au rapport de force entre les donneurs d'ordre et leurs travailleur-ses subordonné-es.

Il faut que l'arrivée de nouvelles technologies telles que l'Intelligence Artificielle libère les hommes et les femmes du travail tout en maintenant leurs revenus : Partage du temps de travail, partage des richesses, ou alors...la précarité explosera. Ainsi à la CGT, nous revendiquons les 32 heures.

Temps partiel : les femmes en première ligne



Le temps partiel concerne plus d'une femme sur quatre, contre moins d'un homme sur dix. Cela s'explique notamment par le fait que les femmes sont surreprésentées dans la catégorie des employé-es, où le taux de temps partiel est de 30,1 %, alors que les hommes le sont dans celle des ouvrier-e-s, où il est de 12,8 %. Pour les cadres et professions intermédiaires, il est respectivement de 8,7 % et 14,5 %.

Le temps partiel touche davantage les femmes qui ont plusieurs enfants, en particulier en bas âge. Il touche davantage les jeunes femmes (33,2 % des salariées de 15 à 24 ans) et les femmes plus âgées (34,4 % des femmes salariées de 55 ans et plus). Les femmes immigrées sont davantage en temps partiel que les autres et les quotités horaires sont plus faibles (32 % d'entre elles travaillaient moins d'un mi-temps en 2021).

Le décompte du temps de travail au cœur du problème

Chez les employé-es, les temps de pause entre deux pics d'activité ne sont souvent pas comptabilisés. C'est notam-

ment le cas des caissier-es, des salarié-es de la restauration, des aides à domicile ou des agent-es d'entretien. Pour ces deux derniers métiers, la fragmentation de leur activité est expliquée par les temps de déplacement en augmentation mais non pris en compte comme du temps de travail – ce qui contribue à leur précarisation.

On oublie trop souvent que pour avoir un Smic à la fin du mois, encore faut-il bénéficier d'un emploi à temps plein. Ainsi, lorsque l'on travaille à temps partiel dans des emplois rémunérés au Smic (comme c'est le cas d'une grande partie des métiers d'employé-es), il ne reste qu'une fraction de celui-ci en fin de mois.

Plus encore que le niveau du salaire horaire, c'est bien le temps de travail qui explique l'essentiel de la pauvreté en emploi. Il y a urgence à se saisir collectivement de la question du temps de travail, d'abord pour mieux le partager, mais aussi pour ne plus laisser sa définition au patronat.

L'aberration des heures supplémentaires

57 heures supplémentaires
par an et par salarié·e en moyenne, soit :

1,5 milliard
d'heures supplémentaires en 2023



900 000
emplois équivalent temps plein



2,2 milliards
de recettes en moins par an
pour la Sécurité sociale




Sources : Dares, Comptes de la Sécurité sociale, 2023.

900 000 emplois transformés en heures supplémentaires

Les heures supplémentaires alimentent un partage « sauvage » du temps de travail. Faire travailler davantage des salarié·es déjà à temps complet alors que près de 5,5 millions de personnes sont en recherche d'emploi n'a aucun sens, ni d'un point de vue économique ni pour la santé des salarié·es. Partager les 1,5 milliard d'heures supplémentaires comptabilisées par la Dares en 2023 permettrait de créer plus de 900 000 emplois – un tiers des inscrit·es à France Travail en catégorie A.

Il faudrait ajouter à cela les heures "supplémentaires" non déclarées et non payées comme telle par l'employeur, qui sont donc effectuées par les salarié·e chaque année sans être pour autant rémunérées au niveau légal.

Le gouvernement subventionne les « heures sup' »

Le gouvernement incite aux heures supplémentaires de trois façons : par des exonérations de cotisations dites patronales forfaitaires pour les entreprises de moins de 250 salarié·es (0,84 milliards d'euros)¹, par une réduction des cotisations dites salariales (2,2 milliards d'euros) et par une défiscalisation de la rémunération liée aux heures supplémentaires (1,78 milliard d'euros)².

Ces incitations représentent un coût total de près de 5 milliards d'euros pour les finances publiques, dont 2,2 milliards d'euros non compensés pour les caisses de la Sécurité sociale ! Précisons que les salarié·es ne veulent pas travailler plus mais avoir des meilleurs revenus. Il faut donc partager le temps de travail ET augmenter les salaires !

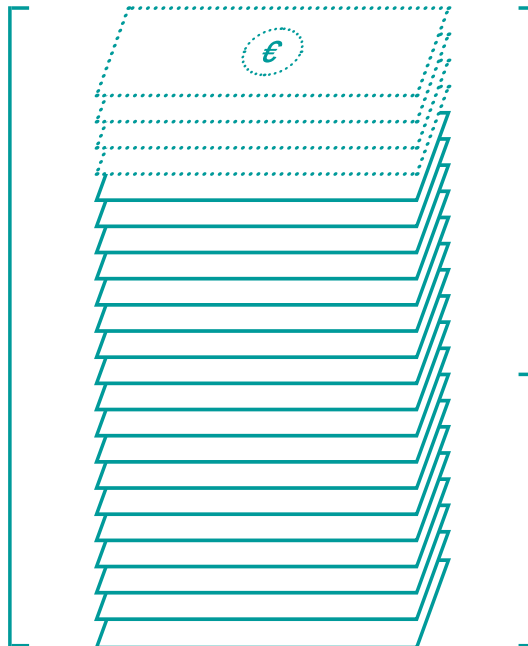
1. PLACSS 2023, p. 78 (voir fiches 6 et 7).

2. Annexe au PLF 2025, « Projet annuel de performances », p. 23.

Revaloriser les métiers du soin et du lien : un enjeu d'égalité

La suppression de l'écart salarial entre les métiers du soin et du lien et les métiers à qualification équivalente est estimée à :

43,3 milliards
de dépenses auxquelles
on retranche
8 milliards
de recettes pour l'État
et la Sécurité sociale



26,8 milliards
pour le secteur privé

16,5 milliards
pour le secteur public

Source : Étude Ires-CGT, avril 2023.

Soignant-es, aides à domicile, aides ménagères, assistant-es maternel-les, agent-es d'entretien, éducateur-ices, enseignant-es... Elles prennent soin des autres mais leur fonction est invisibilisée, délaissée et dévalorisée. Si la crise sanitaire de 2020 a mis en lumière l'utilité sociale des métiers du soin et du lien, leur revalorisation reste à conquérir.

C'est dans ce contexte qu'en 2021, la CGT a lancé une campagne « Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres ». Construite dans le cadre de la mobilisation syndicale mondiale coordonnée par la Confédération syndicale internationale (CSI), la campagne de la CGT s'appuie sur les nombreuses luttes et mobilisations des salarié-es, dans la

santé, dans les secteurs de la petite enfance, du grand âge ou dans l'action sociale.

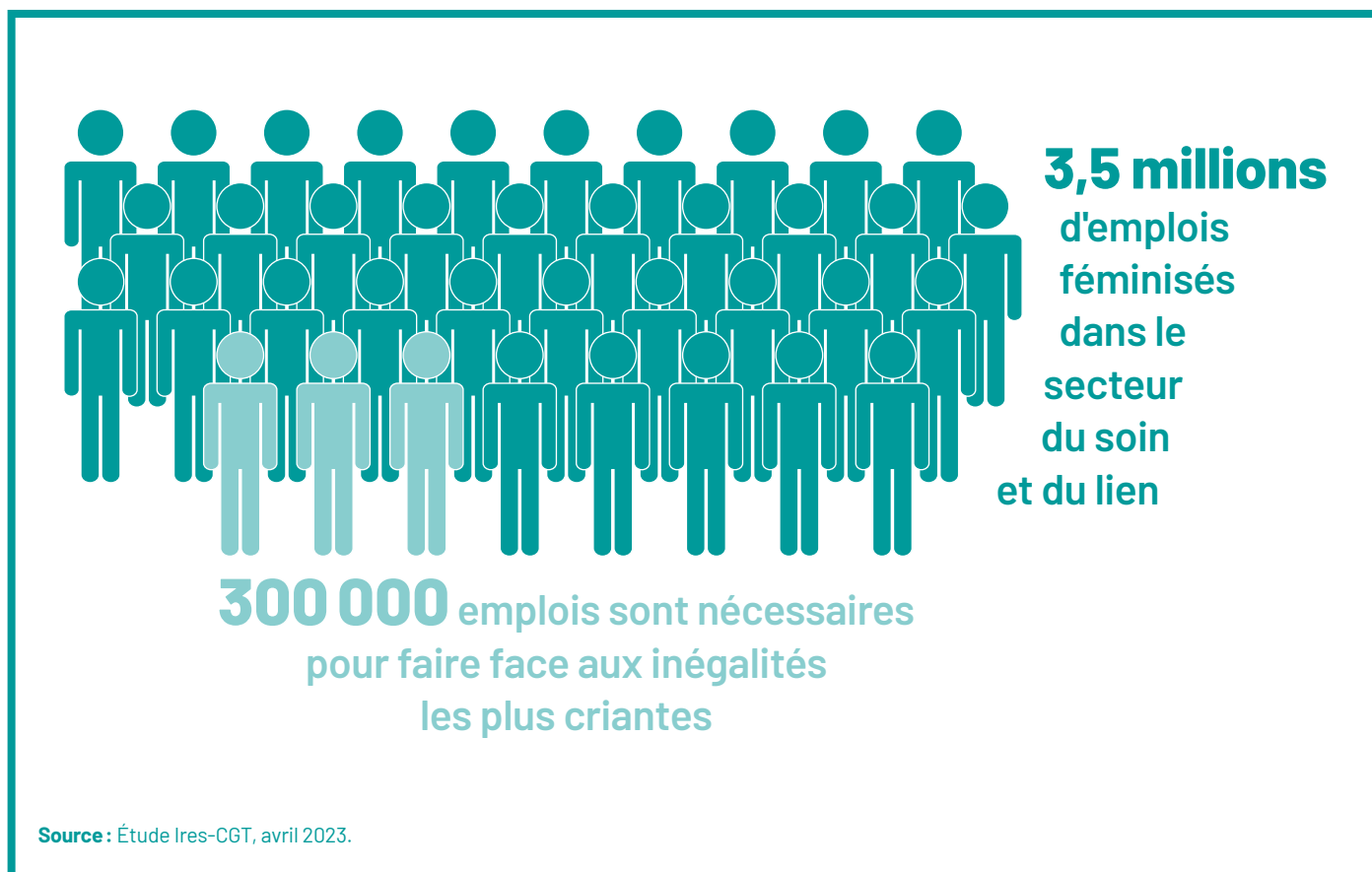
Des revalorisations importantes nécessaires

Cette étude révèle que les métiers du lien et du soin subissent une « pénalité » salariale conséquente. En prenant en compte l'ensemble des composantes de la rémunération, on observe qu'en les comparant avec des métiers de valeur égale, les niveaux de rémunérations devraient être réévalués de plus de 60 % dans certains cas.

Pour la CGT, investir dans le secteur du soin et du lien relève d'un double enjeu pour l'égalité femmes-hommes : d'une part, cela permet de socialiser une partie des tâches domestiques qui sont très majoritairement assumées par les femmes ; d'autre part, c'est un levier pour revaloriser les métiers, les salaires et les conditions de travail dans ces secteurs très majoritairement féminisés.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Rapport CGT-Ires - Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres.](#)

Créer des emplois dans le secteur du soin et du lien : un enjeu d'égalité



Des besoins de recrutement...

La France compte au moins 3,5 millions d'emplois féminisés dans le secteur du soin et du lien.

L'étude IRES indique que la réduction des inégalités territoriales et l'amélioration de l'accessibilité aux services du lien et du soin nécessitent des recrutements importants : dans l'immédiat, plus de 300 000 emplois sont nécessaires pour faire face aux inégalités les plus criantes...

Le rapport présente aussi une estimation du nombre d'emplois du soin et du lien aux autres, nécessaires pour assurer le bien-être de notre société ainsi que le coût d'un tel investissement, et ce en intégrant leur revalorisation salariale.

Pour aller plus loin, et améliorer l'offre de soin et de santé, il serait donc nécessaire d'investir massivement, entre 30,6 à 44 milliards d'euros pour la création de 1,3 million d'emplois et atteindre le niveau d'offre des territoires les mieux dotés, pour un service de qualité, partout en France. Pour exemple, atteindre un même taux d'emplois dans ces services que la Suède porterait même les besoins à plus de 1,7

million d'emplois.

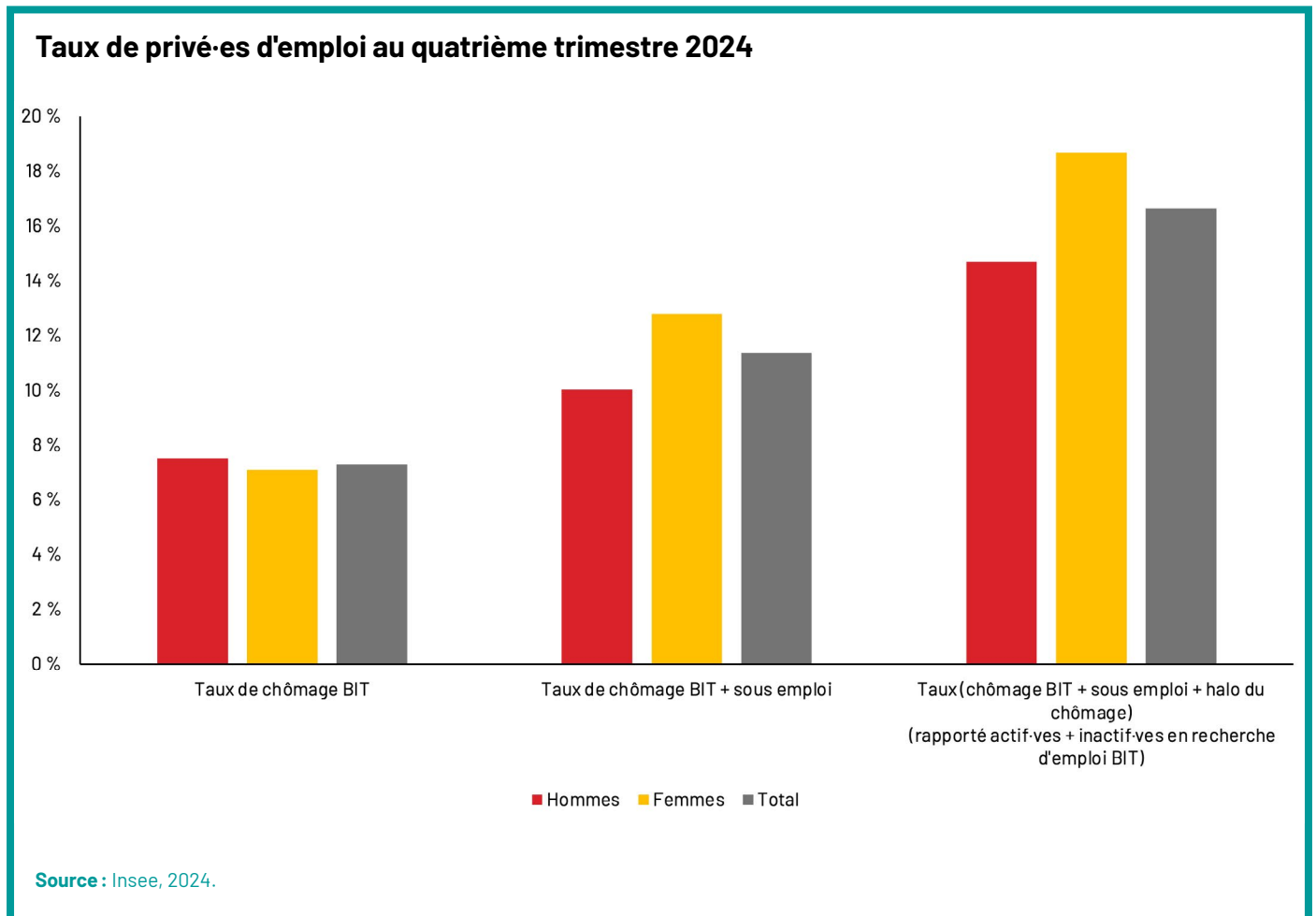
... et des revalorisations de salaires

Face à la dégradation continue des services publics et du système de santé, un collectif d'universitaires, de représentants syndicaux et associatifs appelait, en novembre 2021, dans une tribune publiée dans Le Monde, à la création d'un plan d'investissement annuel d'au moins 2 % du PIB afin de recruter, former et créer les structures d'accueil suffisantes.

Les résultats globaux, qui intègrent les revalorisations salariales de ces métiers, concluent au total à un niveau d'investissement nécessaire de l'ordre de 80 milliards d'euros, soit 3 % du PIB.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Rapport Ires-CGT - Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres](#) et [Mémo éco n° 129 - Les métiers du soin et du lien](#).

Taux de privation d'emploi



Le taux de privé-es d'emploi pour mieux saisir la réalité

Le taux de chômage, tel qu'il est repris généralement dans les médias, n'est pas suffisant pour appréhender la situation réelle de l'emploi. Nous proposons un autre indicateur : les taux de privé-es d'emploi à temps plein.

Alors que le taux de chômage « officiel » était de 7,3 % au quatrième trimestre 2024, le taux de privé-es d'emploi à temps plein, comprenant le sous-emploi et le halo du chômage, était de 14,7 % pour les hommes et de 18,7 % pour les femmes. Concrètement, une personne sur six censée être en emploi à taux plein ne l'est pas.

Les femmes, premières concernées

Les chiffres du chômage au sens du BIT pourraient laisser penser que la situation des femmes est légèrement plus fa-

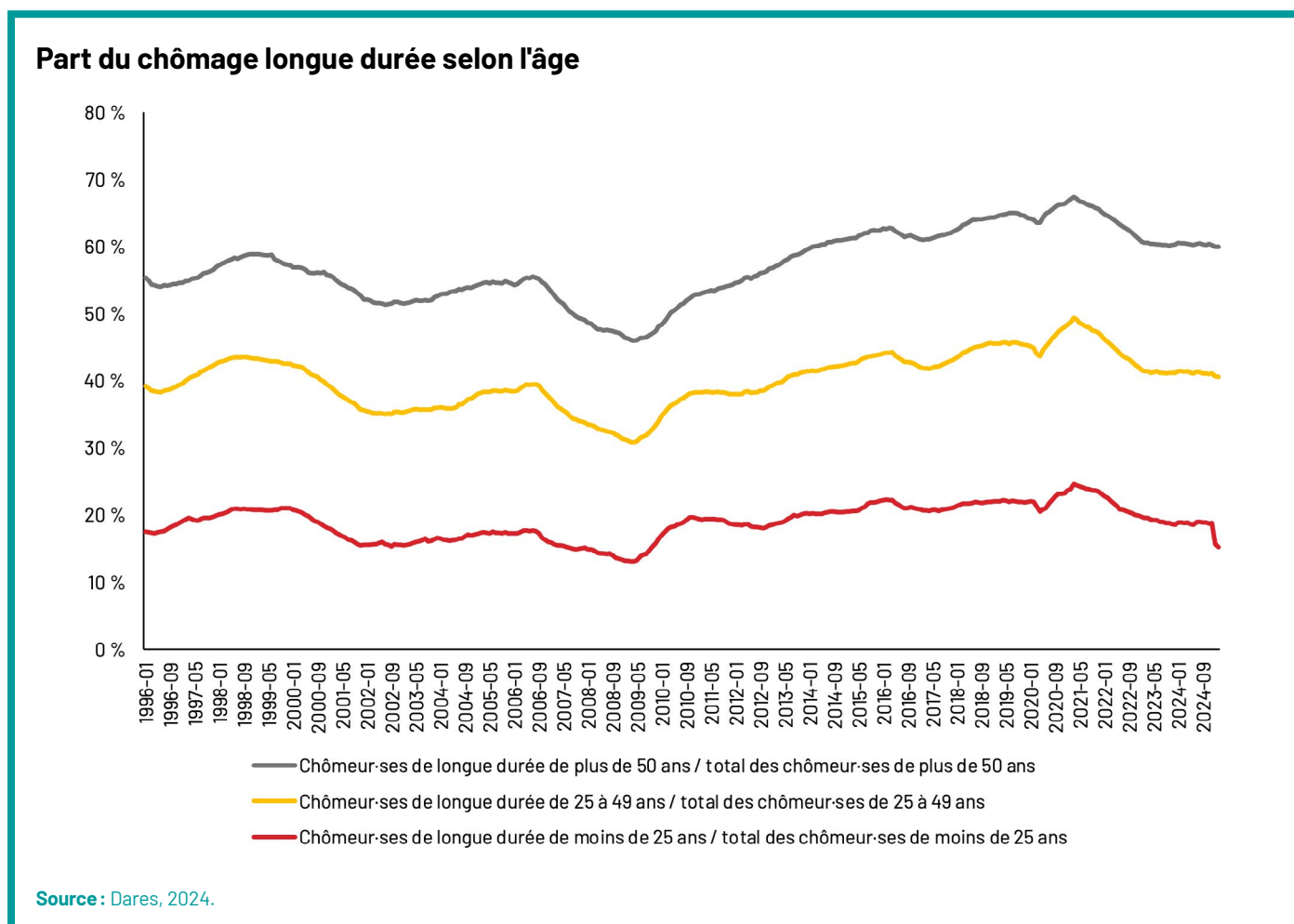
vorable, avec un taux de chômage se situant autour de 7,1 %, contre 7,5 % chez les hommes.

Pourtant, dès que l'on intègre le sous-emploi, composé principalement de temps partiels subis qui touchent beaucoup les métiers à dominante féminine, l'écart se creuse, passant à 12,8 % pour les femmes contre 10 % pour les hommes.

L'écart est encore plus grand en intégrant le halo du chômage, c'est-à-dire les personnes qui ne cherchent pas activement ou ne sont pas disponibles dans les deux semaines, par exemple parce qu'elles n'ont pas d'option de garde pour leurs enfants... ce qui concerne malheureusement principalement les femmes !

C'est donc toutes ces réalités que les chiffres du BIT occultent, et lutter contre le sous-emploi est autant affaire de justice sociale que d'égalité entre femmes et hommes !

Chômage de longue durée selon l'âge



Des différences importantes selon l'âge des privé-es d'emploi

Le chômage de longue durée (plus d'un an) touche les travailleur-ses de manière différenciée selon l'âge. Les chômeur-ses de moins de 25 ans en sont moins victimes alors que les plus de 50 ans sont nettement les plus touché-es.

Lorsque cette part atteint environ 20 % chez les moins de 25 ans, elle est d'environ 65 % pour nos aîné-es ! Si le chômage de longue durée des plus de 50 ans a toujours été supérieur aux autres classes d'âge, depuis 2010, celui-ci a davantage augmenté pour elles et eux que pour les autres classes d'âge en raison des différentes réformes des retraites.

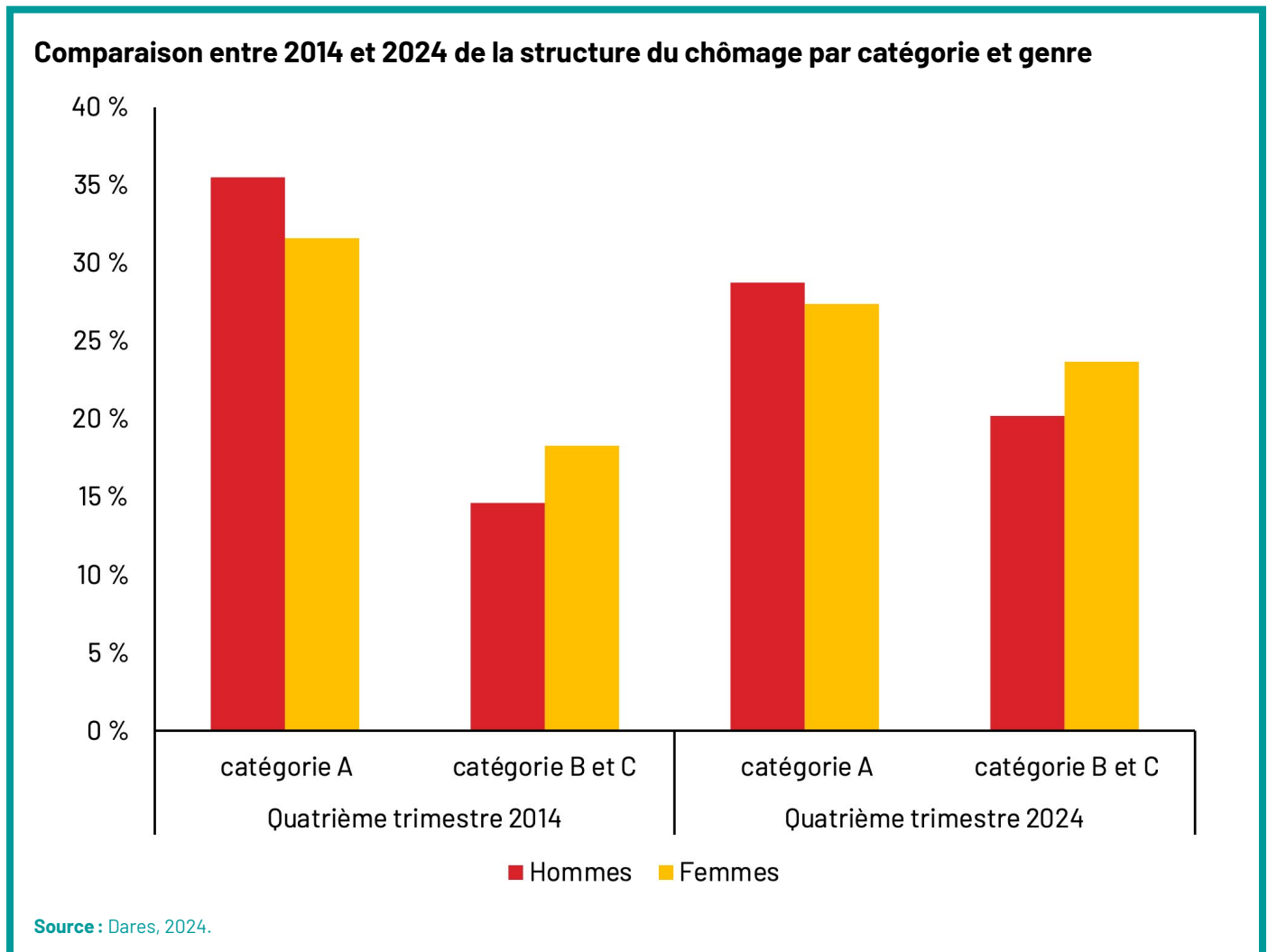
Le développement du sas de précarité

En effet, le décalage de l'âge de départ en retraite a créé un sas de précarité entre la vie active et la retraite. Par exemple, La réforme de 2010 a eu des effets importants et mesurables sur la précarisation de nos aîné-es. Deux économistes de l'Insee (Dubois et Koubi)¹ ont simulé les écarts de probabilité d'être précaire avec ou sans réforme et ont conclu qu'à partir de 60 ans, la probabilité d'être précaire a augmenté de 13 points de pourcentage à cause du décalage de l'âge de départ.

La dernière réforme des retraites laisse craindre une encore plus grande précarisation des sénior-es.

1. Dubois et Koubi, 2017, « [La réforme des retraites de 2010 : quel impact sur l'activité des séniors ?](#) »

Des demandeur·ses d'emploi en emploi !



La construction du chômage

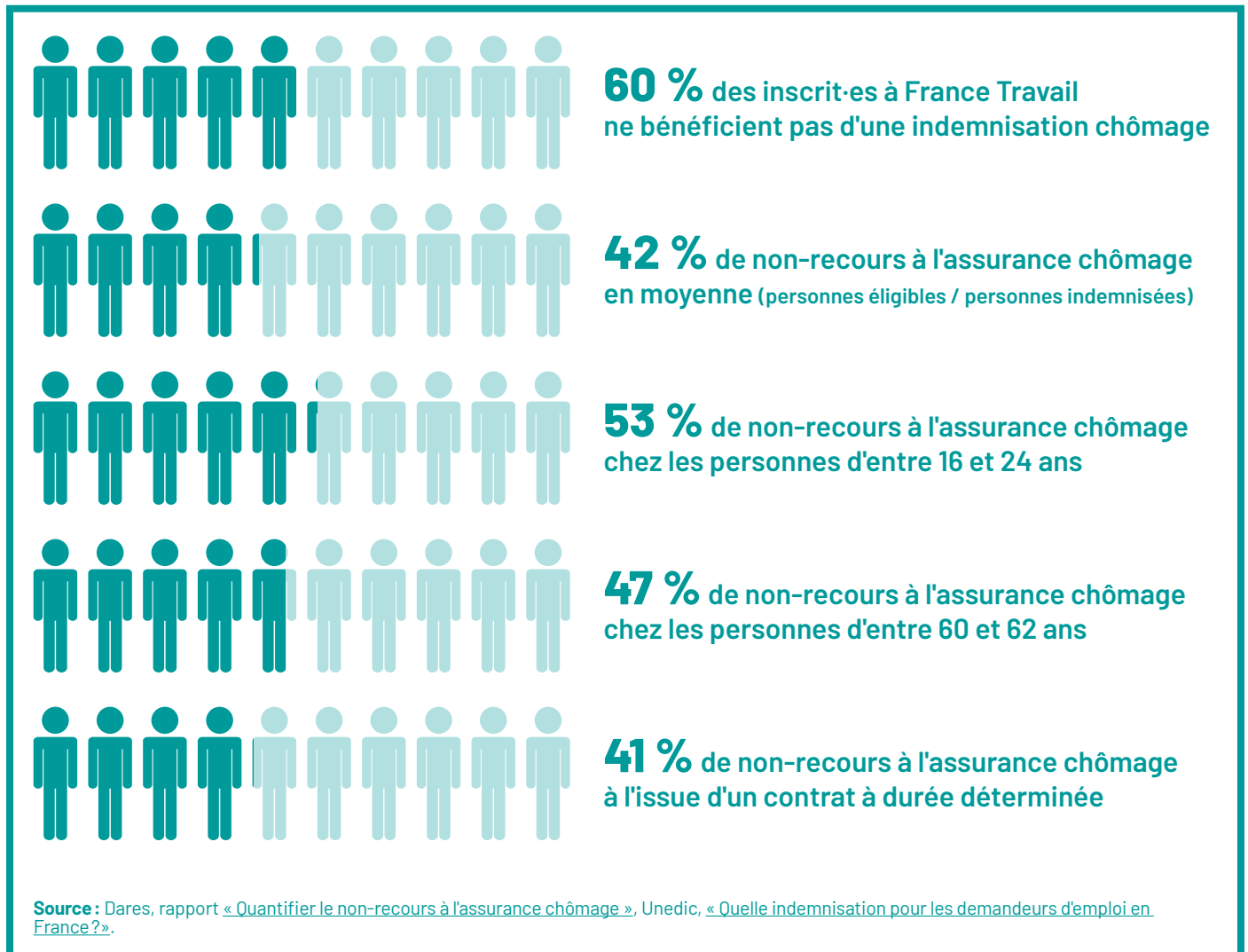
En France, le taux de chômage au sens du BIT (sondage Insee) a diminué d'environ de 2,5 points de pourcentage (de 10 % à 7,5 %) en dix ans. Ce résultat largement repris par les médias et le gouvernement cache un phénomène : la croissance des demandeur·ses d'emploi considéré·es comme déjà en emploi.

Le service public de l'emploi classe ces demandeur·ses d'emploi en deux catégories : B (ayant travaillé moins de soixante-dix-huit heures dans le mois) et C (ayant travaillé plus de soixante-dix-huit heures dans le mois). Ainsi un ou une demandeur·se d'emploi qui a travaillé ne serait-ce qu'une heure dans la période de référence sort des statistiques du chômage classique pour entrer en catégorie B !

Préciser pour faire baisser les chiffres du chômage

Or, en dix ans, sous l'effet de la dégradation de l'accès à l'assurance chômage, les actif·ves en recherche d'emploi sont plus nombreux·ses à accepter des emplois plus précaires (contrats courts, temps partiels contraints...) ou avec une plus faible adéquation entre leur qualification et celle que requiert leur emploi. Ces mauvais appariements entre offre et demande de travail expliquent alors l'accroissement de l'inscription de personnes déjà en emploi à France Travail (catégorie B et C). En dix ans, la part des chômeur·ses de catégorie B et C dans le total des chômeur·ses a nettement augmenté. Par effet de vase communicant, les chômeur·ses de catégorie A dans le total des chômeurs a nettement diminué. Encore une fois, les femmes sont les premières victimes de ce phénomène.

Des privé-es d'emploi sans indemnisation



En France, l'indemnisation chômage n'est pas automatique. Il faut remplir plusieurs conditions qui se sont durcies ces dernières années :

- avoir travaillé six mois sur les vingt-quatre derniers mois (pour les moins de 55 ans) contre quatre sur les dix-huit derniers mois avant la réforme de novembre 2019 ;
- avoir subi une rupture de contrat (licenciement, fin de CDD ou de mission d'intérim, ou rupture anticipée à l'initiative de l'employeur) ou avoir perdu son emploi dans le cadre d'une rupture conventionnelle ou d'une rupture d'un commun accord ;
- s'inscrire à France travail et demander l'allocation dans les douze mois suivant la rupture du contrat.

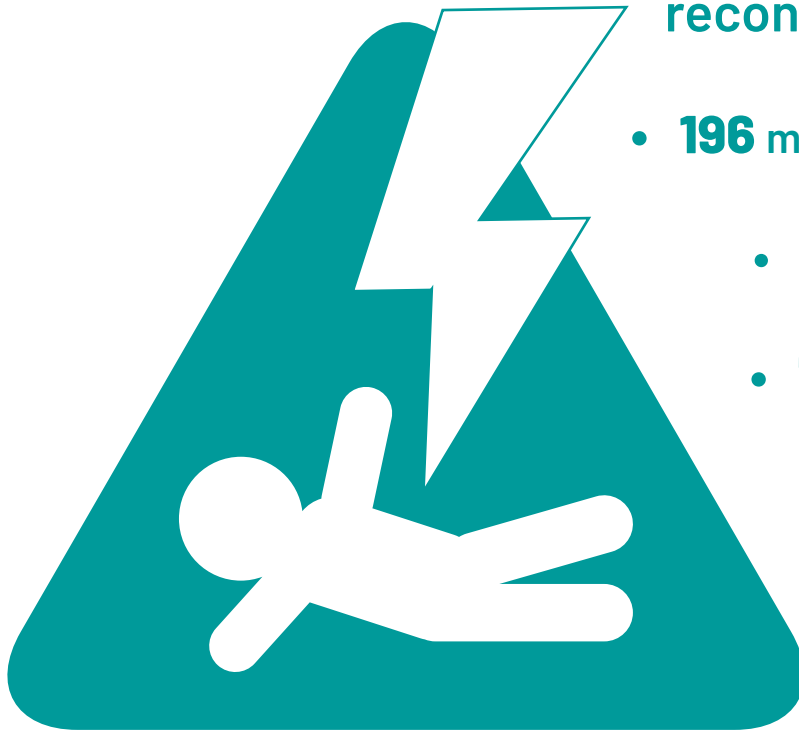
Un changement de règle pour durcir l'accès au chômage

Avec le durcissement des règles d'accès à l'assurance chômage (conditions d'accès initial et réduction de 25 % de la durée d'indemnisation si le taux de chômage est inférieur à 9 % depuis février 2023), plus de la moitié des inscrits ne sont pas indemnisés.

Le plus souvent les jeunes ou des personnes proches de la retraite en contrat court et aux parcours discontinus ne demandent pas d'allocation chômage alors qu'ils devraient y avoir accès. Cela explique des taux de non-recours particulièrement élevés pour ces populations.

Mort-es aux travail : les travailleur-ses face aux accidents du travail et aux maladies professionnelles (AT-MP)

1287 mort-es du travail



reconnu-es en 2023 dont :

- **196** maladies professionnelles ;
- **332** accidents de trajet ;
- **759** accidents du travail.

Source : Assurance maladie – risques professionnels, rapport 2024.

La France, mauvaise élève de l'Europe en matière d'AT-MP

L'année 2023 place la France en tête des pays européens pour les accidents de travail – plus de 555 000 AT avec arrêt ou incapacité – et en deuxième position pour le volume d'accidents de travail reconnus et mortels pour 100 000 habitant-es derrière Malte. Pour le dire autrement, plus de deux salarié-es meurent chaque jour au travail selon les chiffres disponibles. Leur sous-estimation laisse penser pour certains spécialistes qu'il s'agirait plutôt du double. L'intensification du travail n'y est probablement pas pour rien.

Mais la situation pourrait être bien plus grave encore. Largement sous-reconnus par la branche AT-MP (2 000 par an), les cancers d'origine professionnelle seraient bien plus nombreux, de l'ordre de 50 000 à 80 000 par an, laissant présager que les mort-es au travail sont beaucoup plus nombreux-ses.

Les femmes, de plus en plus exposées

Sur la période 2001-2023, le nombre global d'accidents baisse en France, mais ceux-ci concernent de plus en

plus les femmes. D'après l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), cela tient à l'insuffisance de la prévention, et au fait que les risques sont davantage invisibilisés pour les femmes. Les causes les plus fréquentes sont les chutes associées aux cadences accélérées, les agressions répétées des client-es, les lombalgies liées aux soins des enfants ou des malades, l'ergonomie des postes inadaptés et pensés pour l'homme moyen, et le manque d'évolution de carrières les exposant plus longuement aux mêmes contraintes.

Qu'il s'agisse de la sous-reconnaissance, des sous-déclarations, et du trop grand nombre d'AT-MP, la santé et la sécurité au travail est en train de se dégrader rapidement en France.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Rapport annuel 2023 de l'Assurance maladie – Risques professionnels, éléments statistiques et financiers.](#)

Conditions de travail en France : la pénibilité pour toutes et tous



52 % des salarié-es du privé sont exposé-es à au moins six facteurs de pénibilité physique au travail

57 % des salarié-es du privé déclarent être exposé-es à trois dimensions ou plus des facteurs de risques psychosociaux



45 % des salarié-es du privé déclarent devoir se dépêcher souvent ou toujours dans leur travail

43 % des salarié-es du privé déclarent que leur travail est répétitif



Source : Dares.

Les multiples dimensions de la pénibilité

Les conditions de travail d'un emploi renvoient à des aspects matériels, organisationnels et psychosociaux. Concrètement, l'évaluation de ces conditions de travail doit prendre en compte la pénibilité physique, les rythmes imposés par la production ou encore la charge émotionnelle imposée par le travail.

Au regard des enquêtes de la Dares, la France fait face à une pénibilité du travail importante et croissante. 52 % des salarié-es sont exposés à 6 facteurs de pénibilité physique

POUR ALLER PLUS LOIN : Dares, « Les facteurs de pénibilité physique au travail », mai 2024 et Dares, « Chiffres clefs sur les conditions de travail et la santé au travail », Synthèse stat n° 37, aout 2021.

comme le port de charges lourdes, les postures pénibles ou le travail de nuit, et 57 % à 3 dimensions des risques psychosociaux (RPS). Pour certain-es travailleur-ses, pénibilité physique et RPS se combinent.

Une forte exposition aux RPS pour l'ensemble des salarié-es

En France les facteurs liés aux RPS sont en forte augmentation. Accélération du rythme de travail, répétitivité, objectifs chiffrés, manque de coopération ou de reconnaissance sont autant de facteurs qui parfois se combinent et entraînent la plupart du temps une dégradation importante du travail et de ces conditions d'exercice.

Défendre le travail, c'est à la fois la parole des travailleur-ses sur celui-ci et c'est aussi défendre une organisation qui remet en cause l'ensemble des facteurs entraînant pénibilité physique et RPS.

Violences sexistes et sexuelles : le coût de la virilité



80 % des femmes déclarent avoir été confrontées à du sexisme au travail¹.



30 % des salarié-es en France ont déjà subi du harcèlement ou des agressions sexuelles sur le lieu de travail².



9 % ont eu un rapport sexuel forcé ou non désiré avec une personne de leur milieu professionnel. **10** viols ou tentatives de viols ont lieu chaque jour en France sur un lieu de travail³.



Seules **30 %** des victimes de harcèlement sexuel déclarent en avoir déjà parlé à leur employeur, et **40 %** d'entre elles estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée ou un licenciement³.

Sources : Enquête du CESP de 2013 conduite auprès de 15 000 femmes [1], Rapport Ifop de 2019 pour la Fondation Jean-Jaurès et la Fondation européenne d'études progressistes [2] et enquête sur le harcèlement sexuel au travail réalisée par l'Ifop en 2014 pour le compte du Défenseur des droits [3].

Les violences contre les travailleuses sont au cœur des processus de domination

Tout au long de la carrière, la banalisation des comportements sexistes et des propos à connotation sexuelle insécurise les femmes sur leurs lieux de travail.

Les violences prennent de multiples formes : psychologiques, morales, verbales, économiques, physiques ou sexuelles et visent à assigner les femmes à une position d'infériorité, à leur place « naturelle ». Si toutes les femmes sont concernées par les violences, les discriminations se cumulent. Une femme d'origine étrangère et/ou handicapée et/ou précaire et/ou lesbienne est plus exposée à la violence et à ses conséquences.

Les violences sexistes et sexuelles renforcent les inégalités professionnelles : comment avoir un déroulement de carrière ascendant quand des propos sexistes quotidiens visent à remettre au cause le professionnalisme et à saper toute confiance en soi ? Comment travailler dans un secteur à prédominance masculine quand on ne s'y sent pas en sécurité ? Comment même conserver son travail, et son indépendance économique, quand s'y rendre nous met en danger ?

Construire une société égalitaire suppose d'agir aussi bien contre les inégalités au travail que pour faire cesser les violences. La CGT lutte contre tout système de domination et contre toutes les discriminations. Elle est engagée avec plus de 60 organisations et associations féministes pour une [loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles](#).

Vote en faveur de l'extrême droite et conditions de travail

Lien entre comportements électoraux et autonomie/capacité d'expression dans le travail

	Autonomie	Capacité d'expression
Abstention	--	?
RN	-	--
LR	=	-
LREM	=	++
PS-EELV	=	++
LFI	-	+

Source : Coutrot, 2024.

Note de lecture : L'abstention est très significativement plus faible dans les communes où les salarié-es disposent d'une forte autonomie dans leur travail, en 2017 et en 2019. Le vote LREM et PS-EELV est plus élevé si la capacité d'expression est plus forte. C'est aussi le cas pour LFI mais le phénomène est moins marqué.

Faire entrer la démocratie dans l'entreprise

Dans une étude récente, Thomas Coutrot, chercheur associé à l'Ires, propose d'analyser les liens entre autonomie, capacité d'expression dans le travail et comportements électoraux. En basant ses travaux, sur l'idée qu'il existe un débordement (« *spillover* ») du travail sur le hors-travail, il démontre l'existence d'un lien positif entre émancipation au travail et comportements électifs. In fine le maintien d'une culture démocratique serait largement dépendant de la remise en cause de la servilité au travail au profit d'un développement de la démocratie dans l'atelier.

La subordination hiérarchique contre la démocratie

Les résultats confirment qu'à niveau de diplôme, âge, secteur d'activité, profession et autres caractéristiques obser-

vables données, l'absence d'autonomie au travail renforce nettement l'abstention aux élections.

Pour les salarié-es qui votent, la possibilité de s'exprimer sur leur travail dans le cadre de réunions formelles contribue à orienter leurs votes vers les candidat-es du centre ou de gauche, et les éloigne du vote pour l'extrême droite.

Aussi, les horaires atypiques et la pénibilité physique sont associés positivement au vote pour l'extrême droite. Revendiquer plus d'autonomie dans le travail c'est aussi combattre le développement de l'extrême droite.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Document de travail Ires 2024 : Le bras long du travail - conditions de travail et comportements électoraux.](#)

Chapitre V/ ENVIRONNEMENT

Les preuves s'accumulent, les alertes se multiplient, les seuils sont franchis : sept des

neuf limites planétaires vitales pour le maintien d'un environnement stable ont déjà été dépassées. La France, comme le reste du monde, fait face à une dégradation rapide du climat, des milieux naturels et de la santé publique. Pourtant, malgré la prise de conscience largement partagée dans la société, les politiques menées vont à rebours de l'urgence. Les normes environnementales ne sont pas renforcées : elles sont contournées, affaiblies, ou suspendues au nom de la compétitivité, de la simplification administrative ou de la « relance industrielle ».

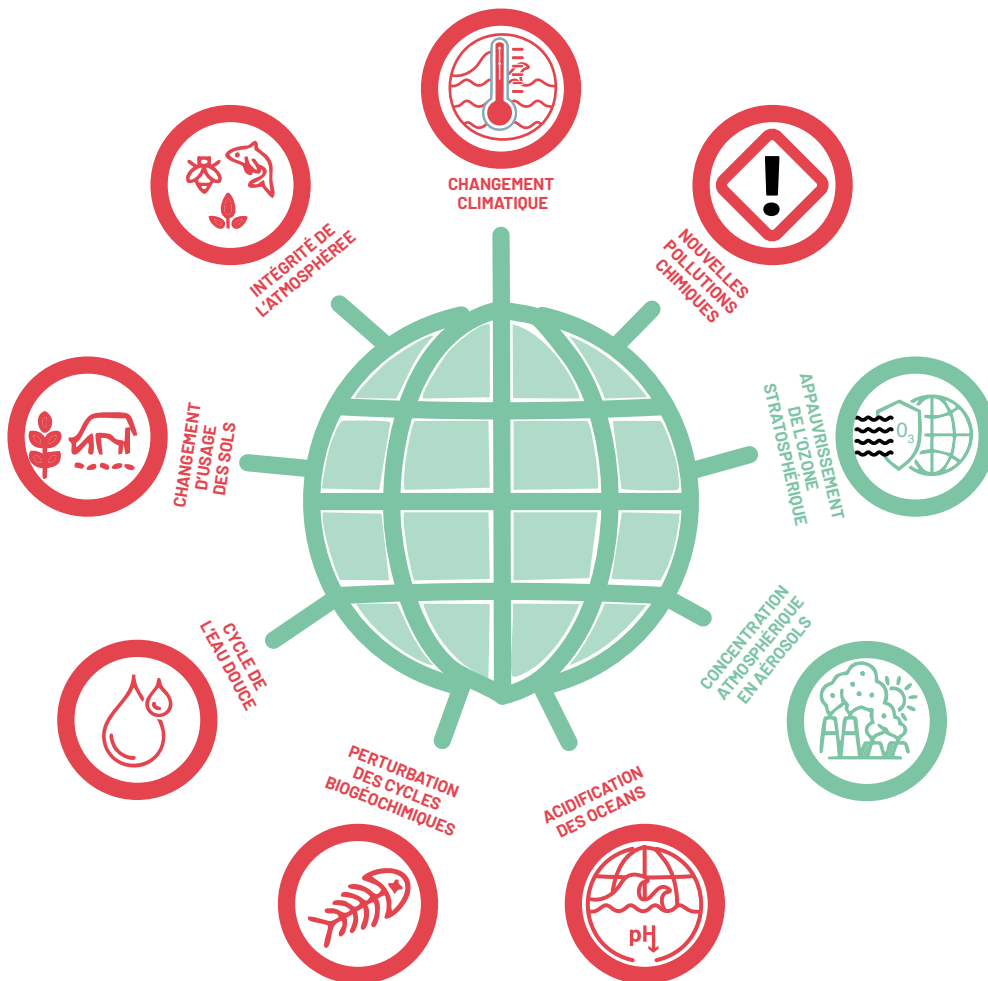
On assiste à un retournement inquiétant : l'environnement, reconnu comme un impératif, est de plus en plus présenté comme un obstacle. On allège les obligations de rénovation thermique, on remet en cause les ZFE, on retarde l'interdiction de mise en location des logements les plus énergivores. Dans le même temps, les dérogations se multiplient pour faciliter l'artificialisation des sols, accélérer les projets privés ou contourner les études d'impact.

Ce recul des normes a un prix humain. La pollution de l'air provoque 90 000 morts prématurées chaque année. Les enfants des classes populaires sont deux fois plus hospitalisés pour des pathologies respiratoires que ceux des familles aisées. Les PFAS, « polluants éternels », contaminent l'eau potable, les sols, les aliments, les corps. Le réchauffement climatique aggrave les conditions de travail : de 1,5 à 9,7 millions de salarié-es sont exposé-es aux fortes chaleurs, avec des risques accrus d'épuisement, d'accidents ou de troubles psychiques.

Face à cette situation, un changement de paradigme est indispensable. Il ne s'agit pas d'ajuster à la marge, mais de repenser ce que nous produisons, pour qui, et comment. Loin du chantage entre emploi et environnement, les deux doivent être pensés ensemble : la transition écologique ne peut réussir que si elle est socialement juste, planifiée démocratiquement, fondée sur les besoins sociaux et non sur les logiques de profit. Elle suppose des services publics renforcés, des investissements massifs, la relocalisation des productions utiles, et la reconnaissance du travail comme facteur de transformation sociale.

Franchir les limites planétaires : un danger concret pour les travailleur·ses

Sur les 9 limites planétaires, 7 ont déjà été dépassées



Source : Définies par le Stockholm Resiliences Centre, les limites planétaires désignent les neuf seuils de processus biophysiques à ne pas dépasser pour garantir un environnement stable et sûr pour l'humanité.

Les trois quarts des limites planétaires ont été dépassées

Ces limites ne sont pas de simples repères théoriques : elles correspondent aux grandes régulations naturelles qui ont permis l'essor des sociétés humaines au cours des 10 000 dernières années.

Sur les neuf limites planétaires identifiées pour préserver un environnement stable, sept sont déjà franchies : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles de l'eau, de l'azote et du phosphore, l'utilisation de l'eau douce, la déforestation, la pollution chimique et l'acidification des océans. D'autres approchent des seuils critiques.

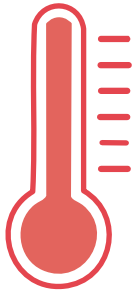
Des effets directs sur l'humanité

Ce constat permet d'identifier des conséquences concrètes de ces grandes transformations : raréfaction et contamination des ressources naturelles, multiplication des événements climatiques extrêmes, augmentation des maladies liées à la pollution, dégradation des écosystèmes.

Pour les travailleuses et travailleurs, cela se traduit par une insécurité croissante : instabilité des filières, fragilisation des conditions de travail, déplacements forcés, aggravation des inégalités sociales et territoriales. Comprendre ces dynamiques est un préalable à toute stratégie syndicale visant à anticiper, combattre et peser sur les transformations en cours.

L'insuffisante lutte contre le réchauffement

+ 3,8 °C en 2100 en France par rapport au début du XX^e siècle



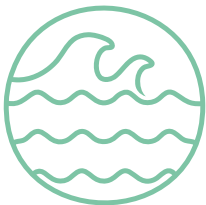
Canicules plus longues, plus précoces et plus fréquentes

- Plus de cinquante jours par an à plus de 35 °C dans le Sud (contre moins de cinq aujourd'hui)
- Températures nocturnes ne descendant plus sous 25 °C (nuits tropicales)



Coût des catastrophes naturelles multiplié par 3 ou 5

- Risques accrus d'inondations rapides et de glissements de terrain
- Incendies multipliés par 2 ou 3 dans les forêts méditerranéennes



5 à 10 % du littoral français menacé par la montée des eaux et l'érosion

Source : Aurélien Ribes (Centre national de recherche météorologique) et al., « An updated assessment of past and future warming over France based on a regional observational constraint », European Geosciences Union, 2022.

Un niveau de réchauffement climatique catastrophique sans contrôle des émissions

L'objectif des 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris est d'ores et déjà dépassé : en 2024, le réchauffement global a franchi ce seuil symbolique, dont 1,36 °C résultent directement des activités humaines. En France, la trajectoire de référence utilisée par l'État pour planifier l'adaptation prévoit +2 °C dès 2030, +2,7 °C en 2050 et +4 °C à l'horizon 2100.

Le scénario intermédiaire du programme TRACC, basé sur les projections climatiques Drias 2020 de Météo-France, anticipe une hausse moyenne de + 3,8 °C d'ici 2100, avec une incertitude allant de + 2,9 à + 4,8 °C. Un niveau autrefois jugé extrême, désormais considéré comme probable. Les impacts sur la santé, les ressources en eau, l'agriculture et les écosystèmes seraient massifs - ce qui entraînerait

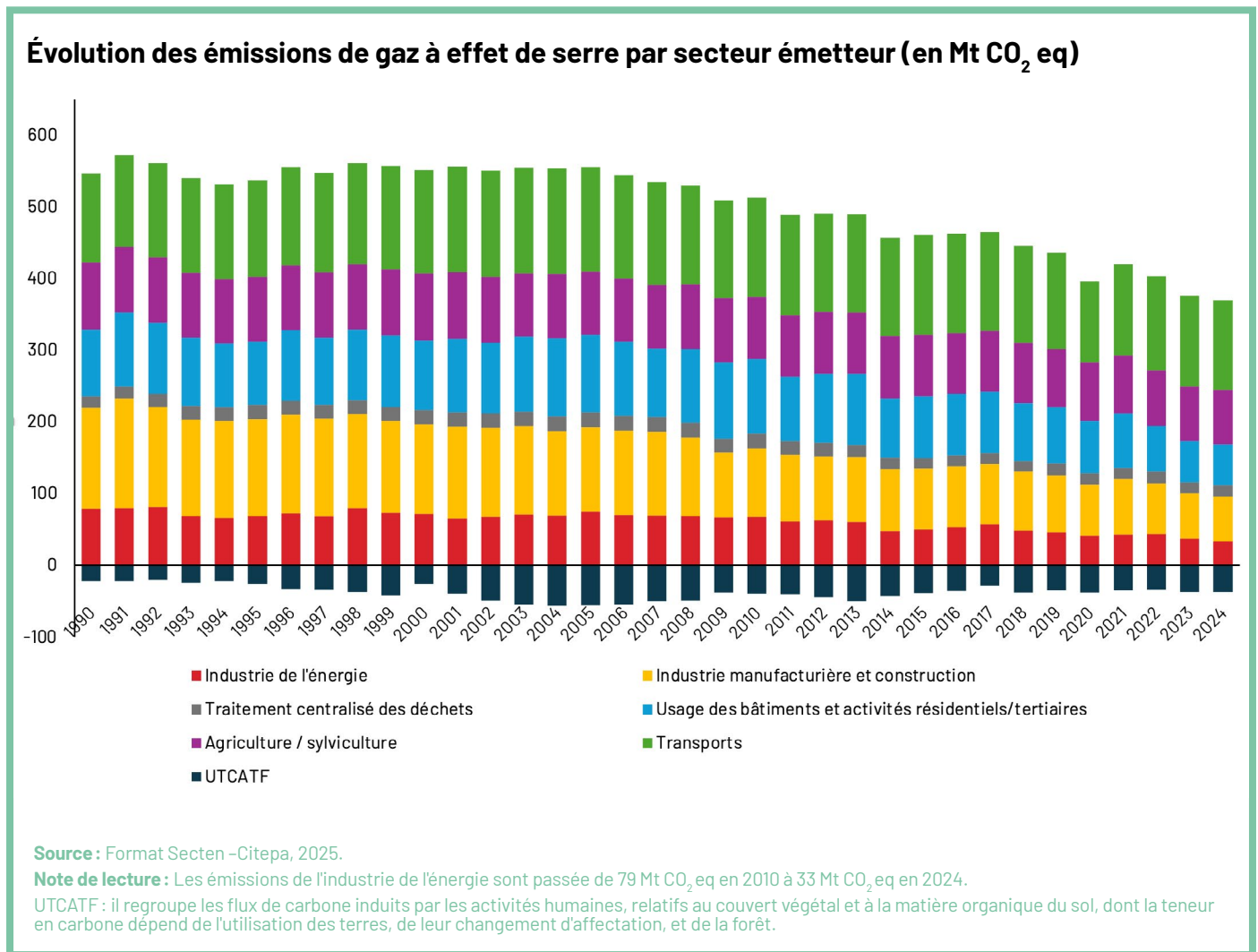
des conséquences désastreuses sur l'ensemble de nos écosystèmes.

Une bataille à mener au niveau international

Selon les rapports du GIEC, le réchauffement climatique est presque parfaitement proportionnel aux émissions de CO₂ : chaque tonne évitée a un effet réel sur le climat.

Agir reste possible, et chaque effort compte. Chaque dixième de degré supplémentaire aggrave les impacts, mais chaque dixième évité est une victoire précieuse. Le budget carbone mondial pour rester sous 1,5 °C n'est plus que de 130 Gt de CO₂, soit moins de trois années d'émissions au rythme actuel. Il est donc urgent d'infléchir la courbe des émissions.

Baisse des émissions : un progrès en trompe-l'œil



Derrière la baisse globale, des dynamiques sectorielles inquiétantes

Depuis les années 1990, les émissions de gaz à effet de serre (GES) en France ont globalement diminué, passant d'environ 550 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt CO₂ eq) en 1990 à 369 Mt CO₂ eq en 2024. Cette baisse de près de 32 % en trente ans liée surtout à la fin du charbon et à la désindustrialisation, reste trop lente et inégale pour atteindre la neutralité carbone visée en 2050 par l'Accord de Paris de 2015 qui consiste à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C.

Externaliser n'est pas décarboner

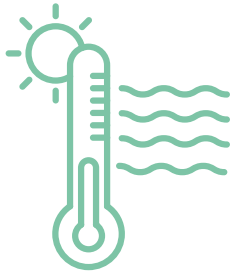
Si en 2024, les émissions ont baissé de 1,8 % par rapport à 2023, après -5,8 % entre 2023 et 2022, ces baisses cachent de fortes disparités sectorielles.

Les transports restent le premier contributeur (32 %), tirés par la voiture individuelle et le transport routier. Or,

ce secteur n'a quasiment pas réduit ses émissions depuis 1990 – du fait notamment de la régression du fret ferroviaire. L'agriculture représente 20 %, notamment à travers le méthane et les engrais azotés. L'industrie manufacturière (17 %) a vu ses émissions diminuer ces dernières années, mais souvent à cause de baisses d'activité, non d'investissements structurels. Elle s'accompagne aussi d'une forte délocalisation : en important de nombreux biens manufacturés, la France a externalisé une part de ses émissions. Si l'on tenait compte de ces importations, l'empreinte carbone nationale serait bien plus élevée. Le secteur résidentiel-tertiaire (15 %) reste fortement émetteur en raison du chauffage au gaz et au fioul.

Lutter contre les émissions de CO₂ est vital car elles provoquent des événements extrêmes, dégradent les conditions de travail, menacent la santé publique et accroissent les inégalités.

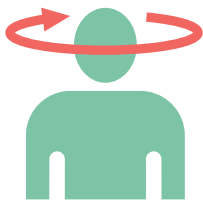
15 risques professionnels affectés par le réchauffement climatique et les vagues de chaleur



14 à 36 %

des salarié·es exposé·es aux fortes chaleurs

Les effets du réchauffement climatique sur les travailleur·ses



Malaises



**Baisse
de la
vigilance**



**Coups
de chaleur**



**Risques
psychosociaux
accrus**

Source : Dares, France stratégie, Anses

Le travail influence le climat qui influence le travail

L'impact des activités humaines sur le climat et l'environnement ne se limite pas à la pollution ou au réchauffement climatique. Cette activité humaine subit les affres de ses propres méfaits. Par exemple, le réchauffement climatique devrait entraîner et entraîne déjà des effets concrets sur le travail. 14 à 36% des salarié·es sont déjà exposé·es aux fortes chaleurs – étant entendu que celles-ci augmentent la plupart des risques professionnels.

Le réchauffement climatique a des conséquences sur la santé

Sur ces 15 risques professionnels, parmi lesquels les risques biologiques liés aux agents chimiques, les RPS ou

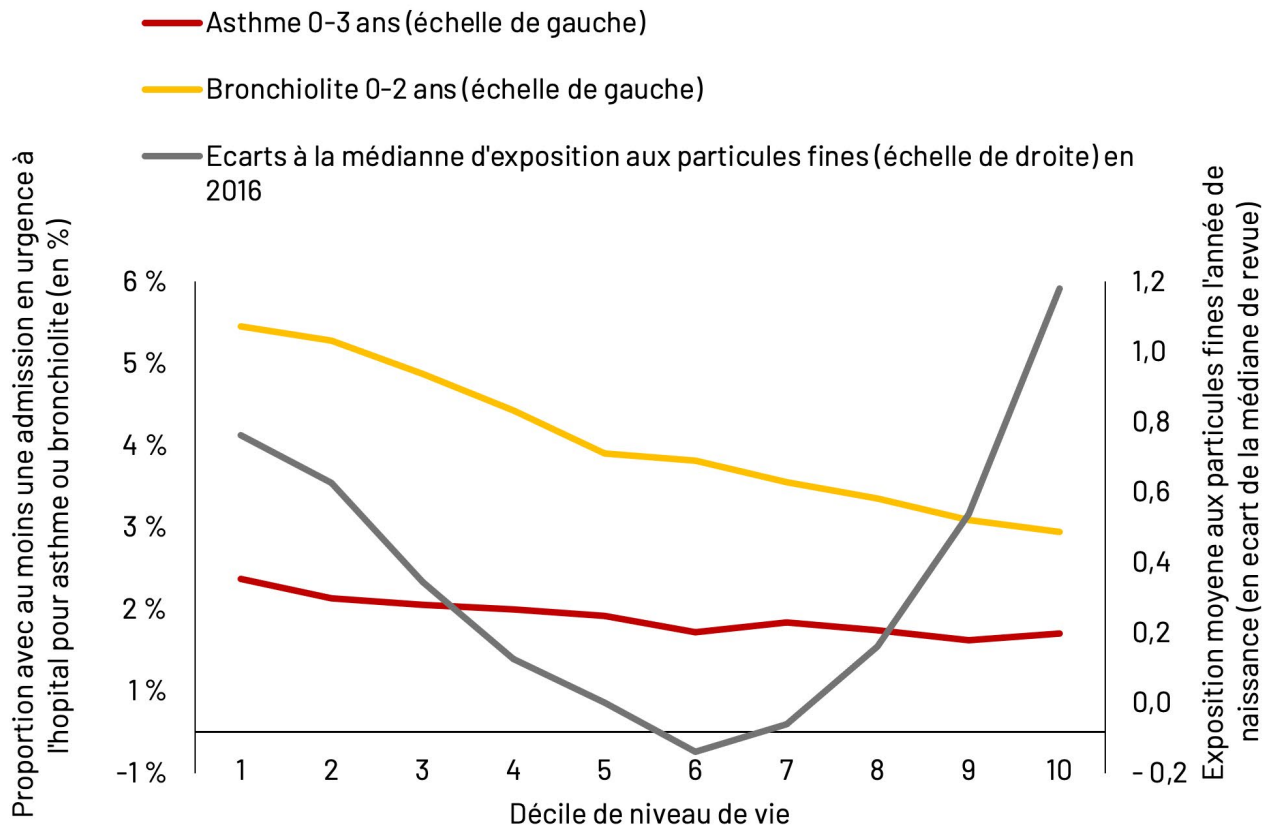
les risques liés à la charge physique, 13 seront influencés par l'augmentation de la température, et plus spécifiquement par l'augmentation de la fréquence, de la durée et/ou de l'intensité des vagues de chaleur, ainsi que par celle des températures extrêmes chaudes.

Et ces risques ne sont pas sans conséquence. Que ce soit pour la santé ou pour la capacité à exécuter correctement le travail, cette hausse des températures expose à des problèmes importants : augmentation des malaises, des coups de chaleur, des RPS, augmentation du risque d'inhalation des matières volatiles...

La prise en compte de l'augmentation des températures et des changements environnementaux est fondamentale pour garantir une meilleure prévention des risques professionnels et permettre d'éviter les risques liés au travail.

Les classes populaires victimes des particules fines et de la ségrégation territoriale

Exposition aux particules fines et recours aux soins pour des maladies respiratoires en fonction du niveau de vie



Source : Drees, EDP santé 2017, ACAG, Ineris ; données 2016.

Note de lecture : 5 % des enfants du premier décile de revenu ont été admis aux urgences pour un cas sévère de bronchiolite contre deux fois moins pour le décile de revenu le plus riche.

Les plus pauvres et les plus riches sont les plus exposés aux particules fines

L'exposition aux particules fines donne une image révélatrice des inégalités sociales. Les enfants des classes populaires ont ainsi un plus fort risque d'être soumis aux pollutions de l'air liées aux particules fines. Comme l'indique la Drees : « Si l'on pouvait diminuer l'exposition moyenne annuelle aux principaux polluants atmosphériques d'environ 1 % sur la première année de vie [...] alors de l'ordre de 2 000 cas hospitalisés de

bronchiolites, 1 800 cas hospitalisés d'asthmes et 6 100 prises en charge d'enfants avec des délivrances de médicaments anti-asthmatiques seraient évités. »

Mais les plus pauvres en sont les principales victimes

Les causalités sont toujours complexes à établir. Pour autant, si l'exposition aux particules fines décroît entre le 1^{er} et le 6^e décile et croît entre le 6^e et le 10^e, la proportion d'enfants admis aux urgences pour des problèmes respiratoires décroît du 1^{er} au 10^e décile.

Les particules fines sont possiblement l'une des causes de cette situation, sans doute à côté de problèmes de logement et d'une plus mauvaise santé à la naissance.

POUR ALLER PLUS LOIN : Drees, Études et résultats n° 1292, « Plus exposés à la pollution de l'air, les jeunes enfants des ménages modestes, plus fragiles, sont les plus affectés »

Fret ferroviaire : la France décroche, le climat trinque

Moins de trains, plus de camions...



En 2023, le fret ferroviaire ne représente plus que **8,9 %** du transport terrestre de marchandises en France

Source : SDES.

Une politique du tout-camion qui nous isole en Europe

Alors que les alertes climatiques se multiplient, le transport de marchandises en France continue de reposer massivement sur la route. En 2023, le fret ferroviaire n'a représenté que 8,9 % du transport terrestre intérieur, une part en baisse de 1,3 point en un an, marquant un recul historique de 16,7 %. Cette chute brutale n'est pas un simple effet conjoncturel, mais le résultat d'un abandon organisé du rail au profit du tout-routier. Le transport combiné rail-route, pourtant indispensable à une logistique décarbonée, a lui aussi reculé de près de 19 %, revenant à ses niveaux de 2019.

Un choix climatique et social catastrophique

Ce décrochage français est d'autant plus alarmant qu'il nous isole en Europe. Plusieurs pays affichent des parts de fret ferroviaire bien supérieures : 29 % en Autriche, 27 % en Slovaquie, plus de 20 % en Pologne, en Lettonie ou en Lituanie. En comparaison, la France reste à la traîne, alors même que le réseau ferroviaire national est parmi les plus étendus d'Europe. Ce retard est aggravé par les choix politiques

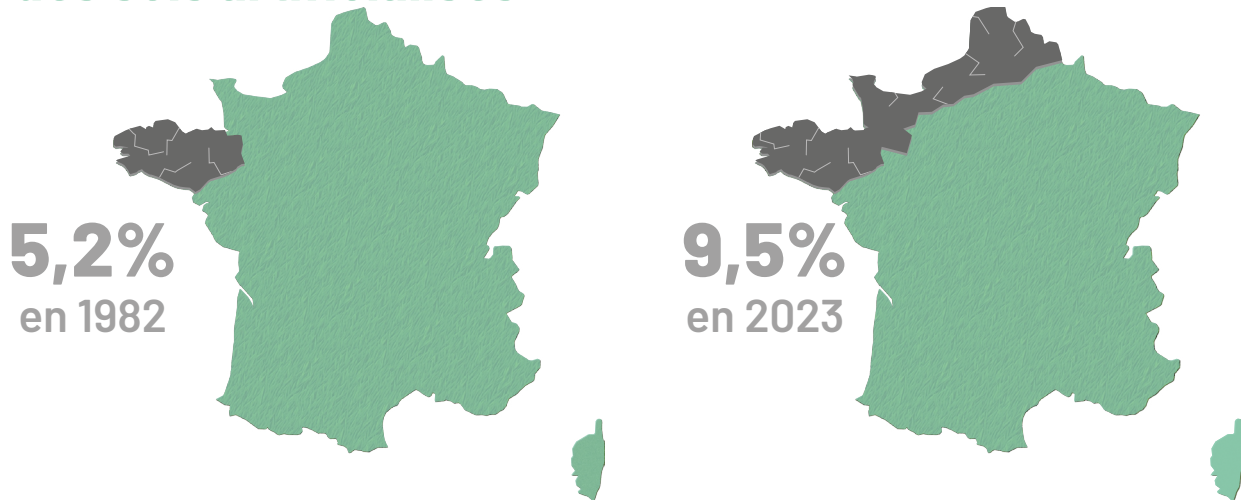
récents : ouverture à la concurrence, transformation de la SNCF en société anonyme, et aujourd'hui, démantèlement de Fret SNCF au nom d'une prétendue mise en conformité avec les exigences de la Commission européenne.

Sur le plan climatique, les conséquences sont dramatiques. Pour un même volume transporté, un train de fret consomme six fois moins d'énergie et émet neuf fois moins de CO₂ qu'un camion, selon SNCF Réseau. Le ministère de la Transition écologique lui-même reconnaît, dans sa stratégie nationale, que doubler la part du rail est un levier clé de décarbonation. À l'échelle d'un pays, cela représente des millions de tonnes de CO₂ évitables chaque année, sans parler des gains en matière de pollution de l'air, d'accidents, de bruit ou d'usure des routes.

POUR ALLER PLUS LOIN : « La CGT présente un plan de développement du Fret SNCF », article sur [cgt.fr](https://www.cgt.fr).

Artificialisation des sols, jusqu'à quand ?

En 40 ans, la France a quasiment doublé sa surface des sols artificialisés



Plus 23 900 km², soit 3 millions de terrains de foot.

Source : Agreste – Enquêtes Teruti (1982-2003), Teruti-Lucas (2006-2005) et nouvelle méthodologie Teruti depuis 2017 (cycles triennaux) – données raccordées sur la moyenne 2017-2021, complétées avec les résultats de l'enquête 2023 publiés en 2025.

Une artificialisation massive et irréversible

En quarante ans, plus de 2 millions d'hectares ont été artificialisés en France, grignotant terres agricoles, forêts et zones humides, pour des routes, des parkings, des zones d'activité souvent sous-utilisées. À titre d'illustration, cela représente 4 fois la superficie de l'Île-de-France – plus que l'immense région Bourgogne-Franche-Comté.

Cette progression massive – plus de 9,1 % du territoire aujourd'hui – a de lourdes conséquences : imperméabilisation des sols, aggravation des inondations, effondrement de la biodiversité, perte de terres nourricières. Continuer à bétonner sans limite, au nom de l'emploi, revient à déplacer les problèmes : plus de risques climatiques, moins de résilience des territoires, plus de conflits d'usage. D'autant que même en cas de « renaturation », les sols ne retrouvent que partiellement et très lentement leur état initial.

La FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, agence spécialisée des Nations unies qui mène les efforts internationaux vers l'élimination de la faim) estime qu'il faut plusieurs centaines à milliers d'années pour reconstituer un sol naturel fonctionnel. En cela, l'artificialisation constitue l'une des pressions les plus graves sur les écosystèmes, car les effets sont cumulatifs et quasi définitifs.

Le ZAN : une exigence pour une réindustrialisation durable

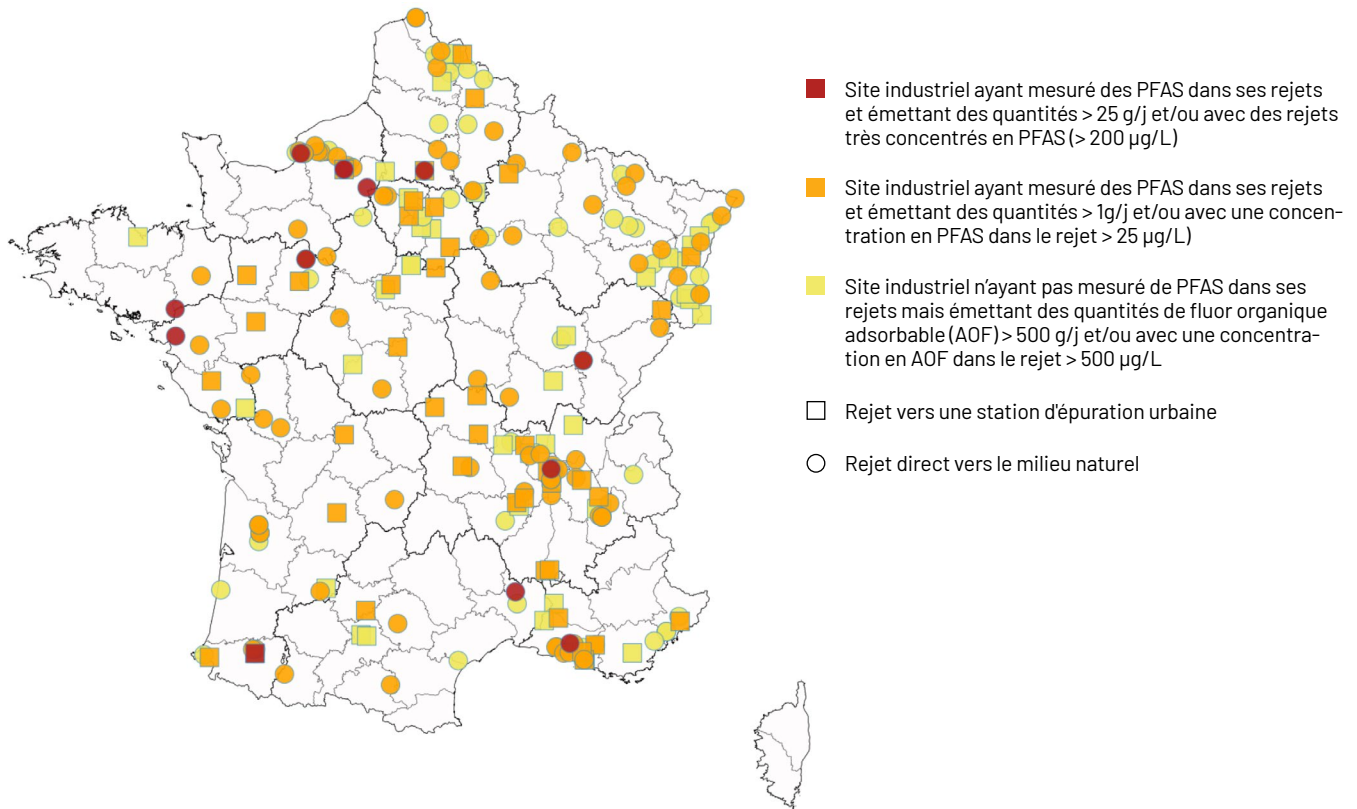
Face à l'urgence climatique, la loi Climat et Résilience de 2021 avait fixé un cap clair : atteindre le zéro artificialisation nette des sols (ZAN) d'ici 2050, avec une division par deux de la consommation d'espaces naturels d'ici 2031.

Entre 2021 et 2023, la consommation moyenne reste estimée à plus de 20 000 hectares par an. Si cette dynamique se maintient, plus de 200 000 hectares pourraient être artificialisés d'ici 2031 – soit un dépassement de 60 à 70 % de l'objectif légal, qui fixe une limite de 125 000 hectares sur la décennie, conformément à la loi Climat et Résilience.

Dans un contexte où il est devenu presque banal de remettre en cause les objectifs environnementaux ou de les reléguer au second plan, au nom de l'attractivité ou de la réindustrialisation, la trajectoire ZAN apparaît de plus en plus fragilisée. Pourtant, cet objectif n'est pas un frein au développement industriel : il en est une condition. Une réindustrialisation durable suppose de reconvertir les friches, de densifier les zones existantes, de limiter l'étalement urbain et de planifier de manière démocratique l'usage du sol.

PFAS : une contamination invisible mais massive

Carte des rejets des ICPE de PFAS en France



Source : Générations futures, liste des 225 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) identifiées comme problématiques en matière de pollution et de santé environnementale, publication de mars 2025.

Polluants éternels : plus de 2 100 sites contaminés en France

Utilisés pour leurs propriétés antiadhésives et résistantes, les PFAS s'accumulent dans l'environnement et le corps humain. Ils sont liés à des cancers, troubles hormonaux, atteintes du foie, des reins et du système immunitaire.

La carte ci-dessus montre l'ampleur de la contamination aux PFAS en France. Chaque point correspond à un site industriel ou une commune exposée à ces « polluants éternels ». Leur forte concentration dans les vallées industrielles (Loire, Rhône, Rhin, Garonne) révèle un lien direct

avec les activités chimiques, plasturgiques ou métallurgiques. Plus de 2 100 sites sont concernés.

Des alternatives existent, mais nécessitent volonté et planification

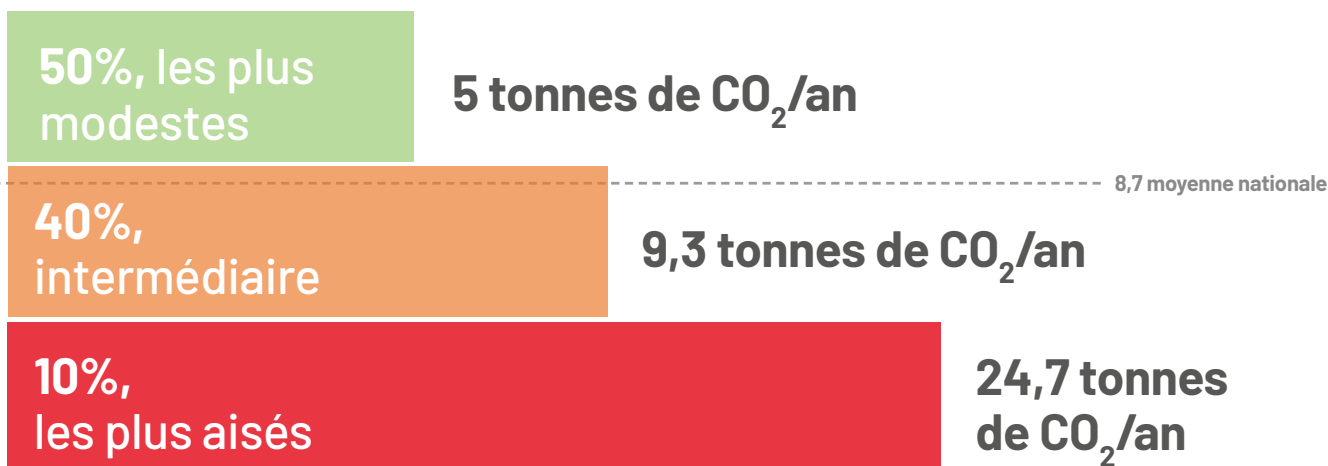
L'eau potable, les sols agricoles et la chaîne alimentaire sont déjà contaminés. À Pierre-Bénite (Rhône), on a mesuré jusqu'à 5 000 ng/L de PFAS, soit 100 fois le seuil européen proposé.

Pourtant, des alternatives existent. Dans l'aéronautique, certaines mousses anti-incendie ont été remplacées par des produits biodégradables. D'autres secteurs substituent les revêtements fluorés par des matériaux céramiques ou à base d'eau. Cela suppose de planifier, protéger les salarié-es et investir. Produire autrement est possible : encore faut-il s'en donner les moyens et sortir du court-termisme financier.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Le syndicalisme, une vigie pour l'eau](#)

Les inégalités sont un facteur de pollution

les 10 % les plus riches émettent près de 3 fois plus de CO₂ que la moyenne des Français·ses



Émissions de gaz à effets de serre par personne et par an en France (en tonnes de CO₂)

Source : World Inequality Report 2022, Lucas Chanel.

Crise climatique : l'injustice en marche

Les écarts d'émissions de gaz à effet de serre révèlent une réalité structurelle. Comme le montre ce graphique, l'empreinte carbone des ménages est fortement liée à leur niveau de vie.

Ainsi, les 10 % les plus aisés émettent 5 fois plus que la moitié la plus modeste de la population. Chez les 1 % les plus riches, l'empreinte grimpe à 40,2 tonnes, soit plus de dix fois plus que la moitié la plus pauvre. Les 0,1 % voient leur empreinte multipliée par 30, et par près de 70 pour les 0,01 %

Ce n'est pas une anomalie, c'est le produit d'un système. Dans ce système, la destruction écologique ne résulte pas de décisions individuelles, mais de la logique même du ca-

pitalisme : produire sans limite, pour valoriser le capital investi, en exploitant à la fois le travail humain et les ressources naturelles.

Réduire les inégalités : un impératif social et écologique

Les émissions varient selon les classes sociales : les plus modestes polluent par contrainte (56 % n'ont pas de voiture pour raisons économiques¹), les plus riches par choix (1 % seulement renoncent pour des raisons écologiques).

Face à cela, deux leviers : transformer le système productif et mieux répartir les richesses. Il ne s'agit pas de rattraper le mode de vie carboné des plus riches, mais de construire une sobriété choisie, collective et juste. 90 % des Français·es veulent des produits durables, 82 % soutiennent l'interdiction des biens polluants.

1. Baromètre sobriétés modes de vie, Rapport analyse 2024

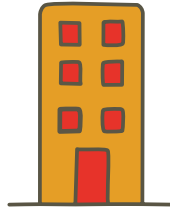
7 millions de passoires thermiques en France

Pourcentage de logements avec un diagnostic de performance énergétique (DPE) F ou G en fonction du type de logement et du statut d'habitation



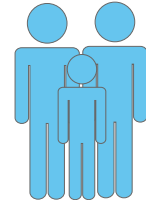
**Locataires
du parc privé**

17%



**Locataires
du parc social**

8%



Propriétaires

14%

**Près d'1 maison sur 5
est une passoire thermique**



Source : Données de janvier 2024 issues du Services des données et études statistiques (SDES)

Note de lecture : 15,9 % des logements du parc locatif privé ont un DPE F ou G.

Entre rendement locatif et urgence écologique, le choix est fait

Sans contrainte publique forte, la rénovation énergétique reste bloquée par la logique de rentabilité. Dans le parc locatif privé, 17 % des logements sont des passoires thermiques, contre seulement 7 % dans le parc social. Les propriétaires investissent dans leur résidence principale – 58 % des rénovations – car ils en tirent un bénéfice direct. Les logements loués, eux, restent à l'abandon, car le gain profiterait aux locataires.

S'ajoute à cela un problème de fond : les critères actuels du diagnostic de performance énergétique (DPE) sont inadaptes. Ce diagnostic, pourtant central dans les politiques publiques, ne reflète pas fidèlement la consommation réelle, notamment dans les petites surfaces ou les logements anciens. Il pénalise certains foyers sans cibler efficacement les rénovations urgentes.

Pourtant, celles-ci permettraient de réduire les factures de 30 à 60 %. Ce sont les ménages modestes, majoritairement

locataires, qui paient le prix fort : inconfort, précarité énergétique, factures écrasantes.

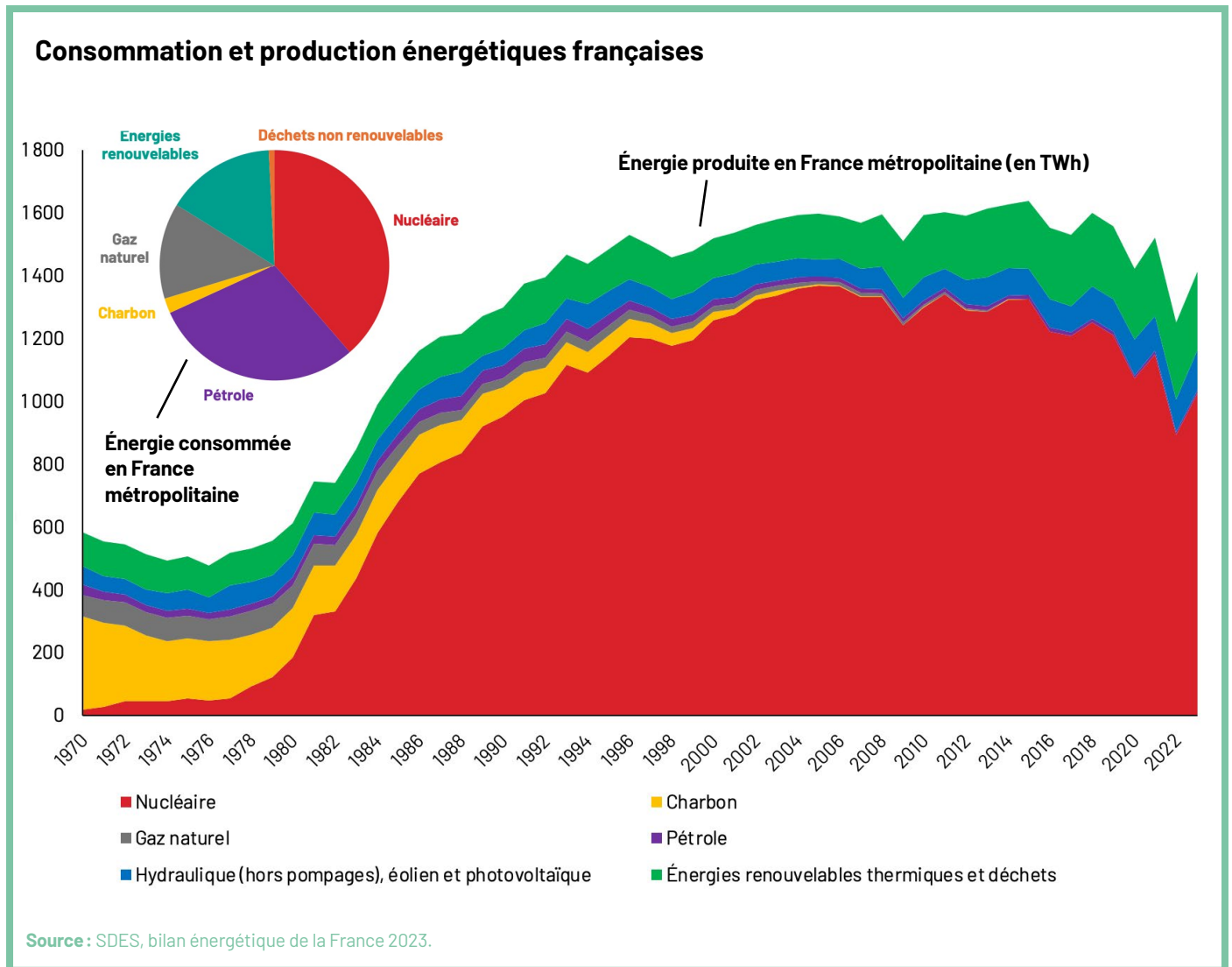
Des lois vidées de leur portée

La loi Climat a interdit la mise en location des logements G en 2025, et devrait interdire les F en 2028. Selon les données disponibles, environ 5,5 millions de logements en France sont classés F ou G, représentant près de 17 % du parc privé.

Pour accompagner ces objectifs, l'État a lancé MaPrimeRénov', censée être le levier public central. Depuis 2020, elle a financé 2,4 millions de rénovations pour 13,2 milliards d'euros. Mais moins de 100 000 rénovations d'ampleur ont été réalisées en 2024. Le dispositif reste peu accessible aux ménages modestes, mal ciblé, et trop souvent mobilisé pour des travaux isolés peu efficaces.

Plusieurs rapports, dont celui de la Cour des comptes, ont pointé ses effets d'aubaine et son inadéquation avec les objectifs de lutte contre les passoires thermiques.

Transition énergétique : une course contre la montre mal engagée



Transition énergétique : la France accumule les retards

La France reste en retard dans le développement des énergies renouvelables. En 2023, elles représentaient 22,2 % de la consommation finale brute d'énergie, en dessous de l'objectif de 23 % fixé... pour 2020. Pourtant, un nouvel objectif de 33 % d'ici 2030 a été inscrit dans la loi Énergie-Climat de 2019. À l'échelle européenne, la directive RED III, entrée en vigueur en 2023, fixe un cap encore plus ambitieux : 42,5 % d'énergies renouvelables dans le mix de l'Union européenne à la même échéance. Si la France n'accélère pas, elle restera encore à la traîne.

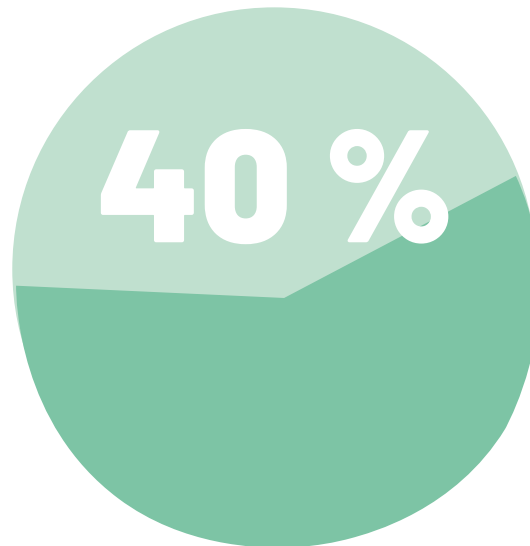
La France produit bas-carbone... mais consomme carbonnée

Le mix énergétique français révèle un décalage majeur entre ce que nous produisons et ce que nous consom-

mons. Si la production d'énergie primaire repose largement sur des sources bas carbone – nucléaire (38 %) et renouvelables (16 %) –, notre consommation reste dominée par les énergies fossiles : 38 % de pétrole et 28 % de gaz, très majoritairement importés. Cela montre que malgré les discours sur la transition écologique, la France reste structurellement dépendante des énergies carbonées pour les usages quotidiens : se déplacer, se chauffer, produire.

Or, les besoins en électricité vont fortement croître d'ici 2050, avec une consommation attendue entre 645 et 750 TWh, contre 460 TWh en 2019. Répondre à cette hausse sans aggraver notre dépendance suppose de renforcer notre production nationale bas carbone, en combinant développement des renouvelables, relance du nucléaire, et investissements massifs dans l'efficacité énergétique. C'est une condition essentielle pour assurer la sécurité énergétique du pays et reprendre le contrôle sur nos choix de société.

Un modèle agricole à bout de souffle face au climat



du **budget**
du ministère de
l'Agriculture
consacré aux
crises
climatiques
en 2022

Source : Haut-Conseil pour le climat, Rapport annuel 2025

Des milliards pour les dégâts, rien pour changer le système

En 2022, 40 % du budget du ministère de l'Agriculture a été consacré à l'indemnisation et à la gestion des crises climatiques. Ce chiffre alarmant révèle une réalité : notre système agricole n'est ni soutenable écologiquement, ni résilient socialement.

Sécheresses, gel, tempêtes, maladies animales... Les chocs climatiques se multiplient et frappent une agriculture déjà fragilisée par la concentration foncière, l'endettement, la pression des marchés. Plutôt que d'anticiper, les politiques publiques continuent de subventionner les dégâts, sans s'attaquer aux causes structurelles.

Ce recours massif à l'indemnisation d'urgence absorbe les marges de manœuvre budgétaires, au détriment d'un véritable investissement dans la transition agroécologique : diversification des cultures, haies, eau, filières locales... Autant de leviers pour réduire la vulnérabilité et assurer la souveraineté alimentaire.

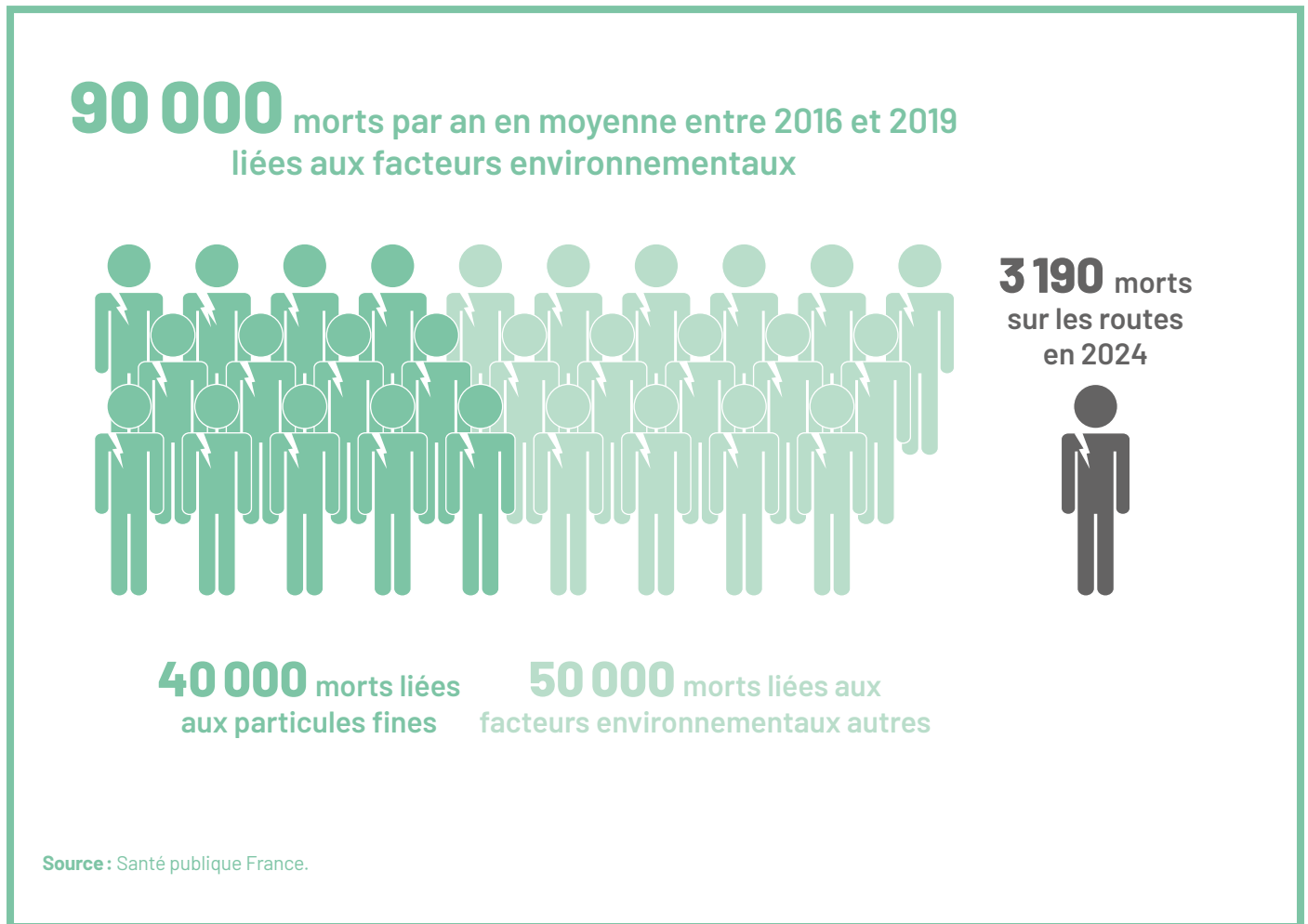
Des profits concentrés, des travailleur·ses oubliés·es

Résultat : les crises s'enchaînent, les subventions pleuvent, mais paysan·nes et salarié·es agricoles ne vivent plus de leur travail. Les conditions de travail sont dures, précaires, et dangereuses. En 2022, 13 920 accidents du travail avec arrêt ont été recensés dans le seul secteur agriculture, sylviculture et pêche – un chiffre élevé au regard des effectifs, qui place ce secteur parmi les plus risqués.

Pendant ce temps, les marges explosent dans la grande distribution et l'agroalimentaire, captant la valeur produite par celles et ceux qui travaillent du champ à la caisse.

Le basculement vers des fermes géantes, des abattoirs industriels, des productions standardisées aggrave encore la précarité, détruit l'emploi, et favorise les logiques de rente : 80 % des aides agricoles sont captées par 20 % des exploitant·es.

28 fois plus de décès liés aux facteurs environnementaux qu'aux accidents de la route



15 % des décès en France liés aux facteurs environnementaux

D'après l'organisation mondiale de la santé (OMS), la santé environnementale comprend « les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de l'environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. »

L'OMS a ainsi montré qu'en Europe les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 million de décès par an, soit au moins 15 % des décès – ce qui correspond environ à 90 000 morts par an pour la France.

Un décès sur sept en France serait donc lié à ces facteurs – un chiffre impressionnant au regard du peu d'atten-

tion qui leur est accordée. À côté, les accidents de la route (même s'il est évidemment souhaitable de les réduire) ne correspondent qu'à un décès sur 210...

Les particules fines responsables de 50 % des décès liés aux facteurs environnementaux

Santé publique France estime que les particules fines seraient responsables de près de 40 000 décès parmi ces 90 000. Et ce sont les classes populaires urbaines qui sont les plus exposées à ces particules fines, habitant près des périphériques ou ayant plus recours à la voiture pour leurs déplacements. L'exposition à la pollution de l'air ambiant par des particules fines entraînerait chez les personnes de 30 ans et plus une perte d'espérance de vie de huit mois en moyenne.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Santé publique France, « Pollution de l'air ambiant, nouvelles estimations de son impact sur la santé des Français », 2022.](#)

Conclusion/ COMPRENDRE LE PRÉSENT, PENSER L'AVENIR

Ce document a vocation à outiller nos militant·es dans leur démarche revendicative, au moment où les classes dirigeantes et le patronat prétendent que certaines « lois » économiques sont incontournables, comme il en existe en sciences physiques. Rien n'est plus faux. L'économie est une science sociale, et il n'y a alors pas une seule mais plusieurs manières de la considérer. Il est dès lors légitime que certains économistes ne soient pas d'accord entre elles et eux. Ce baromètre reflète, sur la base de travaux économiques et de données disponibles, l'analyse CGT des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux et notre regard sur le contexte général, du point de vue des travailleur·ses. Comprendre les chiffres, c'est être en capacité de se confronter au patronat et aux décideur·ses, et de mener le débat avec les salarié·es pour pouvoir construire et défendre des alternatives.

Alors que le capitalisme financiarisé produit des inégalités records et une hyper concentration des richesses, des déséquilibres mondiaux et des conflits, des crises à répétition et du chômage de masse, l'analyse des indicateurs proposée met en évidence la cohérence globale de notre démarche et de nos revendications : justice sociale, efficacité économique et environnementale sont intrinsèquement liées.

Nous défendons une autre répartition des richesses, une autre manière de les produire et l'amélioration de notre Sécurité sociale, a contrario de l'affaiblissement dont elle est victime depuis trente ans, parce que la solidarité, d'autant plus à l'échelle de la population, est la meilleure des sécurités.

Nous défendons une autre répartition des richesses, une autre manière de les produire et l'amélioration de notre Sécurité sociale, a contrario de l'affaiblissement dont elle est victime depuis trente ans, parce que la solidarité, d'autant plus à l'échelle de la population, est la meilleure des sécurités.

C'est tout à fait possible et cela relève de choix politiques, structurants pour toute la société.

Nous traversons en outre une période particulière : croissance significative des tensions géopolitiques mondiales, crise démocratique et instabilité politique, pression patronale exacerbée au détriment du monde du travail et de la population, crise climatique insuffisamment prise en compte dans les politiques publiques, etc. Et il est indéniable qu'une réorientation des stratégies et des politiques économiques, sociales et environnementales est plus que jamais nécessaire, dans laquelle notre syndicalisme CGT de transformation sociale à partir du travail a un rôle crucial à jouer.

Ainsi, l'ambition de ce baromètre est d'être un outil qui contribue à comprendre le présent et à penser l'avenir, et qui donne aux militant·es des éléments utiles à la lutte pour le progrès social et environnemental que nous voulons.

Point méthodo/ LES STATISTIQUES OFFICIELLES DU CHÔMAGE

Les lecteur·ices les plus attentif·ves remarqueront peut-être qu'il existe deux principales sources du chômage en France.

L'enquête emploi Insee est un sondage auprès d'une population représentative des résident·es en France qui calcule le nombre de chômeur·ses selon [les critères du BIT](#) (divisé par la population active pour obtenir le taux de chômage).

Le nombre de chômeur·ses est comptabilisé par France Travail (FT) selon le nombre d'inscrit·es au sein de ses services dans [ses différentes catégories](#) (A, B, C, D et E) qui correspondent à un niveau d'activité réalisé par le ou la demandeur·se dans le mois de référence.

La différence entre le nombre de chômeur·ses de catégorie A et le nombre de chômeur·ses au sens du BIT dépend de la quantité de chômeur·ses qui font des démarches de recherche (candidatures) sans passer par le service public de l'emploi (cas 1) et, à l'inverse, de la quantité de chômeur·ses inscrit·es à FT qui n'ont pas candidaté à un emploi (cas 2). La simple inscription au sein du service public de l'emploi ne suffit pas à être considéré·e comme chômeur·se au sens du BIT et le fait de candidater à un emploi sans l'appui de FT ne permet pas d'être comptabilisé·e par celle-ci. L'écart entre ces deux statistiques est croissant depuis 2015 et fait l'objet d'[une documentation abondante](#). Le ratio « cas 1/cas 2 » tend à diminuer avec le vieillissement de la population active et l'allongement de l'âge moyen de départ en retraite qui tend à maximiser le cas 2 (chômeur·ses en attente de liquidation de leur retraite).

Glossaire

Action : Droit de tirage sur les bénéficiaires d'une entreprise en contrepartie d'un apport de capital sous forme de dividendes. Actuellement, la détention des actions donne à certain-es actionnaires un pouvoir de direction et de contrôle sur l'entreprise.

Anact : Agence nationale d'amélioration des conditions de travail. Cette agence porte des projets et recommandations sur l'amélioration des conditions de travail principalement dans les petites entreprises, et dans la fonction publique.

Balance commerciale : Cet indicateur mesure la différence entre les exportations et les importations de biens (ou de biens et services) dans une économie sur une période donnée. On peut l'exprimer en euros courants ou en pourcentage du PIB.

Base 100 en année N : L'indicateur en question est considéré comme valant 100 en année N. Cela permet de voir les évolutions facilement en %. Ainsi si l'indicateur vaut 105 en année N+1, cela signifie qu'il y a eu une augmentation de 5 % ou de 5 points.

Banque centrale : Institution publique, chargée d'émettre la monnaie, de mettre en application la politique monétaire et de fixer les taux d'intérêts directeurs. Aux États-Unis, il s'agit de la FED ; pour la zone euro, c'est la Banque centrale européenne ; enfin pour le Royaume-Uni, c'est la Banque d'Angleterre.

Banque Centrale Européenne (BCE) : actuellement dirigée par Christine Lagarde, elle est indépendante des États membres. La BCE détermine la politique monétaire de la zone euro, en fixant des taux d'intérêts directeurs notamment. Son objectif est d'obtenir une inflation de 2 % au sein de la zone euro.

BIT : Bureau international du travail. C'est un organisme rattaché à l'ONU. C'est le secrétariat de l'OIT, l'Organisation internationale du travail.

CAF : Caisse d'allocations familiales. L'une des caisses locales de Sécurité sociale. Attachée à la branche famille de la Sécurité sociale, elle verse une grande partie des prestations sociales liées à la famille.

CCSS : Commission de compte de la Sécurité sociale. Elle a pour mission d'analyser les comptes des différents régimes. Ce sont ses travaux qui servent de référence pour comprendre la situation financière de la Sécurité sociale, avec à la fois la présentation des résultats de l'exercice passé mais aussi des prévisions sur l'année à venir.

Centile-Décile : Un centile représente 1 % de la population observée. Un décile représente 10 % de la population. Si on parle de revenus des ménages par exemple, le premier centile contient les 1 % des ménages qui ont les plus faibles

revenus et à l'inverse le dernier (le 100^e donc) les 1 % des ménages qui ont les plus hauts revenus.

Lorsque l'on parle du patrimoine du 99^e centile (Fiche 31), il s'agit du niveau de patrimoine qui fait basculer au-dessus du 99^e centile – c'est-à-dire dans les 1 % les plus riches. Ici, à 1941 601 € de patrimoine brut on passe donc dans les 1 % les plus fortuné-es. À l'inverse, en dessous de 3 800 € de patrimoine brut, on appartient aux 10 % les moins fortuné-es et entre 3 800 et 11 200 €, on appartient au 2^e décile.

CICE : Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Mis en œuvre sous couvert de redonner des marges de manœuvre financières, ce crédit d'impôt a permis aux entreprises d'augmenter leurs marges. En 2019, il est remplacé par une exonération de cotisations sociales, le « bandeau maladie », baissant les cotisations sociales de 6 points jusqu'à 2,5 Smic. En 2026, les exonérations seront modifiées et ce dispositif sera totalement intégré aux exonérations.

Charge nominale/réelle de la dette : La charge nominale de la dette, ce sont les intérêts que les administrations publiques paient sur leur dette en euros courants, c'est-à-dire lorsque l'on ne tient pas compte de l'inflation. Ceux-ci sont calculés à partir du taux d'intérêt nominal sur la dette publique, soit le taux affiché lorsque l'État emprunte. Mais avec l'augmentation des prix, un euro vaut moins demain qu'aujourd'hui. De ce fait, l'érosion de la valeur de la monnaie bénéficie à l'État qui doit verser moins d'argent pour rembourser sa dette publique. C'est pour cette raison qu'il est préférable de regarder la charge réelle de la dette, c'est-à-dire les intérêts que paient l'État sur sa dette publique une fois que l'on retire l'effet de l'inflation. Ceux-ci sont obtenus en soustrayant le taux d'inflation au taux d'intérêt nominal. Par exemple, si l'État a un taux d'intérêt nominal de 3 % et que l'inflation est de 2 %, alors son taux d'intérêt réel sera quant à lui de 1 %.

Conjoncturel/Structurel : Un élément conjoncturel se rapporte au contexte économique du moment. Une politique conjoncturelle sera donc une politique de court terme en réponse à un phénomène particulier, comme un plan de relance à la suite d'une crise économique. À l'inverse, une politique structurelle a des objectifs de long terme et vise à modifier la structure même de l'économie.

COR : Conseil d'orientation des retraites. Créé en 2000, c'est une instance indépendante et pluraliste d'expertise et de concertation, chargée d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français. En 2023, la présidence du COR a changé à la demande d'Emmanuel Macron, celui-ci préférant y placer un soutien plutôt qu'un président qui respecte les principes de neutralité et la rigueur scientifique.

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie. L'une des caisses locales de Sécurité sociale attachée à la branche maladie et versant les remboursements de santé.

CSG : Contribution sociale généralisée, prélèvement obligatoire qui participe au financement de la Sécurité sociale et, depuis 2018, de l'assurance chômage, à la place des cotisations prélevées sur les salaires.

Dares : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. C'est le service statistique du ministère du Travail.

Dette publique/déficit public : Le déficit public est le solde annuel négatif (les dépenses étant supérieures aux ressources) du budget des administrations publiques. C'est donc un flux, on parle donc du déficit de l'année N. Au contraire, la dette publique correspond à l'ensemble des déficits accumulés auxquels on soustrait les remboursements. C'est un stock, on parle donc de la dette à X date.

Dividende : Un dividende est un versement d'une entreprise à ses actionnaires pour rémunérer le capital investi. Ce sont les actionnaires, réunis en assemblée générale, qui décident du versement de dividendes et de leur montant. En principe, les dividendes versés en année N le sont sur la base du résultat fait en N-1. Les dividendes sont une modalité de répartition du résultat.

DPE : Diagnostic de performance énergétique, permet de définir la qualité des logements selon leur consommation d'énergie. Les logements sont classés de A pour les moins énergivores à G pour les plus énergivores.

Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. C'est une direction de l'administration publique centrale française produisant des travaux de statistiques et d'études socio-économiques. Elle dépend des ministères dits « sanitaires et sociaux » (affaires sociales, santé, retraite, travail, famille, logement) et du ministère de l'Économie et des Finances.

EAJE : Établissement d'accueil des jeunes enfants. Acronyme qui regroupe les crèches, les haltes-garderies et les établissements réalisant du multi-accueil, donc l'ensemble des dispositifs qui sont ni familiaux, ni scolaires, et qui offrent un lieu de vie à l'enfant de 0 à 6 ans.

Échelle mobile des salaires : En vigueur en France de 1952 à 1982, l'échelle mobile des salaires consiste à augmenter automatiquement l'ensemble des salaires selon l'inflation à minima et pas uniquement le Smic comme c'est le cas aujourd'hui en France.

ETP : Équivalent temps plein.

Euros constants/courants : Les euros constants permettent de donner une valeur réelle c'est-à-dire corrigée de la variation des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. Au contraire les euros courants sont les euros que l'on utilise dans le langage courant. Exemple : en 2018, l'inflation a été de 1,8 %, ainsi 101,80 euros courants fin 2018 valent 100 euros constant base 2017.

FBCF : Formation brute de capital fixe. C'est l'indicateur qui permet de mesurer l'investissement brut des entreprises. Elle se décompose entre la formation nette de capital fixe (FNCF), qui représente la part de l'investissement

des entreprises qui augmente les capacités productives de l'économie ; et la consommation de capital fixe (CCF), qui représente la part de l'investissement qui vise à renouveler le stock de capital qui s'est déprécié.

GIEC : Groupe d'expert-es intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Halo du chômage (définition BIT) : Les personnes dans le halo du chômage sont des personnes qui désireraient travailler mais sont classées comme inactives car elles ne recherchent pas « activement » un emploi ou ne sont pas disponibles pour travailler dans les deux semaines.

HCFIPS : Haut-Conseil du financement de la protection sociale. Il s'agit d'une commission qui produit des analyses sur le financement et le fonctionnement de la protection sociale en France.

IGAS : Inspection générale des affaires sociales. C'est un service administratif de l'État qui mobilise son expertise sur un champ très large de sujets : affaires sociales, santé, emploi, travail, formation professionnelle.

Inflation : L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Pour évaluer le taux d'inflation, l'indicateur couramment utilisé est celui de l'indice des prix à la consommation (IPC) calculé par l'Insee. Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques. Il s'agit d'un service statistique de l'État.

Ires : Institut de recherches économiques et sociales. C'est une association au service des organisations syndicales représentatives des travailleur-ses qui vise à répondre aux besoins qu'elles expriment dans le domaine de la recherche économique et sociale.

Maturité/échéance d'une obligation : C'est la durée de vie de l'obligation, qui désigne le temps qui sépare la date à laquelle elle est émise, et la date à laquelle elle est remboursée.

Médiane : La médiane est le niveau où 50 % de la population se situe au-dessus et 50 % en dessous. Si la médiane est en dessous de la moyenne, cela signifie qu'il y a de plus fortes inégalités au-dessus. Par exemple, le salaire médian est inférieur au salaire moyen car il n'y a pas de limite supérieure aux salaires tandis qu'il y a un plancher (le Smic), les très hauts salaires tirent donc la moyenne vers le haut.

Obligation : Une obligation est un titre de dette émis sur les marchés financiers par un agent économique (l'État ou une entreprise). Les OAT (obligations assimilables au Trésor) sont les obligations émises par l'État.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques. Organisation internationale d'études économiques, regroupant 36 pays, pour la plupart des économies développées.

OMS : Organisation mondiale de la santé. Composée de 194 États membres et fondée en 1948, l'OMS est l'institution spécialisée des Nations unies qui met en rapport les nations, les partenaires et les personnes pour promouvoir la santé.

Paiement aux actionnaires : Ce sont les dividendes versés aux actionnaires auxquels on ajoute les montants qui leur sont versés au moment des rachats d'actions.

PIB : Produit intérieur brut, c'est la somme des richesses créées sur un territoire pour une période donnée – une année généralement.

PLACSS : Projet de loi d'approbation des comptes de la Sécurité sociale.

PLF : Projet de loi de finances.

PLFSS : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Rachat d'action : C'est lorsqu'une entreprise cotée en Bourse rachète certaines de ses propres actions pour les retirer du marché. Cela permet à une entreprise de redistribuer du cash à ses actionnaires. Par ailleurs, comme il y a désormais moins d'actions sur le marché, cela fait mécaniquement monter la valeur de chaque action.

Revenu médian : Salaire tel que la moitié des salarié-es de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.

Robss : Le régime obligatoire est le régime de Sécurité sociale auquel un-e assuré-e est obligatoirement rattaché-e en fonction de sa situation professionnelle. Cette notion regroupe le régime général, la MSA et les régimes pionniers.

RPS : Risques psychosociaux Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail. Ils sont liés aux stress, à des situations de harcèlement, des agressions ou des conditions de travail qui créent des situations d'insécurité psychique pour les travailleur-ses

RSA : Revenu de solidarité activité. Une prestation sociale versée par la CAF pour le compte de l'État garantissant aux individus – sous conditions de revenus et de situation familiale – des revenus minimum.

Santé publique France : Agence nationale de santé publique. C'est un établissement public à caractère administratif français, sous la tutelle du ministère de la Santé. Elle

assure des missions d'observation, de suivi et de prévention en santé.

SHBOE/SMB : La Dares définit le SHBOE comme « le salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salarié-es pourraient bénéficier, pour la population des ouvrier-es et employé-es ». Le SMB correspond quant à lui « au salaire brut avant déduction des cotisations sociales et avant versement des prestations sociales ». Par conséquent, dans les deux cas, ces indices de salaires ne tiennent pas compte des primes et des heures supplémentaires. Pour le SMB, on peut dire qu'il correspond habituellement au montant de la première ligne de la fiche de paie des salarié-es.

SNF : Ce sont les sociétés non-financières. Elles regroupent les entreprises qui produisent principalement des biens et des services non financiers marchands.

Sous-emploi (définition du BIT) : Le sous-emploi correspond aux salarié-es à temps partiel et désirant travailler davantage ainsi que les salarié-es à temps plein mais qui ont travaillé moins dans la période considérée (du fait du chômage partiel par exemple).

Taux de chômage (définition BIT) : Sont considérées au chômage, selon le BIT, les personnes sans emploi, qui en recherchent un « activement » et sont disponibles pour travailler dans les quinze jours. Le taux de chômage selon le BIT rapporte donc ces chômeur-ses à la population active, c'est-à-dire chômeur-ses et travailleur-ses en emploi.

Taux d'intérêts directeurs : Taux d'intérêts de la Banque centrale européenne (BCE), notamment pour le refinancement des banques. Ces taux exercent une influence sur tous les taux d'intérêts en vigueur dans l'Union européenne.

Taux de marge : Le taux de marge correspond au rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE), c'est-à-dire le résultat brut que l'entreprise tire de son activité d'exploitation, et la valeur ajoutée.

Valeur ajoutée (VA) : La valeur ajoutée est un indicateur économique qui mesure la valeur ou la richesse créée par une entreprise, un secteur d'activité ou un agent économique au cours d'une période donnée. La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la valeur finale de la production (valorisée par le chiffre d'affaires) et la valeur des biens qui ont été consommés par le processus de production (consommations intermédiaires, comme les matières premières).



Dette publique, dividendes, financement de la Sécurité sociale, impact environnemental sur les limites planétaires des activités humaines, inégalités entre les femmes et les hommes, pauvreté ou encore chômage... Les statistiques, les données économiques et sociales sont nombreuses et parfois complexes. Ce livret a pour objectif d'outiller les militant·es et de les aider dans leur analyse. Il vise à épauler l'action revendicative en mettant à disposition des camarades des éléments de références sur les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il a aussi pour but de donner une analyse CGT des grands sujets d'actualité. Comprendre l'économie, c'est l'affaire de tou·tes les militant·es pour mener la bataille des idées, convaincre et construire des alternatives : voilà l'ambition de ce baromètre, dont vous disposez de la cinquième édition.